

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
DIRECTION DE LA PROGRAMMATION ET DU DEVELOPPEMENT
Mission de l'Evaluation**

*Bureau de l'évaluation des pratiques
et innovations éducatives*

Les classes relais

1999

François ALLUIN
Jeanne BENHAIM

Sommaire

| | |
|---|----|
| SYNTHÈSE | 7 |
| INTRODUCTION | 13 |
| 1 ^{ÈRE} PARTIE : LE FONCTIONNEMENT DES CLASSES RELAIS | 15 |
| I. L'ORGANISATION DES CLASSES RELAIS | 16 |
| A. La situation des classe relais | 16 |
| 1) Leur date de création | 16 |
| 2) Les locaux utilisés | 17 |
| 3) La provenance des élèves | 17 |
| B. Les conditions d'admission en classe relais | 18 |
| 1) Les entretiens préalables | 18 |
| 2) Les affectations | 19 |
| 3) Le contrat d'admission | 21 |
| C. Le pilotage des classes relais | 22 |
| 1) La constitution du groupe de pilotage | 22 |
| 2) Les fonctions du groupe de pilotage | 23 |
| II. LES EFFECTIFS | 24 |
| A. L'effectif total des classes relais dans l'année | 24 |
| 1) Par département | 24 |
| 2) Par classe relais | 25 |
| B. Le nombre moyen d'élèves accueillis simultanément | 26 |
| C. Les refus dans l'année | 26 |
| 1) Le nombre de refus | 26 |
| 2) Les causes de refus en classe relais | 27 |
| D. Les caractéristiques des élèves | 28 |
| 1) Les motifs d'inscription | 28 |
| 2) L'âge des élèves | 29 |
| 3) La provenance des élèves | 29 |
| E. La durée de séjour en fonction des effectifs | 30 |
| 1) Les durées de séjour minimale, maximale et la plus fréquente | 30 |
| 2) Pas de corrélation entre effectifs et durée de séjour | 32 |
| 2 ^{ÈME} PARTIE : LA PRISE EN CHARGE DES ÉLÈVES | 33 |
| I. LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES | 34 |
| A. Le besoin en formation des équipes éducatives | 34 |
| B. L'organisation des équipes éducatives | 36 |
| 1) Les fonctions de chacun | 36 |
| 2) La concertation | 39 |
| II. LES ACTIVITÉS DES ÉLÈVES | 40 |
| A. Les activités centrées sur les disciplines | 40 |
| 1) Les disciplines enseignées | 40 |
| 2) Les modalités d'enseignement | 41 |
| B. Les activités centrées sur le travail éducatif | 43 |
| C. Les autres activités | 44 |
| 1) La prédominance de l'individualisation | 44 |
| 2) Le stage en entreprise | 44 |
| D. Les questions ouvertes sur les autres activités | 45 |
| E. Les activités en commun avec d'autres classes | 46 |
| 1) Avec leur classe d'origine | 46 |
| 2) Avec d'autres classes (hors classe d'origine) | 47 |

| | |
|--|-----------|
| III. LE SUIVI DES ÉLÈVES | 48 |
| A. Le suivi des élèves selon les principaux | 48 |
| 1) L'existence ou non d'un suivi des élèves..... | 48 |
| 2) Les modalités de suivi des élèves | 49 |
| 3) Le bilan de ces relations | 50 |
| B. Le suivi des élèves par les membres de l'équipe | 51 |
| 1) Les relations avec le collège d'origine | 51 |
| 2) Les relations avec le collège de réaffectation..... | 53 |
| IV. LES RÉSULTATS DES ÉLÈVES..... | 55 |
| A. Des bilans individualisés des élèves | 55 |
| 1) Les bilans à l'entrée | 55 |
| 2) Les bilans de sortie | 57 |
| B. Des séjours jugés positivement | 59 |
| 1) L'absentéisme | 59 |
| 2) Le comportement des élèves | 59 |
| 3) Des améliorations pas toujours durables..... | 60 |
| 4) Les acquis scolaires..... | 60 |
| C. Les sorties de la classe relais | 61 |
| 1) Les sorties avant terme..... | 61 |
| 2) L'orientation des élèves à la sortie de la classe relais..... | 62 |
| 3^{ÈME} PARTIE : L'ESQUISSE D'UNE PREMIÈRE ÉVALUATION..... | 63 |
| I. ESQUISSE DE TYPOLOGIE DES CLASSES RELAIS | 64 |
| II. LES SUGGESTIONS DES ÉQUIPES | 66 |
| A. Les modalités d'évaluation du dispositif | 66 |
| 1) L'existence d'évaluations | 66 |
| 2) Les critères d'évaluation interne | 66 |
| 3) Les critères d'évaluation externe | 67 |
| B. Les suggestions de modifications à envisager | 68 |
| 1) Les éléments qui ont été le plus bénéfique aux élèves | 68 |
| 2) Les éléments qui ont le plus manqué aux élèves | 71 |
| III. LES OPINIONS SUR LE DISPOSITIF MIS EN PLACE..... | 79 |
| A. L'opinion générale des équipes | 79 |
| B. L'opinion des équipes et des principaux lors des questions ouvertes | 80 |
| 1) Des opinions généralement positives | 80 |
| 2) Mais parfois aussi un réel sentiment d'impuissance..... | 82 |
| CONCLUSION | 83 |

synthèse

En mai 1999, à la demande de la Direction de l'Enseignement Scolaire, la Direction de la Programmation et du Développement du ministère de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie, a réalisé une enquête sur les classes relais, avec la collaboration de la DESCO, de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) du ministère de la Justice, et du Centre Alain Savary de l'INRP.

La circulaire 98-120 du 12 juin 1998 rappelle notamment ce que sont les objectifs de ces classes : « La finalité essentielle des classes relais consiste à favoriser, par un accueil spécifique temporaire, une réinsertion effective des élèves concernés dans une classe ordinaire de formation, sous statut scolaire, ou, le cas échéant, sous contrat de travail. »

L'objectif de cette enquête est d'apprécier à la fois la structure de ce dispositif destiné à l'accueil temporaire de ces élèves en voie de déscolarisation ou de marginalisation, les modalités selon lesquelles les classes relais ont été concrètement mises en œuvre lors de l'année scolaire 1998-1999, et leurs effets sur les élèves.

Les questionnaires ont été envoyés à la totalité des 98 classes relais (dispositifs relais exclus) répertoriées à l'époque. Ont été interrogés les différents acteurs impliqués : l'ensemble des chefs d'établissement et des équipes éducatives ayant une classe relais en charge, et l'ensemble des inspecteurs d'académie en accueillant une dans leur département. 93 principaux, 92 équipes éducatives et 41 inspecteurs d'académie ont répondu à l'enquête.

1. Le fonctionnement des classe relais

1.1. L'organisation des classes relais

On a créé en 1998-1999, trois fois plus de classes relais que l'année précédente. Selon les principaux interrogés, la moitié des classes relais existant au moment de l'enquête sont contemporaines de la circulaire du 12 juin 1998.

Les locaux principalement utilisés par la classe relais sont dans 45 % des cas situés au sein de l'établissement scolaire de rattachement, et dans 19 % des cas dans un local mis à disposition par la municipalité.

En règle générale, pendant la fréquentation de la classe relais, les élèves sont inscrits dans leur établissement d'origine, et dans un cas sur cinq dans l'établissement dont dépend administrativement la classe relais.

Les classes relais offrent des séjours d'une durée qui varie d'une journée (il est arrivé à 4 % des classes relais d'accueillir des élèves pour un seul jour, l'une d'entre elles n'offrant même que des séjours de cette durée) à l'année scolaire. Cette durée varie beaucoup, à la fois selon les classes, et pour une même classe, selon les élèves.

14 % des principaux déclarent recevoir le plus fréquemment les élèves pour une durée variant de quelques jours à un mois inclus. 51 % des principaux accueillent leurs élèves le plus fréquemment pour des durées moyennes (de 2 à 6 mois) avec une forte dispersion. Seules 13 % des classes relais accueillent la plupart de leurs élèves pour de longues durées (plus de 7 mois).

1.2. Les conditions d'admission en classe relais

Avant l'affectation d'un élève dans une classe relais a lieu un entretien avec l'élève.

L'équipe de la classe relais, ou le principal du collège d'affectation, c'est à dire ceux qui l'auront le cas échéant en charge, conduisent le plus souvent cet entretien (respectivement 57 % et 26 % des cas).

Très souvent également, dans 45 % des cas, c'est le principal ou l'équipe du collège d'origine qui prend en charge l'entretien. En revanche, il arrive très rarement, dans 7,5 % des cas, que le groupe départemental de pilotage le fasse.

Il semblerait qu'actuellement, les équipes éducatives aient souvent à prendre des décisions d'admission sans l'aval du groupe de pilotage ou d'une commission d'admission qui en serait l'émanation.

Un contrat d'admission a été signé avec l'élève selon 65 % des équipes éducatives interrogées. Dans la plupart des cas (81 %), les membres de ces équipes affirment que les élèves ont essayé d'honorer leur contrat (et dans 16 % des cas, que le contrat ne représente rien pour ces élèves). Par ailleurs un contrat a été signé avec la famille ou le représentant légal selon 65 % des équipes éducatives.

1.3. Le pilotage des classes relais

Un groupe départemental de pilotage a été constitué dans presque toutes les inspections académiques concernées ; ces groupes se réunissent trois fois par an en moyenne (de une à six fois par an). En 1998-1999 leur action a été avant tout d'assurer le suivi du fonctionnement des classes relais (selon 80 % des inspecteurs d'académie), et d'établir un schéma départemental des dispositifs relais - classes et internats - (selon 69 % des inspecteurs d'académie).

En revanche, l'examen des dossiers individuels des élèves du département en risque de marginalisation scolaire n'est évoqué que par 13 % des inspecteurs d'académie : ce n'est donc pas, en général, le groupe de pilotage académique qui prend la décision de choisir, parmi les élèves qu'on lui présente, ceux que l'on inscrira en classe relais.

1.4. Le profil des admis et des refusés

Les effectifs

En 1998-1999, en moyenne par inspection académique, 27 élèves ont été admis et 11 refusés au cours de l'année, avec d'importantes disparités selon départements.

En moyenne par classe, 22 élèves ont été admis cours de l'année (8 en moyenne simultanément) et 5 refusés, avec là aussi, d'importantes disparités selon les classes.

Le profil des admis

39 % des élèves accueillis font l'objet d'une mesure judiciaire et 14 % d'une mesure administrative. Seuls 43 % des élèves ne font l'objet d'aucune mesure.

Selon les principaux, dans 40 % des cas, la cause principale pour laquelle les élèves ont été affectés dans leur classe relais est (selon les termes de la circulaire) « un manquement grave et répété au règlement intérieur, l'indiscipline ou la violence ». Dans 29 % des cas, c'est un problème de déscolarisation et d'absentéisme chronique et dans 17 % des cas c'est l'exclusion de l'établissement d'origine. En revanche, l'insuffisance des résultats scolaires est une cause très rarement invoquée (pour seulement 6 % des élèves), probablement insuffisante pour une telle affectation (Tableau n°5).

L'âge moyen des élèves est de 14 ans, avec des extrêmes de 11 et 18 ans. L'âge minimal le plus fréquent est de 12 ans, et l'âge maximal le plus fréquent de 16 ans.

37 % des élèves accueillis en classe relais proviennent du collège de rattachement, 47 % viennent d'autres collèges et 17 % étaient non scolarisés auparavant et adressés par d'autres institutions.

Le profil des refusés

Les causes de non acceptation dans une classe relais sont relativement variées.

Selon les principaux, 24 % des refus en classe relais proviennent de ce que la commission a considéré que l'élève pouvait poursuivre sa scolarité (les équipes pédagogiques présentent donc selon eux à l'admission en classe relais, un nombre important d'élèves qui n'en ont pas le profil et qu'elles devraient maintenir dans le circuit classique).

De même, ils considèrent que 31 % des refus proviennent de ce que l'on a considéré l'élève comme relevant d'une autre structure ou insuffisamment motivé.

26 % des refus proviennent, du manque de places disponibles, et 11 % du fait que la structure est trop éloignée du domicile de l'élève.

2. La prise en charge des élèves

2.1. Les bilans individualisés

En accord avec les textes, un bilan portant sur le comportement et un autre portant sur les performances scolaires des élèves sont effectués à l'entrée de chaque élève selon presque toutes les équipes.

A la sortie des élèves, le bilan du comportement est effectué aussi souvent qu'à l'entrée (par 83 % des équipes), mais celui sur les performances scolaires est effectué moins souvent (70 %), ce qui indique que ces dernières constituent un objectif de moindre importance aux yeux des équipes.

2.2. L'enseignement disciplinaire

Selon les réponses fournies, en moyenne, l'emploi du temps des élèves se partage entre les activités centrées sur les disciplines enseignées en collège (51 %), les activités centrées sur le travail éducatif (36 %), et les autres activités existant en collège mais à un moindre degré (14 % de l'emploi du temps des élèves), notamment les stages en entreprise (proposés par 70 % des équipes), et les activités autour de la remédiation et de la construction du projet personnel ou professionnel.

Généralement, (dans 73 % des cas) les classes relais consacrent plus de la moitié de l'emploi du temps de leurs élèves aux activités centrées sur les disciplines enseignées en collège.

La plupart du temps, les équipes proposent un nombre de disciplines restreint par rapport à ce que les élèves pratiquent en collège. Dans 52 % des cas, il n'y a que 5 à 8 disciplines enseignées.

Presque toutes les classes relais proposent aux élèves du français et des mathématiques, 73 % de l'EPS, l'éducation civique et 66 % de l'histoire - géographie, et une classe relais sur deux une langue vivante étrangère, des arts plastiques et/ou de la technologie. Les sciences de la vie et de la Terre et surtout l'éducation musicale et la physique-chimie sont beaucoup plus rares.

Il a été demandé aux équipes sous forme de question ouverte de décrire ce qui caractérise leur enseignement. Elles ont répondu surtout une grande individualisation de l'enseignement (62 réponses), et l'utilisation de l'outil informatique (19 réponses).

2.3. Une spécificité : le travail éducatif

Les classes relais, en sus des disciplines enseignées en collège, proposent aux élèves diverses activités centrées sur le travail éducatif, qui sont une spécificité de ces classes.

29 % des classes ont choisi d'offrir en majorité (plus de 50 % de l'emploi du temps de leurs élèves) ce type d'activités. 40 % des classes en proposent de 25 % à 40 % de l'emploi du temps des élèves. 31 % proposent peu d'activités éducatives (moins de 20 % de l'emploi du temps des élèves).

Les principales activités pratiquées sont les entretiens individuels (avec l'élève ou sa famille), les travaux sur la loi, les règlements et la justice, et les groupes de parole.

Outre les stages en entreprise (proposés par 70 % des équipes), d'autres activités existant en collège mais à un moindre degré, sont également proposées dans les classes relais : notamment la remédiation et la construction du projet personnel ou professionnel.

2.4. Le suivi des élèves

L'existence de **relations entre les membres de l'équipe et les enseignants des classes d'origine** est signalée par 73 % des équipes éducatives interrogées. Ces relations peuvent prendre différentes formes :

- « Des rencontres portant sur l'histoire personnelle et scolaire de l'élève, la nature des relations qu'il entretient avec son entourage » ;
- « Le plus souvent, l'équipe de la classe relais s'informe auprès de la classe d'origine du programme qu'elle a suivi, éventuellement des devoirs réalisés, et/ou de l'organisation du travail scolaire ».
- « Des bilans réguliers envoyés aux collèges d'origine sur l'évolution des jeunes, leur comportement, leurs acquis scolaires ».

Lorsque les équipes sont en relation avec les enseignants des classes d'origine, le suivi des élèves que permettent ces relations est jugé très ou assez satisfaisant par 57 % des équipes, et peu ou non satisfaisant par 33 % d'entre elles. Mais ce dont se plaignent de nombreuses équipes lors des questions ouvertes, c'est du fait qu'elle ne sont justement pas en relations avec les collèges d'origine.

Les relations avec les enseignants des établissements de réaffectation sont plus rares : elles existent dans seulement 54 % des cas, plus souvent pour les classes relais anciennes (68 %) que pour les récentes (39 %).

Là encore, le suivi des élèves est jugé assez ou très satisfaisant par 68 % des équipes étant en rapport avec les établissements de réaffectation, mais de nombreuses équipes se plaignent de n'être pas assez souvent en rapport avec ces établissements.

3. Les opinions sur le dispositif mis en place

3.1. Des améliorations sensibles surtout en matière de comportement

On a demandé aux équipes si elles se trouvaient ou non satisfaites de l'évolution des élèves sur différents points lors de leur séjour en classe relais, puis lors de leur réintégration.

En ce qui concerne l'indiscipline/violence, et la déscolarisation/absentéisme chronique (comportements qui ont été à l'origine de la plupart des affectations en classe relais), l'évolution des élèves lors de leur séjour en classe relais est globalement jugée positive par la plupart des équipes éducatives interrogées : par 85 % des équipes pour l'indiscipline/violence, et par 80 % pour l'absentéisme.

3.2. Qui s'estompent un peu lors du retour des élèves en classe banale

Toutefois cette amélioration n'est pas toujours durable : après la réaffectation des élèves dans un autre établissement, seules 54 % des équipes qui ont des relations avec les établissements de réaffectation déclarent que les problèmes d'indiscipline / violence se sont réduits, et 56 % font le même constat pour l'absentéisme.

En ce qui concerne les acquis scolaires, les équipes sont plus partagées : 49 % déclarent que l'évolution des acquis scolaires des élèves lors de leur séjour a été très ou assez satisfaisante, et 40 % sont de l'avis opposé.

A fortiori, les équipes sont encore plus réservées quant aux acquis scolaires des élèves lors de leur retour dans leur établissement d'origine. Sur ce plan, les équipes peu ou non satisfaites sont plus nombreuses (36 % des équipes ayant des relations avec les établissements d'origine) que les équipes satisfaites (28 %).

3.3. Un dispositif jugé positivement

D'autre part, les équipes ont été interrogées sous forme de questions ouvertes à propos de leur opinion globale sur le dispositif et son fonctionnement : deux fois sur trois, leurs opinions sont globalement positives : ce dispositif est avant tout décrit comme « nécessaire », « intéressant », et « efficace ». Il a surtout permis aux jeunes de changer de comportement (24 réponses), mais aussi de reprendre confiance en soi ,(re)trouver une image (re)valorisée (13 réponses). 12 équipes déclarent que leur séjour a permis aux élèves de se re-motiver par rapport aux apprentissages scolaires.

Il a enfin été demandé aux équipes sous forme de question ouverte de citer les 3 éléments qui leur semblent avoir été le plus bénéfique pour les élèves : les éléments cités sont de très loin le plus souvent d'ordre éducatif et relationnel (114 réponses). Il s'agit essentiellement pour les élèves de pouvoir parler et être entendus par d'autres (39 réponses) , d'avoir d'autres relations avec les adultes (16 réponses), de créer des liens avec le monde du travail (12 réponses), ou encore de bénéficier d'un suivi individualisé (10 réponses) . Les éléments d'ordre pédagogique sont cités beaucoup moins souvent (39 réponses).

3.4. Malgré, parfois, un sentiment d'impuissance

Lorsqu'on leur demande leur opinion globale sur le dispositif, 15 équipes (sur 45 ayant répondu) déclarent cependant éprouver, un sentiment d'impuissance. Ce sentiment provient surtout du fait que ces structures, qui seraient bien adaptées à des élèves « difficiles », ne le sont plus face à un public vraiment très lourd :

« Prise en charge inefficace pour des élèves dont le degré de destruction est trop important (élèves dangereux pour eux ou pour leur entourage) » ;

« (...) de plus en plus d'élèves rejetés du système scolaire et qui ne peuvent plus être scolarisés à l'interne dans les institutions spécialisées où ils sont placés (fermeture de ces classes et suppressions de postes d'instituteurs spécialisés) » .

Il a par ailleurs été demandé à toutes les équipes sous forme de question ouverte de citer 3 éléments qui leur semblent avoir le plus manqué aux élèves ou au bon fonctionnement de la classe relais. A l'occasion de cette question, de nombreux problèmes ont été soulevés :

Une insuffisance de personnels : le manque d'enseignants, de psychologues, d'éducateurs spécialisés, et/ou d'intervenants supplémentaires signalé par 55 équipes réduit d'autant l'aide fournie aux élèves. De plus, de nombreuses équipes se plaignent d'être trop sollicitées, et de ce fait de manquer de disponibilité pour les jeunes.

Des problèmes matériels : 41 équipes ont déclaré que des locaux exigus ou inadaptés, une insuffisance de matériel pour faire faire des activités aux élèves, et/ou des problèmes budgétaires ont handicapé le bon fonctionnement de la classe relais.

Un travail d'équipe insuffisant : 39 équipes souhaiteraient un réel travail d'équipe ou une meilleure formation de l'équipe.

Un partenariat insuffisant : 65 équipes signalent un manque de partenariat avec :

- les collègues d'origine : « Manque d'investissement des professeurs de la classe d'origine pour le suivi des jeunes et la transmission du travail à fournir » ;
- les collègues de ré-affectation : « Relations insuffisantes avec la structure de ré-affectation (pas d'accompagnement, ni d'accueil de l'élève lorsqu'il sort de la classe relais, qui est une structure très marginalisée...) » ;
- les membres de la communauté scolaire : « Les classes relais sont considérées comme des 'classes dépotoir' » ; « Les élèves ne doivent pas faire l'objet d'une simple relégation, ce temps ne doit pas être un temps de répit pour les professeurs mais une période de restructuration et de remobilisation des élèves pour préparer leur avenir » ;
- les autres institutions : la justice, la PJJ, est l'institution dont l'aide fait le plus souvent défaut aux classes relais. Celles-ci aimeraient également avoir le soutien des travailleurs sociaux (éducation spécialisée, assistantes sociales, centres de santé...), des familles, des collectivités territoriales, et/ou d'autres partenaires.

Nécessité d'une structure intermédiaire : 11 équipes préconisent soit une structure en amont de la classe relais (pour souder le groupe, ou pour vérifier la motivation des élèves), soit en aval (pour préparer la réintégration de l'élève).

Des durées de séjour trop courtes : 11 équipes signalent qu'il est difficile d'obtenir des améliorations durables avec des durées de séjour si courtes. Elles préconisent de 6 mois à plusieurs années scolaires ; « Le temps de reconstruction de ces jeunes en grande difficulté (scolaire, sociale ou / et psychologique) ne nous a pas semblé envisageable à moins de 9 mois ».

3.5. Un bilan largement positif, mais après ?

A la sortie de leur séjour en classe relais, 39 % des élèves ont été admis (ou sont sur le point d'être admis) dans une classe normale de collège, 21 % dans une formation professionnelle, 6 % dans un établissement spécialisé, 4 % dans un dispositif d'insertion et 3 % dans une SEGPA (au moment de l'enquête, on n'avait pas trouvé de solution pour 13 % des élèves, et on n'avait pas d'information pour 5,5 %).

Lorsqu'il a été demandé aux équipes de citer 3 éléments qui leur semblent avoir le plus manqué aux élèves ou au bon fonctionnement de la classe relais, 28 d'entre elles ont cité le problème de l'après classe relais :

- d'une part, le collège d'origine ne veut plus reprendre les élèves, ou lorsqu'il les reprend, les relations se passent à nouveau mal : « Les établissements d'origine n'étaient pas prêts à accepter de nouveau les élèves, pourtant remotivés, en leur sein. » ; « La meilleure image de soi des élèves ne résiste pas longtemps quand le jeune retourne dans sa classe (réputation). » ; « Manque de réflexion sur l'orientation des jeunes (Il faudrait les envoyer ailleurs que dans l'établissement d'origine) » ;
- d'autre part, il n'existe pas toujours d'autres solutions : « La disparition des CPA, 4^{ème} Techno, et des 3^{ème} d'insertion nous prive de solutions pour les 15-16 ans qui sont obligés de retourner au collège. » ; « Nous avons le sentiment d'avoir fait un travail efficace pour les jeunes qui sont dans l'année de leurs 16 ans en les aidant dans leur réinsertion professionnelle (apprentissage). Mais nous avons plus de

difficultés avec les élèves plus jeunes pour lesquels les solutions de re-scolarisation sont inexistantes. »

Conclusion

En somme, malgré les réserves faites précédemment, l'opinion des équipes et des principaux sur les classes relais est le plus souvent positive à condition d'une part, d'accueillir des élèves adaptés à la structure, d'autre part, de s'en tenir à des objectifs « modestes » : (re)socialisation et non (re)-scolarisation.

Les réponses ont souvent révélé que les objectifs des équipes étaient le plus souvent de cet ordre : seules 12 équipes ont déclaré que la classe relais avait permis aux élèves de se re-motiver par rapport aux apprentissages scolaires, tous les autres bienfaits de la classe relais sont de l'ordre de la socialisation (changement de comportement, confiance en soi...). A l'aune de cet objectif, le bilan des classes relais est globalement satisfaisant.

Un problème demeure : ces résultats, pourtant très sensibles selon les équipes, se situent en amont de ce qui est demandé aux élèves lors de leur réintégration au collège, c'est à dire non seulement d'avoir modifié leur comportement, mais aussi d'être aptes à suivre le cursus scolaire proposé.

C'est alors que les difficultés des élèves réapparaissent, réduisant, semble-t-il, les effets positifs du séjour.

C'est sur cette question de la réintégration et de ses modalités que les équipes et les principaux souhaitent que l'on continue à réfléchir.

Introduction

A la demande de la Direction de l'Enseignement Scolaire, la Direction de la Programmation et du Développement du ministère de l'Education nationale, a réalisé une enquête sur les classes relais, avec la collaboration de la DESCO, de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) du ministère de la Justice, et du Centre Alain Savary de l'INRP.

L'objectif de cette enquête est d'apprécier à la fois le fonctionnement du dispositif, les modalités selon lesquelles les classes relais ont été concrètement organisées lors de l'année scolaire 1998-1999 (les questionnaires ayant été envoyés en Mai 1999), et leurs effets sur les élèves.

Les classes relais en question :

Les questionnaires ont été envoyés à la totalité des 98 classes relais répertoriées à l'époque : n'ont pas été pris en compte les dispositifs internes, dans lesquels les élèves sont affectés pour de très courtes durées, suite à une décision du chef d'établissement (prise souvent après une exclusion temporaire) et non pas de l'IA. Dans les dispositifs internes, les élèves sont placés dans une structure appartenant à leur propre collège. Il n'y a donc pas de partenariat entre établissements. A la suite de la réunion DESCO / correspondants académiques du 19 mai 1999, il a été décidé que ces dispositifs internes n'entraient pas dans la catégorie des classes relais.

Les acteurs interrogés :

Ont été interrogés les inspecteurs d'académie des départements accueillant une ou deux classe(s) relais (il n'existe pas de département qui en comprenne plus de deux), l'ensemble des chefs d'établissement et des équipes éducatives ayant une classe relais en charge.

A propos de la (ou des) classe(s) relais de leur département, les Inspecteurs d'académie ont été questionnés sur :

- le groupe départemental de pilotage ;
- les admissions et refus en classe relais cette année ;
- le devenir des élèves à la sortie de classe relais.

A propos de la classe relais qu'ils ont en charge, les chefs d'établissements ont été questionnés sur :

- l'organisation de la classe ;
- les admissions et les sorties ;
- la fréquentation ;
- l'encadrement, la constitution de l'équipe éducative ;
- les relations de la classe relais avec les collègues d'origine et de ré affectation ;
- l'existence d'une évaluation du dispositif ;
- leurs opinions sur le dispositif.

Il a été demandé aux équipes éducatives de répondre collégialement au questionnaire. Les questions qui leur étaient adressées portaient sur :

- les contrats d'admission ;
- le bilan ou positionnement des élèves ;
- les activités proposées aux élèves ;
- le travail d'équipe des adultes ;
- leurs opinions sur le dispositif.

La participation :

Sur 98 établissements accueillant une classe relais, 93 principaux et 92 équipes éducatives ont répondu (taux de réponse d'environ 95 %). 41 inspecteurs d'Académie ont répondu sur les 54 départements concernés, soit un taux de réponse de 76 %.

***1^{ère} partie : Le fonctionnement des classes
relais***

I. L'organisation des classes relais

La circulaire 98-120 du 12 juin 1998 (BO n°25 du 18/6/98) précise les modalités de création, d'organisation et de suivi des classes relais en collège destinées à l'accueil temporaire d'élèves en voie de déscolarisation ou de marginalisation. Elle rappelle notamment ce que sont les objectifs de ces classes (re-scolarisation et re-socialisation), et à quels élèves elles sont destinées :

« La finalité essentielle des classes relais consiste à favoriser, par un accueil spécifique temporaire, une réinsertion effective des élèves concernés dans une classe ordinaire de formation, sous statut scolaire, ou, le cas échéant, sous contrat de travail. »

« (Le public concerné) est constitué d'élèves de collège, faisant parfois l'objet d'une mesure judiciaire d'assistance éducative, qui sont entrés dans un processus évident de rejet de l'institution scolaire.

La plupart du temps, ce rejet prend la forme de manquements graves et répétés au règlement intérieur, d'un comportement marqué par une forte agressivité vis-à-vis des autres élèves ou des adultes de la communauté scolaire, d'un absentéisme chronique non justifié, aboutissant à des exclusions temporaires ou définitives d'établissements successifs. (...) Pour autant, ces élèves ne relèvent pas de l'enseignement adapté ou spécialisé. »

A. La situation des classe relais

1) Leur date de création

La plupart des classes relais sont de création récente, elles sont contemporaines de la circulaire sur les classes relais en collège du 12 juin 1998.

Selon les principaux interrogés, 46 % de ces classes ont été ouvertes depuis le début de l'année scolaire (1998-1999) de l'enquête (mai 99), c'est à dire que les équipes éducatives ont moins d'une année scolaire d'expérience à cette date.

15 % des classes relais ont été ouvertes en 1997-1998 (elles ont donc environ 2 ans d'expérience à la date de l'enquête), 15 % ont été ouverte en 1996-1997 (3 ans d'expérience), et 18 % en 1995-1996 ou avant (4 ou 5 ans voire plus d'expérience).

On a créé en 1998-1999, trois fois plus de classes relais que l'année précédente.

| Date d'ouverture | % |
|---------------------|------------|
| fin 1999 | 3,2 |
| début 1999 | 6,5 |
| fin 1998 | 36,6 |
| début 1998 | 4,3 |
| fin 1997 | 10,7 |
| début 1997 | 5,3 |
| fin 1996 | 9,7 |
| début 1996 | 2,1 |
| fin 1995 | 5,4 |
| 1994 et avant | 10,5 |
| NR..... | 5,4 |
| TOTAL | 100 |

base : 93 principaux

| Année scolaire d'ouverture | % |
|----------------------------|------------|
| 1998-1999 | 46,3 |
| 1997-1998 | 15 |
| 1996-1997 | 15 |
| 1995-1996 ou avant..... | 18 |
| NR | 5,4 |
| Total..... | 100 |

base : 93 principaux

| Typologie des classes | valeurs absolues |
|--|-------------------|
| Classes récentes (créées en 1998 et après) | 47 |
| Classes anciennes (créées avant 1998) | 41 |
| Non-réponses | 5 |
| Total | 93 classes |

Au long de ce rapport seront appelées classes récentes les 47 classes créées après le 1^{er} janvier 1998 (au plus une année d'expérience lors de l'enquête), et classes anciennes les 41 classes créées avant (2 à 6 années d'expérience, voire plus). Leur mode de fonctionnement est souvent différent, ce qui montre qu'une année d'expérience (au moins) supplémentaire permet aux classes relais de modifier leur fonctionnement.

2) Les locaux utilisés

Les locaux principalement utilisés par la classe relais sont une fois sur deux situés au sein de l'établissement scolaire de rattachement (45 % des cas), ou dans un autre local scolaire (2 %). Lorsque ce n'est pas le cas, dans 19 % des cas, la classe relais utilise des locaux mis à disposition par la municipalité. Il arrive aussi que les locaux soit prêtés par une association (6 % des cas), les HLM (4 %) ou le conseil général (4 %). Dans 7 % des cas, la classe relais se trouve située au sein même d'un service de la PJJ.

| Les locaux principalement utilisés par la classe relais sont-ils situés | % |
|--|------------|
| Au sein de l'établissement scolaire de rattachement | 45,2 |
| Dans un local mis à disposition par la municipalité | 19,4 |
| Dans un service de la PJJ | 7,5 |
| Dans un local mis à disposition par une association | 6,5 |
| Dans un local mis à disposition par les HLM | 4,3 |
| Dans un local mis à disposition par le Conseil général | 4,3 |
| Dans un autre local scolaire..... | 2,2 |
| Autre..... | 7,5 |
| NR..... | 4,3 |
| Total | 100 |

base : 93 principaux

3) La provenance des élèves

| Dans quel établissement les élèves sont-ils inscrits en règle générale pendant la fréquentation de la classe relais ? | % |
|--|------------|
| Leur établissement d'origine | 71,0 |
| L'établissement dont dépend administrativement la classe relais | 18,3 |
| Autre | 4,3 |
| NR | 6,5 |
| TOTAL..... | 100 |

base : 93 principaux

En règle générale, pendant la fréquentation de la classe relais, les élèves sont inscrits dans leur établissement d'origine selon 71 % des principaux interrogés, et dans 18 % des cas, dans l'établissement dont dépend administrativement la classe relais.

B. Les conditions d'admission en classe relais

« L'inspecteur d'Académie décide de l'admission d'un élève dans une classe relais sous réserve de l'accord de l'élève et du consentement (...) de la famille ou du représentant légal, y compris dans les cas où l'élève est inscrit dans le collège de rattachement du dispositif. » (circulaire du 12 juin 1998)

1) Les entretiens préalables

Le principal ou l'équipe du collège d'origine conduit l'entretien avec l'élève dans 45 % des cas, et avec la famille dans 40 % des cas, alors que le groupe de pilotage n'intervient dans la conduite de ces entretiens que dans 7,5 % des cas.

a) L'entretien avec l'élève

| Avant l'affectation d'un élève dans une classe relais, qui conduit l'entretien avec l'élève ? | Total classes % | Classes récentes % | Classes anciennes % |
|---|-----------------|--------------------|---------------------|
| L'équipe de la classe relais | 57 | 48,9 | 68,3 |
| Vous-même ou votre adjoint | 25,8 | 27,7 | 26,8 |
| Le principal ou l'équipe du collège d'origine | 45,2 | 46,8 | 41,5 |
| Le groupe départemental de pilotage | 7,5 | 8,5 | 2,4 |
| L'inspecteur d'Académie ou son adjoint | 0 | 0 | 0 |
| Autres | 24,7 | 23,9 | 26,8 |

base : 93 principaux, 47 principaux de classes récentes, 41 principaux de classes anciennes

note de lecture : dans 57 % des classes relais, l'équipe de la classe conduit l'entretien avec l'élève

Avant l'affectation d'un élève dans une classe relais a lieu un entretien avec l'élève.

L'équipe de la classe relais, ou le principal du collège d'affectation, c'est à dire ceux qui l'auront le cas échéant en charge, conduisent le plus souvent cet entretien (respectivement 57 % et 26 % des cas). Lorsque la classe est ancienne, on s'en remet encore plus souvent à l'équipe éducative, qui conduit l'entretien avec l'élève dans 68 % des cas (contre 49 % lorsque la classe est récente). Très souvent également, dans 45 % des cas (voire 47 % lorsque la classe est récente), c'est le principal ou l'équipe du collège d'origine qui prend en charge l'entretien.

En revanche, il arrive très rarement, dans 7,5 % des cas, que le groupe départemental de pilotage (jamais l'inspecteur d'Académie seul) intervienne dans la prise en charge de cet entretien (rappelons que seuls 13 % des groupes de pilotage examinent les dossiers individuels des élèves du département en risque de marginalisation scolaire).

Or une commission d'admission, émanation du groupe de pilotage, devrait précisément être constituée pour intervenir dans le choix des élèves à prendre en charge par la classe relais, ceci de façon à éviter que les équipes du collège d'origine, impliquées trop étroitement dans les relations avec les élèves, ne prennent seules des mesures trop hâtives.

(l'idée que les équipes des collèges d'origine prennent des mesures trop hâtives sera confirmée ultérieurement : selon les principaux interrogés, elles présentent à la commission un nombre important, qui correspond à 24 % des refus en classe relais, d'élèves qui n'en ont pas le profil et qu'elles devraient essayer de maintenir dans le circuit classique.)

Il semblerait qu'actuellement, dans un nombre de cas non négligeable, les équipes du collège d'origine aient à prendre des décisions d'admission sans l'aval d'une commission d'admission. Ce n'est donc pas, en général, le groupe de pilotage académique qui prend la décision de choisir, parmi les élèves qu'on lui présente, ceux que l'on inscrira en classe relais, contrairement à ce que préconise la circulaire du 12 juin 1998.

b) L'entretien avec la famille

| Avant l'affectation d'un élève dans une classe relais, qui conduit l'entretien avec la famille ? | Total Classes % | Classes récentes % | Classes anciennes % |
|---|--------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|
| L'équipe de la classe relais | 49.5 | 38,1 | 61 |
| Vous-même ou votre adjoint | 24.7 | 25,5 | 24,4 |
| Le principal ou l'équipe du collège d'origine | 39.8 | 44,7 | 34,1 |
| L'inspecteur d'Académie ou son adjoint | 9.7 | 10,6 | 9,8 |
| Le groupe départemental de pilotage | 7.5 | 8,5 | 2,4 |
| Autres | 20.4 | 20,8 | 22 |

base : 93 principaux, 47 principaux de classes récentes, 41 principaux de classes anciennes

note de lecture : Il peut arriver que le total des classes ne semble pas cohérent avec les résultats sur les classes anciennes et les classes récentes : ex : Pour les IA, 9,7 n'est pas la moyenne de 10,6 et 9,8. . Il faut se rappeler que seuls 88 principaux avaient répondu à la question sur la date d'ouverture de leur classe relais. Or ceux qui ont répondu à cette question peuvent être plus nombreux (ou différents).

Il y a également un entretien avec la famille, qui donne lieu aux mêmes remarques que pour l'entretien avec l'élève :

Le groupe qui conduit cet entretien est composé de moins de personnes, puisque chacun des acteurs précédents y est représenté moins souvent, mais on retrouve la même hiérarchie.

Ce sont d'abord l'équipe de la classe relais (50 % des entretiens avec les familles, voire 61 % lorsque la classe est ancienne) et le principal du collège d'affectation ou son adjoint (25 %) qui gèrent l'entretien.

Le principal ou l'équipe du collège d'origine (40 %) intervient également très souvent.

L'inspecteur d'Académie ou son adjoint dans 10 % des cas (il se charge plus souvent de l'entretien avec les familles que de celui avec l'élève).

Enfin, le groupe départemental de pilotage n'intervient que dans 8 % des cas (2 % lorsque la classe est ancienne, 9 % lorsqu'elle est récente).

Donc, là encore, on retrouve la forte présence de l'équipe du collège d'origine et la très faible implication du groupe départemental de pilotage.

2) Les affectations

Les textes prévoient que l'inspecteur d'académie, le groupe de pilotage, ou une émanation de celui-ci affectent les élèves du département dans les classe relais relevant du même secteur.

Il a été demandé aux principaux sous forme de question ouverte qui se chargeaient de fait de cette tâche. 89 principaux ont répondu.

- 18 principaux ont déclaré que c'était l'IA qui se chargeait de cette tâche.

- 37 principaux ont déclaré qu'il s'agit d'une commission.

Mais cette commission a différentes appellations, qui recouvrent peut-être des compositions différentes. S'agit-il toujours de commissions départementales ? Si certaines commissions d'admission sont surtout locales, présidées par exemple par le chef d'établissement de la classe relais, il y a disfonctionnement car cette structure ne permet pas une gestion cohérente au niveau départemental.

- « Commission départementale présidée par l'inspecteur d'académie » (11 réponses) ;
- « Comité (ou groupe) de pilotage » (5 réponses) ;
- « Equipe technique de pilotage » (2 réponses) ;
- « Commission d'admission (ou d'affectation) » (9 réponses) ;
- « Commission technique » (2 réponses) ;
- « Commission d'affectation » (1 réponse) ;
- « Commission d'admission sur proposition de la commission de district » ;
- « Commission 'EN-PJJ » ; « EN, PJJ, DPS, conseil général » ; ou « EN, PJJ, DSF » (6 réponses).

- 29 principaux ont déclaré que c'était le collège de rattachement. Il peut s'agir de l'équipe éducative de la classe relais (après consultation ou non), et / ou son principal, éventuellement (dans 9 cas) avec la collaboration de l'équipe du collège d'origine (et / ou son principal) de l'élève.
 - L'équipe de la classe relais (principal inclus ou non) (12 réponses) ;
 - L'équipe pédagogique, après concertation avec l'administration, l'équipe médicale, l'élève et ses parents (2 réponses)
 - L'équipe éducative, avec le principal après consultation de la famille (2 réponses) ;
 - L'équipe de direction (en relation avec les professeurs principaux ou non) (2 réponses) ;
 - Le groupe de pilotage de la classe relais ;
 - Sur mandat de l'IA, le principal du collège de rattachement et le coordonnateur de la classe relais ;
 - Le principal du collège d'origine + l'équipe de la classe relais (ou juste son principal) (6 réponses)
 - L'équipe de l'administration avec avis du professeur principal de la classe d'où est issu l'élève (3 réponses)

A fortiori lorsque c'est le collège de rattachement qui affecte l'élève, il y a disfonctionnement pour les raisons invoquées plus haut.

| Participation aux entretiens avec l'élève et la famille en fonction de l'instance qui affecte : | | | | | |
|--|--|-------------|-----------------|---------------|--------------|
| | Groupe ou émanation du groupe de pilotage | L'IA | L'équipe | Divers | Total |
| Nombre d'affectations effectuées | 37 | 18 | 29 | 5 | 89 |
| L'entretien avec l'élève : | | | | | |
| L'inspecteur d'académie | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Le groupe de pilotage | 4 | 2 | 1 | 0 | 7 |
| L'équipe de la classe relais | 23 | 9 | 12 | 1 | 45 |
| Le principal de la classe relais | 6 | 5 | 9 | 0 | 20 |
| Le principal du collège d'origine... | 21 | 6 | 9 | 2 | 38 |
| Autre(s)..... | 5 | 2 | 4 | 3 | 14 |
| L'entretien avec la famille : | | | | | |
| L'inspecteur d'académie | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Le groupe de pilotage | 4 | 2 | 1 | 0 | 7 |
| L'équipe de la classe relais | 20 | 8 | 12 | 1 | 41 |
| Le principal de la classe relais | 7 | 4 | 9 | 0 | 20 |
| Le principal du collège d'origine... | 20 | 6 | 8 | 2 | 36 |
| Autre(s) | 4 | 2 | 4 | 3 | 13 |

89 principaux

note de lecture : 37 affectations sont faites par le groupe de pilotage ou son émanation. Sur ces 37 affectations, l'équipe de la classe relais participe à l'entretien avec l'élève dans 23 cas.

3) Le contrat d'admission

Un contrat d'admission est signé avec l'élève selon 65 % des équipes éducatives, et avec sa famille dans également 65 % des cas.

Un contrat d'admission a été signé avec l'élève selon 65 % des équipes éducatives interrogées. Il est arrivé six fois que sur le questionnaire renvoyé par l'équipe, ce terme de contrat d'admission ait été barré et qu'on lui ait préféré celui d'engagement, de contrat moral, ou de contrat verbal. Ces équipes-là, à la question : « y a-t-il un contrat d'admission signé avec l'élève ? », ont répondu parfois oui, parfois non.

| Y a-t-il un contrat d'admission : | | | | | | |
|-----------------------------------|--------------------|--------------------|---------------------|-----------------------|--------------------|---------------------|
| | signé avec l'élève | | | signé avec la famille | | |
| | % Total classes | % Classes récentes | % Classes anciennes | % Total classes | % Classes récentes | % Classes anciennes |
| Oui..... | 65,3 | 63,8 | 68,3 | 65,3 | 63,7 | 70,7 |
| Non..... | 29,6 | 27,7 | 29,3 | 26,5 | 27,7 | 19,5 |
| NR..... | 5,1 | 8,5 | 2,4 | 8,2 | 8,6 | 9,8 |
| TOTAL..... | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

base : 92 équipes, 47 équipes récentes, 41 équipes anciennes

Selon les équipes éducatives, lorsque les élèves ont signé un contrat, ils ont essayé de l'honorer dans la plupart des cas (81 %), et dans 16 % des cas, ce contrat n'a rien représenté pour eux.

Sur ce point, il existe une différence sensible entre les équipes des classes anciennes et les équipes récentes : presque toutes les équipes anciennes déclarent que leurs élèves ont essayé d'honorer leur contrat, alors que les équipes récentes ne sont que 70 % à faire un tel constat (30 % déclarent que le contrat n'a rien représenté pour eux). Il semblerait qu'avec le temps et l'expérience, les équipes se rôdent et aboutissent à de meilleurs résultats auprès des élèves.

| S'il y a un contrat signé avec l'élève : | % Total classes | % Classes récentes | % Classes anciennes |
|---|-----------------|--------------------|---------------------|
| La plupart du temps, les élèves ont essayé d'honorer leur contrat..... | 81,3 | 70 | 96,4 |
| La plupart du temps, le contrat ne représente rien pour ces élèves..... | 15,6 | 30 | 3,6 |
| NR..... | 3,1 | 0 | 0 |
| TOTAL..... | 100 | 100 | 100 |

base : 64 équipes, 30 équipes récentes, 28 équipes anciennes

note de lecture : il peut arriver que le total des classes ne semble pas cohérent avec les résultats sur les classes anciennes et les classes récentes : ex : Il n'y a pas de NR dans les classe récentes ni dans les classes anciennes, et pourtant il y en a dans le total des classes . Il faut se rappeler que seuls 88 principaux avaient répondu à la question sur la date d'ouverture de leur classe relais. Or ceux qui ont répondu à cette question-ci peuvent être plus nombreux (ou différents) . Ainsi, les 3,1 non-réponses sont les équipes qui n'ont pas répondu non plus à la question sur la date d'ouverture de la classe relais.

Par ailleurs un contrat a été signé avec la famille ou le représentant légal selon 65 % des équipes éducatives. Il ne s'agit pas toujours des cas où un contrat a été signé avec l'élève : 59 % des équipes déclarent qu'un contrat a été signé à la fois avec l'élève et un avec sa famille.

6 % des contrats signés avec la famille n'ont pas été suivis d'un contrat avec l'élève, et 11 % des contrats signés avec l'élève n'ont pas donné lieu à un contrat signé avec la famille.

C. Le pilotage des classes relais

Un groupe départemental de pilotage a été constitué dans presque toutes les inspections académiques concernées ; il se réunit trois fois par an en moyenne.

La circulaire 98-120 du 12 juin 1998 précise :

« La définition des règles générales d'organisation des classes relais relève, dans le cadre de la politique académique définie par les recteurs, de la responsabilité des inspecteurs d'Académie, en liaison avec les partenaires associés : collectivités territoriales, directions départementales de la protection judiciaire de la jeunesse notamment.

L'inspecteur d'Académie constitue un groupe départemental de pilotage ».

1) La constitution du groupe de pilotage

Les inspecteurs d'Académie (sauf un et une non-réponse) déclarent qu'il existe un groupe départemental de pilotage dans leur département.

L'inspection d'Académie est représentée au sein du groupe de pilotage dans la quasi-totalité des cas (97 %), par l'inspecteur d'Académie lui-même, assisté le plus souvent par une conseillère technique (72 %) et/ou d'autres personnels des services académiques (74 %). Le service promotion santé en faveur des élèves est représenté dans 44 % des cas, tandis que la commission départementale de l'éducation spéciale ne l'est qu'une fois sur 10.

Le collège est représenté d'abord, dans la quasi-totalité des cas (92 %), par les chefs d'établissement responsables de la ou des classes relais du département et il arrive dans un cas sur trois (31 %) que d'autres chefs d'établissement participent également au groupe. En ce qui concerne les membres de l'équipe ayant en charge les classes relais, une divergence importante apparaît entre les réponses des Inspecteurs d'Académie (82 % d'entre eux répondent que des membres de l'équipe participent au groupe), et celles des principaux (ils ne sont que 53 % à donner la même réponse). Dans plus d'un groupe de pilotage sur deux (54 %), des personnels du CIO sont présents.

La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) est représentée dans 79 % des cas par son directeur départemental, et une fois sur deux (54 %), le groupe départemental de pilotage comprend aussi d'autres représentants de la PJJ.

Le conseil général est représenté dans 51 % des cas par une personne du service de l'aide sociale à l'enfance, et/ou, dans 31 % des cas par un autre représentant. Des représentants d'autres collectivités locales (ex :communes) sont présents dans un tiers des cas (33 %).

Enfin, d'autres acteurs interviennent dans 41 % des cas.

| Pourcentage de groupes qui incluent les acteurs suivants : | % |
|--|----------|
| L'inspecteur d'Académie (IA) | 97,4 |
| Assistante sociale, conseillère technique de l'IA | 71,8 |
| Autres personnels des services académiques | 74,4 |
| Commission Départementale de l'Education Spéciale | 10,3 |
| Chef(s) d'établissement responsable(s) de la ou des classe(s) relais | 92,3 |
| Autre(s) chef(s) d'établissement | 30,8 |
| Membres de l'équipe de la ou des classe(s) relais | 82,1 |
| Personnels CIO | 53,8 |
| Service promotion santé en faveur des élèves | 43,6 |
| Directeur départemental de la PJJ | 79,5 |
| Autre(s) représentant(s) de la PJJ | 53,8 |
| Représentant(s) de l'aide sociale à l'enfance du conseil général | 51,3 |
| Autre(s) représentant(s) du conseil général | 30,8 |
| Représentants d'autres collectivités territoriales (communes...) | 33,3 |
| Autres | 41,0 |

base : 39 IA

| Des membres de l'équipe de la classe relais participent-ils au groupe départemental de pilotage des classes relais ? | % |
|---|------------|
| Oui..... | 52,7 |
| Non..... | 39,8 |
| NR..... | 7,5 |
| TOTAL..... | 100 |

base : 93 principaux

Alors que selon les IA, les membres de l'équipe de la classe relais participent au groupe de pilotage dans 82 % des cas, seuls 53 % des principaux déclarent cet état de fait.

2) Les fonctions du groupe de pilotage

| Combien de fois se réunit-il par an ? | % |
|--|----------|
| Une fois | 10,3 |
| Deux fois..... | 20,5 |
| Trois fois..... | 35,9 |
| Quatre fois..... | 10,3 |
| Cinq fois..... | 5,1 |
| Six fois..... | 10,3 |
| NR..... | 7,7 |

base : 39 IA des départements où existe un groupe de pilotage

Les groupes départementaux de pilotage se réunissent trois fois par an en moyenne mais avec des disparités : la plupart du temps (dans 36 % des cas) ils se réunissent en effet trois fois par an, mais ils sont 31 % à se réunir une fois ou deux, et 26 % à se réunir quatre à six fois par an.

| Son action a-t-elle été cette année : | % |
|---|----------|
| D'assurer le suivi du fonctionnement des classes relais | 79,5 |
| D'établir un schéma départemental des dispositifs relais (classes et internats) | 69,2 |
| De se prononcer sur la seule admission des élèves en classe relais..... | 33,3 |
| D'examiner l'ensemble des dossiers individuels des élèves du département en risque de marginalisation scolaire, et de rechercher les solutions adaptées | 12,8 |
| Autre..... | 28,2 |

base : 39 IA des départements où existe un groupe de pilotage

L'action de ces groupes en 1998-1999 a été avant tout d'assurer le suivi du fonctionnement des classes relais, selon 79 % des inspecteurs d'Académie, et d'établir un schéma départemental des dispositifs relais (classes et internats), selon 69 % des inspecteurs d'Académie.

L'examen des dossiers individuels des élèves du département en risque de marginalisation scolaire n'est évoqué que par 13 % des inspecteurs d'Académie.

Enfin, 28 % des groupes de pilotage ont eu d'autres actions.

II. Les effectifs

A. L'effectif total des classes relais dans l'année

1) Par département

Par inspection académique en moyenne, en 1998-1999, 27 élèves ont été admis dans l'année, pour 11 refusés

En 1998-1999, en moyenne, 27 élèves ont été admis dans chaque inspection académique, Ces chiffres moyens correspondent à d'importantes disparités selon les inspections académiques : 27 % d'entre elles ont accueilli au plus dix élèves, 29 % entre 11 et 25 élèves, 19 % de 26 à 50 élèves, et 12 % des académies ont accueilli plus de 50 élèves.

| Cette année 98-99, combien d'élèves ont été accueillis dans la ou les classes de votre département ? | % |
|---|------------|
| Moins de 6 élèves | 4,9 |
| De 6 à 10 élèves..... | 22,0 |
| De 11 à 15 élèves..... | 14,6 |
| De 16 à 25 élèves..... | 17,1 |
| De 26 à 35 élèves..... | 12,2 |
| De 36 à 50 élèves..... | 7,3 |
| Plus de 50 élèves | 12,2 |
| NR..... | 9,8 |
| TOTAL | 100 |
| Nombre moyen = 27 | |

base : 41 IA

En 1998-1999, en moyenne, 11 élèves ont été refusés au cours de l'année dans chaque inspection académique (N.B. : l'enquête a eu lieu en mai 1999).

19 % des inspecteurs d'Académie disent qu'aucun élève n'a été refusé dans leur département cette année, 33 % déclarent qu'un à cinq élèves ont été refusés, et dans 24 % des départements concernés, ce sont six à quinze élèves qui ont fait l'objet d'un refus. Notons que dans 7 % des départements concernés, plus de 50 élèves ont été refusés.

| Cette année 1998-1999, combien d'élèves a-t-on dû refuser dans la ou les classe(s) relais de votre département ? | % |
|---|------------|
| Pas d'élève refusé | 19,5 |
| 1 élève | 12,2 |
| De 2 à 5 élèves..... | 22,0 |
| De 6 à 10 élèves..... | 12,2 |
| De 11 à 15 élèves..... | 12,2 |
| De 16 à 50 élèves..... | 2,4 |
| Plus de 50 élèves | 7,2 |
| NR..... | 12,2 |
| TOTAL | 100 |
| Nombre moyen = 11 | |

base : 41 IA

2) *Par classe relais*

Par classe relais, en moyenne, selon les principaux, 22 élèves ont été admis durant l'année 1998-1999, pour 5 refusés. Au total, 1873 élèves ont été admis dans une classe relais au cours de cette année-là

Les chiffres par classe relais sont un peu plus bas que par académie. En effet, lorsqu'elles en détiennent, les académies ont une ou deux classes relais.

Celles-ci ont admis en moyenne 22 élèves dans l'année 1998 - 1999, ce qui est un peu moins que l'année précédente où elles en avaient accueilli 24.

En fait, celles qui avaient accueilli des élèves l'année précédant l'enquête (1997-98) en ont accueilli plus en 1998-99 : 26,3 élèves en moyenne.

Ce sont celles qui ont commencé à fonctionner en 98, qui en n'ont accueilli que 15,5 élèves en moyenne, qui ont fait « baisser la moyenne » à 22 élèves dans l'année.

Sur le total des classes relais, le cas de figure le plus fréquent (43 % des cas) est la classe qui accueille de 11 à 20 élèves. Dans 21 % des cas, elles peuvent en accueillir beaucoup moins (de 4 à 10 élèves), ou dans 20 % des cas beaucoup plus (de 21 à 30 élèves).

Assez rares sont les classes relais qui s'écartent de cette fourchette, mais lorsqu'elles s'en écartent, cela peut être sensiblement, comme c'est le cas pour cette classe relais qui a accueilli 180 élèves au cours de l'année.

Les classe relais récentes accueillent moins d'élèves que les anciennes. Elles ne sont que 17 % à accueillir en 98-99 plus de 20 élèves alors que 37 % des classes anciennes le font. On peut penser qu'avec l'expérience, les classes relais sont en mesure d'accueillir plus d'élèves.

| Cette année 98-99, combien d'élèves ont été accueillis dans la classe relais de votre établissement ? | % total classes | % classes récentes | % classes anciennes |
|--|------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Moins de 4 élèves | 0 | 0 | 0 |
| De 4 à 10 élèves | 21,5 | 23,8 | 19,6 |
| De 11 à 20 élèves | 43 | 45,2 | 41,2 |
| De 21 à 30 élèves | 19,6 | 14,3 | 23,5 |
| De 31 à 180 élèves | 8,6 | 2,4 | 13,7 |
| NR..... | 7,5 | 14,3 | 2 |
| TOTAL | 100 | 100 | 100 |
| Nombre moyen | 22 | 15,5 | 26,3 |

base : 93 principaux, 48 principaux de classes récentes, 41 principaux de classes anciennes

B. Le nombre moyen d'élèves accueillis simultanément

Le nombre d'élèves accueillis simultanément dans les classes relais a été en moyenne de 8 selon les principaux au cours de l'année 1998-1999

Le plus fréquemment (dans 45 % des cas), les classes relais ont 6 à 10 élèves simultanément. 8 en moyenne. 25 % des classes ont des effectifs très réduits (1 à 5 élèves), et aucune classe relais n'a un effectif moyen dépassant 20 (bien que cette situation puisse parfois arriver au cours de l'année). 18 % des classes accueillent simultanément 11 et 20 élèves en moyenne.

Les classes récentes accueillent simultanément 7 élèves par classe, les classes anciennes, un peu plus, 9 élèves par classe.

| Quel est le nombre moyen d'élèves accueillis simultanément dans la classe relais ? | total classes % | classes récentes % | classes anciennes % |
|--|-----------------|--------------------|---------------------|
| De 1 à 5 élèves..... | 24,8 | 25 | 21,9 |
| De 6 à 10 élèves..... | 45,1 | 47,9 | 43,9 |
| De 11 à 20 élèves..... | 18,3 | 14,6 | 24,4 |
| NR..... | 11,8 | 12,5 | 9,8 |
| TOTAL..... | 100 | 100 | 100 |
| Nombre moyen | 8 | 7,1 | 8,6 |

base : 93 principaux ; 48 principaux de classes récentes, 41 principaux de classes anciennes

C. Les refus dans l'année

1) Le nombre de refus

En 1998-1999, 5 élèves ont été refusés en moyenne par classe relais.

Là encore, ce chiffre moyen couvre d'importantes disparités : aucun élève n'a été refusé dans la classe relais de leur établissement selon 27 % des principaux, de un à cinq élèves selon 40 % des principaux, et de six à quinze élèves ont été refusés dans 18 % des établissements.

Les classes anciennes refusent généralement plus d'élèves (8 élèves refusés en moyenne par classe) que les classes plus récentes (3 élèves par classe).

| Cette année 1998-1999, combien d'élèves a-t-on dû refuser dans la classe relais de votre établissement ? | Total classes % | classes récentes % | classes anciennes % |
|--|-----------------|--------------------|---------------------|
| Pas d'élève refusé..... | 26,9 | 27,1 | 24,4 |
| De 1 à 5 élèves..... | 39,8 | 45,8 | 34,2 |
| De 6 à 10 élèves..... | 11,8 | 10,4 | 14,6 |
| De 11 à 15 élèves..... | 6,5 | 6,3 | 7,3 |
| De 25 à 82 élèves..... | 4,3 | 0 | 9,6 |
| NR..... | 10,8 | 10,4 | 9,8 |
| TOTAL..... | 100 | 100 | 100 |
| Nombre moyen | 5 | 3,1 | 7,7 |

base : 93 principaux ; 48 principaux de classes récentes, 41 principaux de classes anciennes

2) Les causes de refus en classe relais

Il a été demandé aux IA et aux principaux de ventiler le nombre d'élèves refusés en classe relais selon les causes de refus. 26 IA et 58 principaux ont répondu à cette question. Sur les 58 principaux ayant répondu, 31 appartiennent aux académies représentées par les 26 IA, et fournissent donc des réponses que l'on pourra comparer aux leurs.

a) Selon les inspecteurs d'académie (I-A)

Selon les IA, dans 40 % des refus, l'offre de classe relais est encore insuffisante ou inadaptée : parce que la structure est trop éloignée du domicile des élèves (26 % des élèves refusés), ou parce que la classe relais manque de place disponible (14 %).

Dans 35 % des cas, la demande de l'élève n'est pas adaptée à ce que proposent les classes relais : soit l'élève est considéré comme relevant d'une autre structure (comme l'hôpital psychiatrique ou l'aide à l'insertion scolaire), ce qui est le cas pour 15 % des refus, soit l'élève est insuffisamment motivé (14 %), soit, il est considéré comme pouvant poursuivre sa scolarité dans un collège (7 %).

Les IA voient d'autres causes à 23 % des refus.

| Ventilation des élèves selon la cause principale pour laquelle ils n'ont pas pu rejoindre une classe relais | Valeur absolue | % |
|---|----------------|------|
| Structure trop éloignée du domicile de l'élève..... | 78 | 25,5 |
| Manque de place disponible | 44 | 14,3 |
| Elève considéré comme relevant d'une autre structure | 48 | 15,4 |
| Elève insuffisamment motivé | 42 | 13,7 |
| Elève considéré comme pouvant poursuivre sa scolarité dans un collège | 22 | 7,2 |
| Autres..... | 72 | 23,5 |
| TOTAL | 306 | 100 |

base : 26 IA

b) Selon les 31 principaux appartenant aux mêmes académies que les IA

En ne prenant en compte que les réponses des 31 principaux appartenant aux mêmes académies que les 26 IA ayant répondu à cette question, on peut constater que sur une situation à peu près semblable (mêmes académies, mais pas forcément même nombre de classe relais), les analyses des principaux et des IA diffèrent assez largement.

Les principaux semblent plus sensibles que les IA au manque de places disponibles dans leur classe, manque auquel ils attribuent 23 % des refus (contre 14 % selon les IA).

Ils semblent également plus sensibles à l'inadaptation des élèves à leur structure puisqu'ils y attribuent 51 % des refus (contre 36 % selon les IA).

En revanche, les principaux voient rarement (10,2 % des cas) d'autres causes de refus alors que ces dernières sont beaucoup plus fréquentes selon les IA (23 % des cas).

Il est vraisemblable que ces différences proviennent du fait que les principaux analysent 224 refus, alors que les IA en analysent 306. Mais il est aussi possible que ces réponses indiquent des écarts d'opinions dues à des positions d'acteurs différentes.

c) Selon les 58 principaux ayant répondu

En revanche, prendre en compte la totalité des 58 principaux qui ont répondu à cette question, analyser donc un plus grand nombre de refus (529), permet de se rapprocher de la réalité.

| Ventilation des élèves selon la cause principale pour laquelle ils n'ont pas pu rejoindre une classe relais | selon 26 IA | Selon 31 princ. | Selon 58 princ. |
|---|-------------|-----------------|-----------------|
| Structure trop éloignée du domicile de l'élève..... | 25,5 | 20 | 11,3 |
| Manque de place disponible | 14,3 | 23,2 | 25,5 |
| Elève considéré comme relevant d'une autre structure | 15,4 | 22,7 | 15,5 |
| Elève considéré comme pouvant poursuivre sa scolarité | 7,2 | 11,6 | 23,6 |
| Elève insuffisamment motivé | 13,7 | 16,5 | 15,5 |
| Autres..... | 23,5 | 10,2 | 8,5 |
| TOTAL | 100 | 100 | 100 |
| Nombre d'élèves concernés | 306 | 224 | 529 |

base : 26 IA ; 58 principaux ayant répondu, 31 principaux appartenant aux mêmes départements que les 26 IA

Selon les 58 principaux, 24 % des refus proviennent de ce que la commission a considéré que l'élève pouvait poursuivre sa scolarité. Les équipes pédagogiques présentent donc selon eux à l'admission en classe relais, un nombre important d'élèves qui pourraient être maintenus dans le circuit classique. De même, ils considèrent que 31 % des refus proviennent de ce que l'on a considéré l'élève comme relevant d'une autre structure ou insuffisamment motivé.

26 % des refus proviennent, selon eux, du manque de places disponibles, et seulement 11 % du fait que la structure est trop éloignée du domicile de l'élève.

D. Les caractéristiques des élèves

1) Les motifs d'inscription

Les motifs d'inscription en classe relais sont l'indiscipline ou la violence pour 40 % des élèves, la déscolarisation ou l'absentéisme chronique pour 29 % des élèves

| Ventilation du nombre total d'élèves accueillis dans l'année 98 - 99 selon la cause principale pour laquelle ils ont été affectés dans cette classe relais | Valeur absolue | % |
|--|----------------|------|
| Manquement grave et répété au règlement intérieur, indiscipline, violence | 584 | 40,4 |
| Déscolarisation ou absentéisme chronique..... | 424 | 29,3 |
| Exclusion de l'établissement d'origine..... | 249 | 17,2 |
| Résultats scolaires insuffisants..... | 89 | 6,2 |
| Retrait, repli sur soi..... | 59 | 4,1 |
| Autre..... | 42 | 2,9 |
| TOTAL..... | 1447 | 100 |

base : 93 principaux

Selon les principaux, la première cause pour laquelle les élèves ont été affectés dans leur classe relais est (selon les termes de la circulaire) « un manquement grave et répété au règlement intérieur, l'indiscipline ou la violence » dans 40 % des cas.

La déscolarisation et l'absentéisme chronique sont les causes principales d'affectation pour 29 % des élèves, et l'exclusion de l'établissement d'origine pour 17 % d'entre eux.

Des résultats scolaires médiocres est une cause très rarement invoquée (6 % des élèves), probablement insuffisante pour une telle affectation.

| Ventilation du nombre total d'élèves accueillis dans l'année 98-99 selon le type de mesure dont ils font l'objet | Valeur absolue | % |
|--|----------------|------|
| Mesure judiciaire..... | 493 | 39,0 |
| Mesure administrative..... | 175 | 13,9 |
| Ne font l'objet d'aucune mesure..... | 545 | 43,2 |
| Elèves pour lesquels le principal ne sait pas..... | 50 | 4,0 |
| TOTAL..... | 1263 | 100 |

base : 79 principaux ayant répondu

39 % des élèves pour lesquels les principaux ont répondu (79 principaux sur 93) font l'objet d'une mesure judiciaire, ce qui fait environ 500 élèves, c'est à dire presque autant que ceux qui n'ont fait l'objet d'aucune mesure (550 élèves), et 14 % (175 élèves) ont fait l'objet d'une mesure administrative.

2) L'âge des élèves

L'âge des élèves accueillis dans les classes relais varie de 11 à plus de 18 ans.

L'âge des élèves accueillis dans les classes relais varie de 11 à plus de 18 ans.

Mais, dans chaque classe, l'âge minimal le plus fréquent est de 12 ans, et l'âge maximal de 16 ans.

L'âge moyen des élèves est d'environ 14 ans, l'âge le plus fréquent étant de 15 ans (il y a donc un peu plus d'élèves plus jeunes que 14 ans).

| | âge minimal | âge maximal | âge le plus fréquent |
|-----------------------|---------------|---------------|----------------------|
| 11 ans..... | 8,6 | - | - |
| 12 ans..... | 34,4 | - | 3,2 |
| 13 ans..... | 18,3 | 2,2 | 10,8 |
| 14 ans..... | 28,0 | 6,5 | 30,1 |
| 15 ans..... | 2,2 | 9,7 | 38,7 |
| 16 ans..... | - | 48,4 | 3,2 |
| 17 ans..... | - | 21,5 | - |
| 18 ans et plus..... | - | 3,2 | - |
| NR..... | 8,6 | 8,6 | 14,0 |
| TOTAL..... | 100 | 100 | 100 |
| Age moyen..... | 13 ans | 16 ans | 14 ans |

base : 93 principaux

3) La provenance des élèves

37 % de l'ensemble des élèves accueillis en classe relais viennent du collège de rattachement, 47 % viennent d'autres collèges et 17 % étaient non scolarisés auparavant et adressés par d'autres institutions.

| Ventilation du nombre total d'élèves accueillis dans l'année 98-99 selon leur établissement d'origine : | Valeur absolue | % |
|---|----------------|------|
| Collège de rattachement..... | 534 | 36,5 |
| Autres collèges..... | 687 | 46,9 |
| Non scolarisés auparavant et adressés par d'autres institutions (services sociaux, Justice,...)..... | 243 | 16,6 |
| TOTAL..... | 1464 | 100 |

base : 93 principaux

E. La durée de séjour en fonction des effectifs

1) Les durées de séjour minimale, maximale et la plus fréquente

La durée approximative de fréquentation de la classe relais pour les élèves accueillis dans l'année scolaire va généralement de un à six mois.

| Quelle est la durée approximative de fréquentation de la classe relais pour les élèves accueillis dans l'année scolaire ? | | | |
|---|----------------|----------------|-------------------|
| | Durée minimale | Durée maximale | La plus fréquente |
| 1 jour..... | 4,3 | 1,1 | 1,1 |
| 2 jours..... | 1,1 | 0 | 0 |
| 1 semaine..... | 5,4 | 3,2 | 4,3 |
| 2 semaines..... | 7,5 | 2,2 | 0 |
| 3 semaines..... | 3,2 | 0 | 1,1 |
| 1 mois environ..... | 42,2 | 11,8 | 7,5 |
| Durée courte 1 mois ou moins | 63,7 | 18,3 | 14 |
| 2 mois..... | 8,6 | 3,2 | 12,9 |
| 3 mois..... | 6,5 | 7,5 | 10,8 |
| 4 à 5 mois..... | 2,2 | 4,3 | 15 |
| 6 mois..... | 0 | 6,5 | 11,8 |
| Durée moyenne 2 à 6 mois | 17,3 | 21,5 | 50,5 |
| 7 à 8 mois..... | 1,1 | 18,3 | 6,5 |
| 9 à 12 mois..... | 2,2 | 25,8 | 6,5 |
| Durée longue 7 à 12 mois | 3,3 | 44,1 | 13 |
| NR..... | 15,7 | 16,1 | 22,5 |
| TOTAL..... | 100 | 100 | 100 |

base : 93 principaux

Les classes relais offrent des séjours d'une durée qui varie d'une journée (il est arrivé à 4 % des classes relais d'accueillir des élèves pour un seul jour, l'une d'entre elles n'offrant même que des séjours de cette durée) à 12 mois, ce qui correspond à l'année scolaire (y a-t-il une classe d'origine dans ces cas-là ? Si oui, quand se fait le retour à la classe d'origine ?).

La durée pendant laquelle les élèves sont reçus dans une classe relais est très variable, à la fois selon les classes, et pour une même classe, selon les élèves.

Selon les classes :

Si on s'intéresse à la durée de séjour que les classes offrent le plus fréquemment, de grande disparités demeurent. Le séjour le plus fréquent peut être court (un mois ou moins). 14 % des principaux déclarent recevoir le plus fréquemment les élèves pour une durée variant de quelques jours à un mois inclus.

51 % des classes relais accueillent leurs élèves le plus fréquemment pour des durées moyennes (de 2 à 6 mois) avec une forte dispersion. Seules 13 % des classes relais accueillent la plupart de leurs élèves pour de longues durées (plus de 7 mois).

Selon les élèves :

De même dans une même classe, les élèves peuvent faire des séjours de durée très différente les uns des autres. La durée de séjour minimale la plus fréquente (42 % des classes) est d'un mois, et la durée de séjour maximale la plus fréquente est de 7 à 11 mois (47 % des classes).

| Quelle est la durée la plus fréquente de la classe relais pour les élèves accueillis dans l'année scolaire ? | | | |
|---|----------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| | % Total classes | % classes récentes | % classes anciennes |
| 1 jour | 1,1 | 0 | 0 |
| 1 semaine..... | 4,3 | 4,3 | 4,9 |
| 3 semaines..... | 1,1 | 0 | 2,4 |
| 1 mois environ..... | 7,5 | 4,3 | 2,4 |
| Durée courte | | | |
| 1 mois ou moins | 14 | 8,6 | 9,7 |
| 2 mois..... | 12,9 | 10,6 | 9,8 |
| 3 mois..... | 10,8 | 10,6 | 7,3 |
| 4 à 5 mois..... | 15 | 12,8 | 17 |
| 6 mois..... | 11,8 | 14,9 | 9,8 |
| Durée moyenne | | | |
| 2 à 6 mois | 50,5 | 48,9 | 43,9 |
| 7 à 8 mois..... | 6,5 | 6,4 | 7,3 |
| 9 à 12 mois..... | 6,5 | 2,2 | 12,2 |
| Durée longue | | | |
| 7 à 12 mois | 13 | 8,6 | 19,5 |
| NR | 22,5 | 33,9 | 26,9 |
| TOTAL..... | 100 | 100 | 100 |

base : 93 principaux

Les classes anciennes gardent plus souvent les élèves longtemps (plus de 7 mois). C'est le cas de 20 % des classes anciennes contre 9 % des classes récentes. Hormis cela, que les classes soient anciennes ou récentes, la durée de séjour varie peu.

2) Pas de corrélation entre effectifs et durée de séjour

| Durée la plus fréquente de séjour selon le nombre d'élèves accueillis dans l'année scolaire | | | | | | | | | | |
|---|-------------|-----------|------------|-----------|-------------|-----------|-------------|----------|-------------|-----------|
| | 4 à 10 | | 11 à 20 | | 21 à 30 | | 31 à 180 | | Total | |
| | % | nb | % | nb | % | nb | % | nb | % | nb |
| 1 jour | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 12,5 | 1 | 1,1 | 1 |
| 1 semaine | 0 | 0 | 2,5 | 1 | 5,6 | 1 | 25 | 2 | 4,3 | 4 |
| 3 semaines | 0 | 0 | 0 | 0 | 5,6 | 1 | 0 | 0 | 1,1 | 1 |
| 1 mois environ | 5,3 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 12,5 | 1 | 7,5 | 6 |
| Durée courte | | | | | | | | | | |
| 1 mois ou moins | 5,3 | 1 | 2,5 | 1 | 11,2 | 2 | 50 | 4 | 14 | 12 |
| 2 mois | 0 | 0 | 12,5 | 5 | 11,1 | 2 | 12,5 | 1 | 12,9 | 11 |
| 3 mois | 10,5 | 2 | 12,5 | 5 | 11,1 | 2 | 0 | 0 | 10,8 | 9 |
| 4 mois | 15,8 | 3 | 7,5 | 3 | 11,1 | 2 | 25 | 2 | 15 | 13 |
| 5 mois | 0 | 0 | 5 | 2 | 5,6 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 6 mois | 27,3 | 5 | 17,5 | 7 | 5,6 | 1 | 0 | 0 | 11,8 | 10 |
| Durée moyenne | | | | | | | | | | |
| 2 à 6 mois | 53,6 | 10 | 55 | 22 | 44,5 | 8 | 37,5 | 3 | 50,5 | 43 |
| 7 à 8 mois | 5,3 | 1 | 10 | 4 | 5,6 | 1 | 0 | 0 | 6,5 | 5 |
| 9 à 12 mois | 5,3 | 1 | 10 | 4 | 0 | 0 | 12,5 | 1 | 6,5 | 5 |
| Durée longue | | | | | | | | | | |
| 7 à 12 mois | 10,6 | 2 | 20 | 8 | 5,6 | 1 | 12,5 | 1 | 13 | 10 |
| NR | 30,5 | 6 | 22,5 | 9 | 38,9 | 7 | 0 | 0 | 23,7 | 20 |
| TOTAL | 100 | 19 | 100 | 40 | 100 | 18 | 100 | 8 | 100 | 85 |

base : 85 principaux ayant répondu aux deux questions

Note de lecture : 19 classes relais ont reçu cette année scolaire entre 4 et 10 élèves. 5,3 % de ces classes ont le plus fréquemment reçu leurs élèves pour une durée de 1 mois ou moins.

Un profil de classe se distingue des autres : les classes accueillant un très grand nombre d'élèves, entre 31 et 180 dans l'année, le font en général pour de courtes durées. La moitié d'entre elles (4 sur les 8) reçoivent leurs élèves pour une durée variant de 1 jour à un mois, les autres (3 sur 8) les reçoivent pour une durée moyenne, une seule classe.

Hormis pour ces classes qui se sont spécialisées dans des séjours – éclairs, et qui, du fait du roulement important de leurs élèves peuvent en accueillir beaucoup dans l'année, il n'y a pas de lien très sensible entre la durée du séjour et le nombre d'élèves accueillis.

Que les classes relais en accueillent très peu (4 à 10 élèves) dans l'année, un peu plus (11 à 20), ou beaucoup plus (21 à 30), la durée de séjour la plus fréquente est de 2 à 6 mois (dans 45 % à 55 % des cas), les durées courtes sont peu fréquentes (2 % à 11 % des classes), et les longues durées guère beaucoup plus (de 6 % à 20 % des classes).

Les séjours de longue durée ne sont pas l'apanage des classes à faibles effectifs ; celles-ci ne sont que 11 % (2 classes sur 19) à les proposer le plus fréquemment. Ce sont plutôt des classes à effectifs un peu plus élevés (11 à 20 élèves), qui les pratiquent le plus souvent (20 % de ces classes, 8 classes sur 40 reçoivent le plus fréquemment leurs élèves pour de longs séjours).

Bien entendu, ces chiffres, tirés d'une population de très faible effectif, sont donnés à titre indicatif, et ne sont significatifs que de la période donnée. Il suffirait qu'un faible nombre de classes modifient leur comportement pour que l'ensemble de la structure des réponses soit sensiblement modifiée.

2^{ème} partie : la prise en charge des élèves

I. Les équipes éducatives

A. Le besoin en formation des équipes éducatives

Les membres des équipes éducatives sont des volontaires, mais se sentent moyennement préparés à travailler dans une classe relais

« Il paraît souhaitable que l'équipe d'encadrement, quotidiennement en charge des élèves inscrits dans une classe relais, soit fondée sur le volontariat. »

« Les enseignants devront bénéficier d'une expérience préalable d'enseignement devant des publics scolaires en difficulté. » (circulaire du 12 juin 1998)

| Les membres de l'équipe se sentaient-ils en général préparés à travailler dans une classe relais ? | % |
|--|------------|
| Suffisamment préparés | 25,0 |
| Moyennement préparés | 48,9 |
| Insuffisamment préparés | 19,6 |
| NR | 6,5 |
| TOTAL..... | 100 |

base : 92 équipes

Les membres des équipes éducatives déclarent avoir été volontaires pour travailler dans une classe relais dans la quasi-totalité des cas (94 %). Cependant, ils se sentaient suffisamment préparés dans seulement un quart des cas, moyennement dans la moitié des cas et insuffisamment préparés dans un cas sur cinq.

| Nombre de mesures proposées par équipe | | | | |
|--|---------------|------------------------|-----------------------|--------------------------|
| | Total équipes | Suffisamment préparées | Moyennement préparées | Insuffisamment préparées |
| Pas de mesure | 50 | 39,1 | 40 | 72,2 |
| Une mesure..... | 28,3 | 43,5 | 37,8 | 22,2 |
| Deux mesures | 15,2 | 17,4 | 17,8 | 5,6 |
| Trois mesures | 1,1 | 0 | 4,4 | 0 |
| NR | 5,4 | - | - | - |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 |
| % d'équipes bénéficiant de mesure(s)..... | 44,6 | 60,9 | 60 | 27,8 |

92 équipes, 86 équipes ayant répondu si elles se sentaient préparées ou pas

Pour 50 % des équipes, il n'y a pas eu de mesure d'accompagnement ou de formation destinée à les aider à travailler en classe relais. Des mesures ont cependant été proposées à 47 % des équipes (15 % des équipes ayant même bénéficié de deux mesures, et 1% de trois mesures).

Mais compte tenu que 69 % des équipes se sentaient moyennement ou insuffisamment préparées à enseigner en classe relais, ce chiffre semble faire apparaître un réel besoin en formation.

D'autant plus que l'aide n'est pas répartie en fonction des besoins : les équipes qui bénéficient le moins de formation sont clairement celles qui se sentaient au départ insuffisamment préparées. Parmi ces dernières, seules 28 % ont pu bénéficier d'aide extérieure alors que celles qui se sentaient suffisamment préparées, ont été en proportion deux fois plus nombreuses à en avoir bénéficié.

| Les mesures suivantes d'accompagnement des personnels de l'équipe par un intervenant extérieur existent-elles ? | Oui valeurs absolues | Oui % | Non % | NR % | TOTAL |
|---|----------------------|-------|-------|------|-------|
| Analyse de pratiques..... | 23 | 25,0 | 63,0 | 12,0 | 100 |
| Soutien psychologique | 18 | 19,6 | 65,2 | 15,2 | 100 |
| Formation spécifique..... | 16 | 17,4 | 68,5 | 14,1 | 100 |
| Autre..... | 6 | 6,5 | 30 | 60,9 | 100 |

base : 92 équipes

Lorsque ces mesures d'accompagnement des personnels de l'équipe par un intervenant extérieur existent, la plus répandue est l'analyse de pratiques (selon 25 % des 92 équipes éducatives), puis le soutien psychologique (20 % des équipes), ou une formation spécifique (17 %).

5 équipes ont également bénéficié d'autres mesures :

- « Formation sur l'analyse transactionnelle, sophrologie, relaxation, communication » ;
- « Formation de deux jours pour l'équipe organisée par l'académie » ;
- « Formation longue aux entretiens familiaux de type systémique, faite par un thérapeute familial » ;
- « Conseils pédagogiques des coordinateurs ZEP » ;
- « Régulation et soutien ».

Une dernière équipe a déclaré ne pas avoir reçu d'aide parce que « les membres de l'équipe ne l'ont pas souhaité ».

| Si oui, quels sont ces intervenants extérieurs ? <i>(plusieurs réponses possibles)</i> | % | valeurs absolues |
|--|------------|-------------------------|
| Psychologue..... | 54,3 | 25 |
| Formateur..... | 39,1 | 18 |
| Psychiatre..... | 21,7 | 10 |
| Chercheur..... | 10,9 | 5 |
| Inspecteur..... | 6,5 | 3 |
| Autre..... | 17,4 | 9 |
| Total | 100 | 70 |

base : 46 équipes ayant bénéficié d'une mesure d'accompagnement

Ces aides sont apportées essentiellement par des psychologues ou des psychiatres, qui sont intervenus auprès de 54 % et 22 % des équipes ayant bénéficié d'une aide extérieure (25 et 10 équipes), et par des formateurs, qui sont intervenus auprès de 39 % de ces équipes (10). Cinq chercheurs et trois inspecteurs sont aussi intervenus.

Neuf équipes se sont fait aider par un autre intervenant :

- « un infirmier spécialisé de secteur (qui fait partie de l'équipe) » ;
- « un éducateur PJJ » ;
- « un coordinateurs ZEP » ;
- « un formateur DESCO / PJJ » ;
- « un chargé de mission auprès de l'IA » ;
- « un conseiller pédagogique AIS et IEN + mission » ;
- « une équipe de circonscription AIS + principal du collège référent ».

B. L'organisation des équipes éducatives

« (L'équipe pédagogique) s'attachera à travailler, dans le respect des compétences spécifiques de chacun de ses membres, autour d'objectifs communs et dans le cadre d'un projet global dont la cohérence doit être perceptible par les élèves. » (circulaire du 12 juin 1998)

1) Les fonctions de chacun

a) La coordination

| Parmi les personnels (intervenant habituellement ou non), y en a-t-il un qui assure des fonctions de coordination ? | total classes % | classes récentes % | classes anciennes % |
|---|-----------------|--------------------|---------------------|
| Oui..... | 79,6 | 82,9 | 77,1 |
| Non..... | 11,8 | 7,3 | 16,7 |
| NR..... | 8,6 | 9,8 | 6,3 |
| TOTAL..... | 100 | 100 | 100 |

base : 93 principaux ; 48 principaux de classes récentes, 41 principaux de classes anciennes

L'un des membres de l'équipe éducative assure des fonctions de coordination dans 80 % des équipes, un peu plus lorsque les équipes sont récentes (83 %) que lorsqu'elles sont anciennes (77 %).

Il a été demandé à ces équipes sous forme de question ouverte qui assurait cette fonction de coordination. 57 équipes ont répondu.

Ceux qui assurent le plus souvent cette fonction sont les enseignants. Ils sont 22 professeurs et 11 instituteurs (ou maître des écoles) spécialisés. Les éducateurs sont beaucoup moins nombreux (4 éducateurs PJJ, une éducatrice et 3 aides éducateurs).

Il arrive aussi, dans 7 classes relais, que le coordinateur de l'équipe soit un membre de l'équipe de direction (1 principal ; 2 Principaux adjoints ; 2 CPE ; 2 personnels de direction).

Enfin, 13 équipes ont comme coordinateur un intervenant extérieur :

- « Un coordinateur de formation (salarié de l'association tremplin) » (3 réponses)
- « Le coordonnateur ZEP » ;
- « Un conseiller technique DASEC » ;
- « Le conseiller pédagogique auprès de l'IEN-AIS » ;
- « Le chef de service de la PJJ » ;
- « Autres personnels EN (contractuels) » ;
- « Un chargé de mission auprès de l'IA » ;
- « L'inspecteur IO » ;
- « Le COP » ;
- « Le CPF + un professeur »
- « La directrice CAE-PJJ ».

Il semblerait cependant au vu de ces réponses, que le terme de coordinateur ait évoqué des fonctions différentes selon les équipes (coordination du travail au sein de l'équipe, entre l'équipe et les établissements d'origine ou d'accueil, entre l'équipe et les autres structures...).

b) Le partage des tâches

Il a été demandé aux équipes sous forme de question ouverte quel était le partage des tâches entre enseignants et éducateurs. Sur 50 équipes ayant répondu, 35 déclarent des tâches distinctes, et 15 une plus ou moins grande polyvalence.

• 35 équipes ont déclaré des tâches distinctes

Dans ce cas :

⇒ Les enseignants sont plutôt chargés de l'enseignement scolaire (35 réponses)

Même lorsque à la fois enseignants et éducateurs sont chargés de l'enseignement (5 réponses), il y a distinction des tâches : les enseignants « fixent les objectifs et les compétences à développer » ; « mettent en place les contenus et les méthodes » , et les éducateurs (ou aides éducateurs) « appliquent les directives ».

En plus de leurs activités d'enseignement, les professeurs sont parfois aussi spécialisés dans certaines tâches plutôt éducatives (13 réponses) :

- « Rencontres avec les familles » (2 réponses) ;
- « Travail sur le projet de l'élève » (3 réponses) ;
- « Accueil » ;
- « Suivi éducatif » ;
- « Encadrement des activités extérieures » ;
- « Transport » ;
- « Atelier » ;
- « Attitude ouverte et réceptive » ;
- « Bilans et réunions » (3 réponses) ;
- « Responsable coordonnateur de la structure ».

⇒ Les éducateurs sont plutôt chargés de la gestion du quotidien (76 réponses)

Les éducateurs semblent avoir deux tâches principales : d'une part les relations avec l'extérieur (les familles, les partenaires éducatifs, les autres structures...), d'autre part, l'éducation (gestion du quotidien, relations individuelles, activités péri - scolaires...) :

- *Les relations avec les partenaires (15 réponses) ;*

- « Suivi éducatif et social » ;
- « Relations avec les services sociaux éducatifs » ;
- « Suivi avec les partenaires (DISS, PJJ, associations...) » ;
- « Relations avec l'extérieur » ;
- « Relations avec les établissements scolaires » ;
- « Réactiver le réseau (éducatif, social...) autour du jeune » ;
- « Suivi avec les partenaires (services judiciaires) » ;
- « Les comptes rendus aux magistrats ».

- *Les relations avec les familles ; (15 réponses) ;*

- *La remédiation (10 réponses) ;*

- « Aide aux devoirs » ;
- « Soutien scolaire » ;
- « Remédiation » ;
- « Les aides éducateurs assistent aux cours et aident en cas de problèmes de discipline ou à faire les exercices » ;
- « Les séquences d'informatique ».

- *La gestion du quotidien (7 réponses) ;*

- « Prise en charge des adolescents » ;
- « Gestion du quotidien (présence, épanouissement du jeune, respect du cadre, alimentation, sommeil...) » ;
- « Comportement, règles » ;
- « Transports, courses, repas ».

- *Le suivi individualisé des jeunes (9 réponses) ;*

- « Entretien avec les élèves » ;
- « Relations individuelles » ;
- « Travail éducatif » ;
- « Image de soi » ;
- « Les éducateurs s'occupent de l'aide, du soutien » ;
- « Gestion des problèmes comportementaux » ;
- « L'évaluation des enfants sur le plan émotionnel » ;
- « L'accueil, en fin de session, dans l'établissement de ré-affectation ».

- *La recherche et / ou le suivi du stage ; (8 réponses) ; La construction du projet personnel et / ou professionnel ; (3 réponses) ;*

- *Les activités péri scolaires (7 réponses)*

- « Sorties, jeux... » ;
- « Sorties, activités extérieures » ,
- « Sport, équitation... » ;
- « Ateliers techniques » ;
- « Musique » ,
- « Activités éducatives » ,
- « Educatrice PJJ 2 heures d'atelier par semaine ».

- *Les réunions ; (1 réponse) ;*

- *La coordination; (1 réponse).*

- **15 équipes ont déclaré une plus ou moins grande polyvalence**

⇒ 7 équipes évoquent une polyvalence relative :

- « Relative polyvalence indispensable » ;
- « Tous font de l'éducation mais l'éducatrice est plus particulièrement chargée des relations avec les familles et avec les institutions, et de la coordination des intervenants extérieurs. » ;
- « Les équipes sont polyvalentes mais les éducateurs ont en charge les ateliers : anglais, informatique, échecs, théâtre, vidéo, musique, création artistique, ainsi que la surveillance. » ;
- « Au sein même de la classe, pas de distinction. A l'extérieur, les enseignants ont en charge les relations avec l'éducation nationale, les éducateurs, les relations avec les familles. » ;
- « Chacun éduque et enseigne en donnant la priorité à sa fonction initiale » ;
- « C'est selon les circonstances » ;
- « Participation des enseignants et des éducateurs à des activités communes, mais c'est l'éducateur qui a en charge le suivi éducatif individuel et les relations avec les familles. ».

⇒ 6 équipes déclarent une prise en charge collective et / ou une polyvalence de l'équipe :

- « La prise en charge est collective sur tous les plans » ;
- « Polyvalence de l'équipe » ;
- « Partage très imprécis (enseignement scolaire, projet individuel, relations avec les collègues) » ;
- « Les éducateurs et les enseignants assurent à parts égales l'enseignement scolaire, la remédiation, le suivi éducatif et le travail administratif » ;

Une équipe a signalé qu'elle ne comprenait pas d'enseignant.

Une équipe a signalé qu'elle ne comprenait pas d'éducateur.

2) La concertation

| A quel rythme l'équipe de la classe relais se concertent-elle ? | total classes | classes récentes | classes anciennes |
|---|---------------|------------------|-------------------|
| Plus de 2 heures par semaine | 39,8 | 36,2 | 41,5 |
| Une fois par semaine, moins de 2 heures | 26,5 | 34 | 22 |
| Une fois tous les 15 jours..... | 7,1 | 4,3 | 12,2 |
| Une fois par mois | 5,1 | 4,3 | 4,9 |
| Autre..... | 7,1 | 10,6 | 2,4 |
| NR | 14,3 | 10,6 | 17,1 |
| TOTAL..... | 100 | 100 | 100 |

base : 92 équipes

Les membres de l'équipe de la classe relais déclarent se concerter au moins une fois par semaine dans 70 % des cas (41 % plus de 2 heures par semaine, et 28 %, moins de 2 heures).

| Avez-vous pu, lors de l'organisation de la classe relais, avoir une réflexion au sein de l'équipe de la classe relais sur les points suivants : | Oui | Non | NR | TOTAL |
|---|------|------|------|-------|
| Les objectifs de la classe relais..... | 95,7 | 2,2 | 2,2 | 100 |
| Les méthodes de la classe relais..... | 87,0 | 9,8 | 3,3 | 100 |
| Les rôles de chacun des membres de l'équipe..... | 87,0 | 12,0 | 1,1 | 100 |
| Les contenus de la classe relais | 84,8 | 12,0 | 3,3 | 100 |
| Autre..... | 20,7 | 9,8 | 69,6 | 100 |

base : 92 équipes

Par ailleurs, la quasi-totalité des équipes éducatives dit avoir eu une réflexion entre ses membres lors de l'organisation de la classe relais. Cette réflexion a porté sur l'ensemble des points suivants : les objectifs de la classe relais (96 % des équipes), ses méthodes (87 %), le rôle de chacun des membres de l'équipe (87 %) et les contenus de la classe relais 85 %.

21 % des équipes ont précisé qu'elles traitaient également d'autres thèmes :

- ***l'organisation de la classe relais (6 réponses)***

- « L'organisation, la gestion du temps » ;
- « Le fonctionnement / calendrier » ;
- « La constitution du budget » ;
- « La gestion budgétaire » ;
- « L'utilité d'une classe relais en 6^{ème} et 5^{ème} » ;
- « La modification du fonctionnement de la classe – relais ».

- ***le partenariat (8 réponses)***

- « Le cadre institutionnel ; les rapports PJJ / EN » ;
- « La nature du partenariat » ;
- « La cohérence des différents acteurs de la classe relais (IA, PJJ, équipe...) » ;
- « Le partenariat et la mise en réseau » ;
- « Quel lien avec le quartier ? (activités et observation des élèves hors temps scolaire), lien avec les familles » ;
- « La place de la classe relais dans le collège ».

- ***Les élèves (4 réponses)***

- « Le profil des élèves à accueillir » ;
- « Le suivi des élèves après le dispositif » ;
- « L'adaptation de la classe au profil des élèves ».

Cinq réponses évoquent également, non pas une réflexion, mais une forme ou une autre de régulation au sein de l'équipe :

- « Analyse des pratiques » ,
- « Fonction thérapeutique » ,
- « Régulation psychologique de l'équipe (supervision) » ,
- « Enjeux institutionnels » ;
- « Sur nos motivations nos objectifs ».

II. Les activités des élèves

Les activités centrées sur les disciplines enseignées en collège occupent en moyenne environ la moitié de l'emploi du temps des élèves, et les activités centrées sur le travail éducatif un tiers, le reste, étant essentiellement constitué par de la remédiation.

« L'emploi du temps des élèves, établi au cas par cas, est évolutif et adapté selon leur situation, leurs capacités et leur progression sans pour autant négliger les effets positifs des relations entre élèves et du travail en groupe.

L'emploi du temps doit se rapprocher progressivement d'un emploi du temps habituel de collégien. »
(circulaire du 12 juin 1998)

| Quelle est en moyenne la part de ces types d'activités dans l'emploi du temps des élèves ? | | | | | | | | |
|--|------|---------|--------|--------|--------|-------|-------|-------|
| | 0 % | 10-20 % | 25-40% | 50-60% | 61-75% | +76 % | total | moyen |
| Activités centrées sur les disciplines enseignées en collège..... | 1,3 | 7,7 | 18 | 50,1 | 16,7 | 6,4 | 100 | 51 |
| Activités centrées sur le travail éducatif..... | 1,3 | 27,4 | 40,4 | 24,8 | 1,8 | 1,3 | 100 | 36 |
| Autres activités (individualisation) | 44,9 | 29,5 | 16,7 | 7,7 | 1,3 | 0 | 100 | 14 |

base : 78 équipes dont le total des réponses égale 100 %

note de lecture : 1,3 % des équipes ne proposent pas d'activité centrées sur les disciplines. En moyenne, les équipes proposent ce type d'activité durant 51 % du temps de séjour.

6 équipes n'ont pas désiré répondre à cette question, déclarant que l'emploi du temps des élèves variait trop, à la fois selon les individus, et pour un même individu, selon s'il en est au début ou à la fin de son séjour, ce qui est en cohérence avec les textes.

A. Les activités centrées sur les disciplines

Selon les réponses fournies, en moyenne, les activités centrées sur les disciplines enseignées en collège occupent 51 % de l'emploi du temps des élèves, celles qui sont centrées sur le travail éducatif 36 %, et les autres activités 14 %.

Généralement, (dans 73 % des cas) les classes relais consacrent plus de la moitié de l'emploi du temps de leurs élèves aux activités centrées sur les disciplines enseignées en collège.

Pour 50 % des classes relais, ces activités utilisent 50 % à 60 % de l'emploi du temps des élèves, ce qui laisse 40 % à 50 % du temps pour les activités éducatives ou autre. Pour 23 % des classes relais ces activités scolaires constituent plus des deux tiers de l'emploi du temps de l'élève, la part des activités éducatives étant réduite d'autant.

1) Les disciplines enseignées

| Quelles sont les disciplines proposées dans votre classe relais ? | % |
|---|------|
| Français | 93,5 |
| Mathématiques..... | 93,5 |
| Education physique et sportive | 72,8 |
| Education civique | 66,3 |
| Histoire - géographie..... | 65,2 |
| Langue vivante étrangère | 52,2 |
| Arts plastiques..... | 48,9 |
| Technologie..... | 47,8 |
| Sciences de la vie et de la Terre..... | 39,1 |
| Physique - chimie | 18,5 |
| Education musicale | 18,5 |
| Autre..... | 39,1 |

base : 92 équipes

Presque toutes les classes relais proposent aux élèves du français et des mathématiques, 73 % de l'EPS, l'éducation civique et 66 % de l'histoire - géographie, et une classe relais sur deux une langue vivante étrangère.

Les arts plastiques, la technologie et les sciences de la vie et de la Terre sont proposées dans respectivement 49 % ; 48 % ; et 39 % des cas.

L'éducation musicale et la physique - chimie sont des disciplines beaucoup plus rares, proposées par 19 % des classes.

| Nombre de disciplines proposées par classe relais | % |
|--|----------|
| Pas de discipline proposée | 1,1 |
| 1 ou 2 disciplines proposées | 3,3 |
| 3 ou 4 disciplines | 13 |
| 5 ou 6..... | 22,9 |
| 7 ou 8 disciplines | 29,4 |
| 9 disciplines | 17,4 |
| 10 à 12 disciplines | 9,8 |
| NR | 3,3 |
| Total..... | 100 |
| Nombre moyen de disciplines proposées : 6,5 | |

base : 92 équipes

La plupart du temps, les équipes proposent un nombre de disciplines restreint par rapport à ce que les élèves pratiquent en collège. Dans 52 % des cas, il n'y a que 5 à 8 disciplines enseignées.

Parfois, il y a un véritable recentrage sur 3 ou 4 disciplines (dans 13 % des cas), voire même sur une ou deux disciplines (dans 3,3 % des cas).

27 % des classes proposent tout ou presque, c'est à dire 9 à 12 disciplines. Une classe n'en propose pas. Le nombre moyen de disciplines offertes par classe relais est de 6,5.

2) Les modalités d'enseignement

Il a été demandé aux équipes sous forme de question ouverte de décrire ce qui caractérise les modalités d'enseignement des disciplines dans la classe – relais. 81 équipes ont répondu à cette question. Selon elles, ce qui caractérise le plus l'enseignement en classe relais, ce sont :

Une grande individualisation de l'enseignement (62 réponses)

- « Très peu d'élèves, voire un seul par enseignant » ;
- « Une prise en compte du niveau réel des élèves »,
- « Une véritable adaptation de la pédagogie, des outils pédagogiques, ou des rythmes d'apprentissage aux élèves en grande difficulté ».

L'utilisation de l'outil informatique ; (19 réponses)

L'organisation du travail scolaire autour d'un projet, individuel ou collectif (12 réponses)

- « Enseignement basé sur un projet à dominante scientifique et culturelle (milieu marin) » ;
- « Enseignement centré sur le projet individuel, préparé et accompagné » ;
- « Elaboration du projet du jeune, autour duquel se construit le projet pédagogique, toujours en accord avec le jeune ».

La mise en place d'objectifs d'acquisition très précis (7 réponses)

- « Objectifs précis et explicites (ex : référentiels de CAP) » ;
- « Le contenu de ces enseignements sera toujours axé sur les besoins (par ex : partie théorique d'un CAP) » ;
- « Répondre rapidement par une activité pédagogique, aux questions de l'enfant » ;
- « Travail sur objectifs ».

Un certain choix des élèves (7 réponses)

- « Emploi du temps à la carte » ;
- « Liberté au niveau des sujets abordés » ;
- « Souplesse des approches et des contenus » ; « Autogestion » ; « Autonomie ».

Un travail transdisciplinaire (6 réponses)

Un travail sur les méthodes (5 réponses)

- « Travail axé sur les stratégies d'apprentissage » ;
- « Non pas transmission des savoirs, mais construction des savoirs » ;
- « Mise au propre des cahiers et classeurs, mise à jour des cours, ré-apprentissage méthodologique ».

Des évaluations spécifiques (4 réponses)

- « Des évaluations régulières » ;
- « Auto-évaluations » ;
- « Une appréciation très personnalisée du travail réalisé dans la semaine ».

Une valorisation de l'élève et des savoirs (3 réponses)

- « Une pédagogie de la réussite » ;
- « Exploitation de leur pôle d'excellence » ;
- « Valorisation des savoirs ».

Un travail en groupe, une valorisation de l'entraide ; (3 réponses)

Des phases d'enseignement magistral, une reprise en collectif des notions non acquises par le groupe ; (3 réponses)

Un soutien scolaire par un aide éducateur, ou quelqu'un d'autre (3 réponses)

- « L'élève est pris en charge par plusieurs membres de l'équipe pédagogique qui préparent des petites fiches qui permettent à l'aide éducateur de faire les révisions nécessaires à des objectifs minimes ».

Divers (9 réponses)

- « Une approche manuelle » ;
- « L'expression de soi » ;
- « Une intervention collective des enseignants et éducateurs » ;
- « Des groupes de parole » ;
- « Une prise en charge du jeune dans sa globalité (famille, quartier ...) » ;
- « Cela dépend des compétences des vacataires que je recrute » ;
- « Des objectifs centrés surtout sur la socialisation, le respect des règles en général » ;
- « On n'enseigne que les disciplines élémentaires (CFA) ».

Peu ou pas de cours (4 réponses)

- « Les matières enseignées sont plus le support à des séquences de médiation. Elles ont plus pour objectif de donner une représentation positive du rôle de l'enseignant que de viser la transmission des savoirs. » ;
- « Accompagnement médiatisé plutôt que transmission des savoirs. » ;
- « Pas de cours, mais des aides ponctuelles (par rapport à un projet scolaire, professionnel, à la vie du dispositif...) » ;
- « Pas de service d'enseignement dans ce dispositif ».

B. Les activités centrées sur le travail éducatif

Les classes relais proposent aussi aux élèves diverses activités centrées sur le travail éducatif, qui sont une de leurs spécificités. Ces activités prennent en moyenne 36 % du temps des élèves, avec de fortes variations selon les classes.

29 % des classes ont choisi d'offrir en majorité (plus de 50 % de l'emploi du temps de leurs élèves) ce type d'activités. Dans ce cas, les activités scolaires y sont donc peu voire très peu développées (dans une classe, elles ne sont même pas pratiquées du tout).

40 % des classes en proposent de 25 % à 40 % de l'emploi du temps des élèves.

31 % proposent peu d'activités éducatives (moins de 20 % de l'emploi du temps des élèves).

| Quelles sont les activités centrées sur le travail éducatif proposées dans votre classe relais ? | % total | % récen | % ancien |
|---|---------|---------|----------|
| Entretiens individuels avec l'élève ou sa famille..... | 97,8 | 89,4 | 97,6 |
| Echanges, groupes de parole, réunions..... | 84,8 | 76,6 | 90,2 |
| Activités de gestion, d'organisation de la vie collective (courses, cuisine préparation des sorties de la semaine, gestion de la cafétéria...)..... | 39,1 | 36,2 | 34,1 |
| Activités d'expression (jeux de rôle, expression corporelle.....) | 35,9 | 27,7 | 41,5 |
| Travail sur la loi, les règlements, la justice | 87,0 | 76,6 | 90,2 |
| Autre. | 31,5 | 25,5 | 36,6 |

base : 92 équipes

Dans presque toutes les classes relais (98 %), sont proposés des entretiens individuels (avec l'élève ou sa famille), et le plus souvent des travaux sur la loi, les règlements et la justice (87 %), et des échanges, des groupes de parole, ou des réunions (65 %).

39 % des classes font prendre en charge aux élèves une partie de l'organisation de la vie collective (courses, cuisine, préparation des sorties de la semaine, gestion de la cafétéria...).

36 % leur font faire des activités d'expression (jeux de rôle, expression corporelle...), ou encore 31 % leur font pratiquer d'autres activités éducatives.

Les équipes des classes relais proposent souvent plusieurs types d'activités aux élèves. Ainsi, 83 % des équipes proposent 3 à 5 activités parmi celles citées ci-dessus. 11 % n'en proposent qu'une ou deux, et 5 % en proposent 6. Une n'en propose pas. En moyenne, il y a 4 activités proposées par classe relais.

C. Les autres activités

D'autres activités (existant en collège, mais à un moindre degré) sont également proposées par les classes relais. Ces activités ont souvent une place moins importante que les deux premières puisqu'on n'y consacre qu'en moyenne 14 % de l'emploi du temps des élèves, et que 45 % des équipes n'en pratiquent pas. Mais 24 % des classes y consacrent tout de même 25 % à 60 % de leur emploi du temps.

Lorsqu'elles en proposent, c'est en moyenne 5, et le plus souvent de 4 à 7.

1) La prédominance de l'individualisation

| Quelles sont les autres activités proposées dans votre classe relais ? | % total |
|--|---------|
| Remédiation (reprise de notions essentielles) | 91,3 |
| Tutorat (aide individuelle au travail scolaire) | 69,6 |
| Méthodologie (aide sur des connaissances transversales) | 60,9 |
| Construction du projet personnel | 91,3 |
| Construction du projet professionnel..... | 77,2 |
| Stage en entreprise, découverte du monde du travail | 70,7 |
| Activités artistiques, sportives, etc. | 69,6 |
| Autre. | 19,6 |

base : 92 équipes

Ces activités consistent d'abord en une individualisation du travail scolaire. Ainsi, 91 % des classes relais font de la re-médiation avec les élèves (reprise de notions essentielles), 70 % font du tutorat (aide individuelle au travail scolaire), et 61 % de l'aide méthodologique (aide sur des connaissances transversales).

Un deuxième volet d'activités souvent offertes aux élèves de classes relais est l'aide à la construction d'un projet. Aide à la construction d'un projet personnel, fournie par 91 % des classes relais, et également d'un projet professionnel, fournie dans 77% des cas. Un stage en entreprise, ou une découverte du monde du travail sont proposés par 71 % des classes.

Enfin, des activités artistiques, sportives ou autre sont offertes par 70 % des classes relais.

Les classes relais, qu'elles soient récentes ou anciennes, proposent 5,5 activités en moyenne.

2) Le stage en entreprise

70 % des équipes éducatives déclarent organiser un stage en entreprise ou une découverte du monde du travail pour les élèves.

Neuf équipes précisent hors cadre qu'elles en organisent, mais pas pour tous les élèves. Seuls en bénéficient les élèves qui en font la demande, ou ceux qui ont un projet professionnel, ou uniquement les 15-16 ans, ou encore ceux qui en trouvent un lieu de stage pour les accueillir (ainsi, telle équipe explique que chez elle, chaque élève part en stage dès qu'il en a trouvé un, certains n'en trouvent pas, d'autres en trouvent plusieurs. Il est arrivé qu'un même élève fasse huit stages lors de son séjour en classe relais).

Ce stage occupe en moyenne 18 % du temps de séjour des élèves.

Six équipes refusent de fournir une durée moyenne de séjour en stage, nous signalant hors cadre que qu'une telle durée est très variable selon les élèves :

« 10 % pour certains, 70 % pour d'autres » ;

« Cela dépend surtout de l'âge des élèves et de la maturité de leur projet, soit une semaine de sensibilisation, soit une réelle alternance entreprise / classe relais ».

| Si vous organisez un stage en entreprise ou une découverte du monde du travail pour les élèves, quelle proportion du temps de séjour dans la classe relais ces activités représentent-elles en moyenne ? | % de classes relais |
|---|----------------------------|
| 0-10% du temps de séjour | 37,5 |
| 11-25 % | 20,4 |
| 26-50% | 9,4 |
| 51-75% | 3,2 |
| NR | 29,7 |
| TOTAL..... | 100 |
| Pourcentage moyen = 17,5% | |

base : 70 équipes ayant proposé un stage

note de lecture : 37,5 % des équipes interrogées répondent qu'elles consacrent de 0 à 10 % du temps de la classe à un stage en entreprise

70 % (49 équipes) des équipes ayant proposé un stage ont déclaré sa durée (en proportion de la durée du séjour) :

- 38 % ont déclaré qu'il était en moyenne de très courte durée (moins de 10 % du temps du séjour) ;
- 20 % ont déclaré une durée moyenne (11 à 25 %) ;
- et 13 % ont cité une part importante (de 25 % à 50 %), voire très importante (plus de la moitié) du temps du séjour, ce qui en fait dans ce cas un axe majeur de la politique éducative de l'équipe.

D. Les questions ouvertes sur les autres activités

Il a été demandé aux équipes quelles étaient les activités autres que celles citées dans le questionnaire, pratiquées par leurs élèves. De nombreux types d'activités ont été évoqués :

Des activités sportives ou artistiques (27 réponses)

- Des activités sportives (escalade, planche à voile, équitation, classe de mer ...) ; (8 réponses)
- Des activités artistiques (théâtre, travail de la terre, vidéo, photo, musique, arts plastiques, atelier d'écriture, exposition des travaux effectués par les élèves) ; (10 réponses) ;
- Des activités manuelles (bricolage, cuisine, poterie, ateliers manuels, chef d'œuvre personnel, réalisation, avec les ATOSS, d'objets pour le collège) ; (5 réponses)
- Des jeux : échec ; (1 réponse)
- Des sorties collectives, sorties culturelles (ciné, expo...), initiation à la culture (musée, bibliothèque, médiathèque...), mode ; (4 réponses)

Des activités d'expression, de travail sur soi (23 réponses)

- « Groupe de parole » ; « Conseils d'élèves » ; « débats » ; (5 réponses)
- « Travail sur soi » ; (5 réponses)
- « L'école du citoyen, éducation à la citoyenneté » ; (4 réponses)
- « Travail sur les règles en groupe, contrat collectif » ; (3 réponses)
- « Travail sur le respect » ;
- « Travail sur l'identité (CIO) » ;
- « Relaxation, expression » ;
- « Théâtralisation de scènes du quotidien » ;
- « Expression corporelle » ;
- « Temps des repas pris en commun ».

Des activités qui permettent aux élèves d'exercer des responsabilités (10 réponses)

- « Secourisme, Prévention santé » ; (6 réponses)
- « On donne aux élèves la responsabilité d'animaux » ;
- « Organisation d'un mini-séjour » ;
- « Chantier de forestation » ;
- « Nous aurions aimé envisager la préparation des repas mais l'activité de gestion de la vie quotidienne s'est heurtée aux règles d'hygiène et de sécurité. » ;
- « Projets menés par groupes ».

Des activités liées à l'orientation (7 réponses)

- « Vie sociale et professionnelle » ;
- « Connaissance de soi et orientation » ;
- « Elaboration du projet personnel et/ou professionnel » ;
- « Orientation, connaissance du monde du travail » ;
- « Visites » ;
- « Rencontres avec des professionnels » ;
- « La place de l'école dans le tiers monde et les conséquences de la non-scolarisation ».

Des ateliers « professionnels » (3 réponses)

- « Atelier menuiserie, atelier mécanique, atelier bâtiment » ;
- « Atelier horticulture » ;
- « Passation de l'AFPS ».

E. Les activités en commun avec d'autres classes

| Les élèves de la classe relais ont - ils des activités en commun avec : | % total classes | | | | % classes récentes | % classes anciennes |
|--|-----------------|------|------|-------|--------------------|---------------------|
| | Oui | Non | NR | total | | |
| Des élèves de leur classe d'origine | 24.5 | 68.5 | 10.2 | 100 | 21,3 | 31,7 |
| Des élèves d'autres classes (hors d'ori.) | 23.5 | 66.3 | 10.2 | 100 | 23,4 | 24,4 |

base : 92 équipes, 47 équipes récentes, 41 équipes anciennes

1) Avec leur classe d'origine

Les élèves de la classe relais ont, selon 25 % des équipes éducatives, des activités en commun avec des élèves de leur classe d'origine, plus souvent lorsque la classe est ancienne (32 %), que lorsqu'elle est récente (21 %).

Lorsqu'on demande aux équipes quelles sont ces activités, il s'avère que ce sont souvent des cours. Néanmoins, 4 types de réponses se dégagent :

Des cours dans une ou plusieurs discipline(s) (8 réponses)

- Français, histoire, LVI, mathématiques, EPS, technologie ou physique (4 réponses) ;
- « Dans toutes les disciplines » ;
- « Il peut s'agir de tous les cours, lorsque les élèves sont réintégrés ponctuellement dans leur classe d'origine ».

Des cours demandés par les élèves, ou lors desquels ils n'ont pas de difficulté de comportement (6 réponses) ;

Des cours placés dans une plage horaire définie à l'avance (4 réponses)

- « Une demi-journée par semaine » ;
- « Cette plage horaire est aménagée dans l'emploi du temps des élèves pour leur permettre de retourner dans leur classe d'origine ».

Il peut s'agir uniquement de sorties pédagogiques, d'activités culturelles ou sportives, d'activités à l'atelier (3 réponses) ;

Enfin, une équipe signale qu'elle ne désire pas renvoyer les élèves dans leur collège d'origine car « là-bas, leur image est trop profondément affectée ».

2) Avec d'autres classes (hors classe d'origine)

Les élèves ont aussi, selon 24 % des équipes, des activités en commun avec des élèves d'autres classes.

Mais dans ce cas-là, il ne s'agit pas de cours (sauf dans deux classes. A propos d'une des deux, l'équipe explique que les élèves suivent des cours dans une autre classe lorsqu'elle est mieux adaptée à leur niveau).

En général, les activités avec d'autres classes (hors classe d'origine) relèvent plutôt du péri – scolaire :

- Des ateliers (mode, théâtre, avec des mineurs suivis par les services éducatifs de la PJJ) ; sport, musique ;
- « Club du FSE » ;
- « Participation à un projet commun de chantier en coopération avec le Sénégal » ;
- « Voyage en Angleterre » ;
- « Sport » ;
- « Stage de découverte de fichiers professionnels au sein du LP ».

Enfin, 13 % des équipes qui déclarent que les élèves ont des activités en commun à la fois avec des élèves de leur classe d'origine et avec des élèves d'autres classes.

III. Le suivi des élèves

A. Le suivi des élèves selon les principaux

1) L'existence ou non d'un suivi des élèves

a) Selon les déclarations des principaux

Selon les principaux interrogés, 88 % des classes relais sont en relation avec les établissements d'origine des élèves, et 73 % avec leurs établissements de ré affectation.

| La classe relais est-elle en relation avec les établissements : | % total classes | | | | % classes récentes | % classes anciennes |
|---|-----------------|-----|------|-------|--------------------|---------------------|
| | Oui | Non | NR | total | | |
| D'origine des élèves | 88,2 | 3,2 | 8,6 | 100 | 83,3 | 95,1 |
| De réaffectation des élèves (EN ou non) ... | 73,1 | 7,5 | 19,4 | 100 | 68,8 | 78 |

base : 93 principaux, 48 principaux de classes récentes, 41 principaux de classes anciennes

Selon les principaux, lorsqu'elle est en relation avec les établissements de réaffectation, une classe relais l'est presque toujours aussi (71% sur 73 %) avec les établissements d'origine des élèves. Lorsque la classe relais est ancienne, elle est plus fréquemment en relations avec les établissements d'origine (95 % contre 83 %) et de réaffectation (78 % contre 69 %) que lorsque la classe relais est récente.

b) Selon le taux d'élèves suivis

Pour connaître le taux d'élèves effectivement suivis, il a été demandé aux chefs d'établissement d'une part, combien d'élèves ils avaient accueilli l'année précédant l'enquête (1997 - 1998), d'autre part, pour combien d'entre eux ils disposaient d'informations sur la situation actuelle. Il s'agit ici de tester les relations avec les établissements de réaffectation.

| Combien d'élèves avez-vous accueillis en 97-98 ? | % |
|--|------|
| De 1 à 10 élèves | 19,3 |
| De 11 à 20 élèves | 15,1 |
| De 21 à 50 élèves | 16,1 |
| Plus de 50 élèves | 4,3 |
| NR | 45,2 |
| TOTAL (1232 élèves) | 100 |
| Nb moyen par classe = 24 élèves | |

base : 93 principaux

| Pour quel % d'entre eux disposez-vous d'informations sur leur situation actuelle ? | % |
|--|------|
| De 0% à 30 % | 6 |
| De 31 % à 50 % | 6 |
| De 51 % à 75 % | 15,8 |
| De 76 % à 99 % | 24,8 |
| 100 % | 37,3 |
| NR | 9,8 |
| Total | 100 |
| Pourcentage moyen = 80 % | |

base : 50 principaux ayant répondu avoir accueilli des élèves en 1997-98

Les 50 principaux qui disent avoir accueilli des élèves en 1997 – 1998 en déclarent au total 1232. 78 % d'entre eux ont des informations sur plus de 50 % de leurs anciens élèves, et 37 % ont des informations sur tous leurs anciens élèves. Seuls 12 % de ces principaux ont des informations sur moins de la moitié de leurs anciens élèves.

Les 45 principaux qui déclarent le pourcentage d'élèves pour lesquels ils disposent d'une information déclarent en moyenne 80 %.

2) Les modalités de suivi des élèves

Il a été demandé aux chefs d'établissement lors d'une question ouverte de décrire le dispositif de suivi, lorsqu'il existe, des élèves ayant quitté la classe relais. Ce suivi peut être plus ou moins étroit. Il peut aller d'entretiens directs avec l'élève, jusqu'à une simple recherche de renseignements sur lui. Il peut durer de deux semaines à deux ans. Il peut être régulier ou occasionnel.

Des entretiens directs avec l'élève (5 réponses)

5 principaux déclarent que le suivi des élèves consiste en des entretiens avec le jeune, réguliers ou à sa demande. Ces entretiens ont pour but de faire le point avec lui, mais certaines équipes considèrent comme de leur fonction de lui fournir encore un soutien scolaire ou une aide relative à son orientation :

- « Entretiens individuels réguliers avec l'élève. Discussion avec l'équipe enseignants et / ou le professeur principal, le CPE, la vie scolaire. » ;
- « Une aide éducatrice aide au rattrapage des cours, fait une évaluation de la réintégration, et reçoit le jeune si besoin est. » ;
- « Entretiens avec le jeune et l'équipe éducative. Rendez-vous avec le jeune à sa demande, accompagnement du jeune pour son orientation ».

L'attribution d'un « référent » (9 réponses)

9 principaux évoquent l'existence d'un adulte référent ou tuteur pour le jeune, dans la classe relais ou dans la classe d'accueil. Ces termes, lorsqu'ils sont précisés, ne semblent pas toujours correspondre au même type de fonctions. Dans certains cas, le référent (ou le tuteur) est celui qui prend l'élève plus particulièrement en charge, dans d'autres, il peut n'avoir qu'à prendre des renseignements sur lui :

Dans la classe relais (4 réponses)

- « Un contrat de réintégration est écrit élaboré par l'équipe. L'élève a choisi un référent, ce référent négocie le contrat avec la classe d'accueil. Le référent suit l'élève pendant un à six mois selon les difficultés rencontrées » ;
- « Mise en place d'un tutorat coordonné par le professeur coordonnateur et assuré par les aides éducatrices de l'établissement » ;
- « L'élève a un référent parmi les membres du groupe de pilotage. Le professeur principal de la classe relais sert de relais avec le groupe classe d'origine. L'élève fréquente un cercle de parole et d'écoute » ;
- « Le professeur référent de chaque élève prend des renseignements dans l'année qui suit la sortie et si possible deux ans après ».

Dans la classe d'accueil (5 réponses)

- « Chaque élève réaffecté est pris en charge dans son nouveau collège par un adulte référent, en liaison permanente avec l'éducatrice de la classe relais » ;
- « Il y a un tuteur dans le personnel du collège d'origine. Bilan intermédiaire dans l'année par l'équipe de la classe relais. Suivi dans les centres sociaux » ;
- « Le coordonnateur de la classe relais prend contact avec le tuteur de l'établissement d'accueil. Un contact régulier a lieu entre les deux et parfois aussi avec l'élève » ;
- « Il existe un tuteur dans le personnel du collège de réintégration » ;
- « Suivi sur site entre le référent collège et le référent classe relais autour de l'élève ».

Des contacts entre équipes (17 réponses)

La réponse la plus souvent fournie est le maintien d'un contact entre les deux équipes, ou entre certains membres des équipes. Bien sûr, comme pour les modalités précédentes, ce contact peut être plus ou moins étroit :

- « Contact avec les collèges par un membre de l'équipe » (6 réponses) ;
- « L'instituteur spécialisé rencontre régulièrement le professeur principal de chaque élève après son retour au collège d'origine » ;
- « Animateurs et éducateurs entretiennent le contact entre l'établissement d'origine et d'accueil » ;
- « Liaison entre l'équipe de la classe et le professeur principal » ;
- « Contacts avec les établissements d'accueil » ;
- « Suivi effectué par l'éducateur PJJ durant une année scolaire » ;
- « Suivi pendant 1 an effectué par l'éducateur et l'instituteur » ;
- « Retour par le suivi des éducateurs s'il y a encore une AEMO » ;
- « La commission d'affectation suit la progression des élèves re-scolarisés ou entrés en formation professionnelle à chaque réunion de bilan (2 par trimestre) » ;

- « Suivi par le coordonnateur et l'éducateur au moment de la réinsertion (sic) ; à 3 mois pour faire le point ; à un an pour faire le point » ;
- « Suivi assuré par le coordonnateur et les enseignants de l'équipe » ;
- « Contact trimestriels ».

Des fiches de suivi ou des recherches de renseignements (9 réponses)

Enfin le contact peut ne prendre des formes qu'épistolaires :

- « Fiche de suivi » ;
- « Dossier de suivi » ;
- « Demande d'informations sur le devenir de l'élève » ;
- « Fiche de suivi à faire remplir par l'élève en fin de semaine, par ses professeurs sur une durée de deux semaines renouvelées » ;
- « Recherche de renseignements auprès des familles, des établissements ou des patrons » ;
- « L'équipe départementale interroge le collègue » ;
- « Retour d'informations sur le comportement et les résultats de l'élève » ;

Divers (2 réponses)

- « Inscription à la MISEN » ;
- « Suivi conditionné par l'existence d'une mesure judiciaire ».

3) Le bilan de ces relations

| En règle générale, le suivi des élèves que vous permettent ces relations avec les établissements d'origine vous semble-t-il : | | | |
|--|------------------------|---------------------------|----------------------------|
| | % total classes | % classes récentes | % classes anciennes |
| Très satisfaisant | 12,2 | 7,7 | 15,4 |
| Assez satisfaisant..... | 46,3 | 53,8 | 38,5 |
| Peu satisfaisant..... | 26,8 | 30,8 | 25,6 |
| Non satisfaisant..... | 4,9 | 0 | 10,3 |
| NR | 9,8 | 7,7 | 10,3 |
| TOTAL..... | 100 | 100 | 100 |

base : 82 principaux (39 principaux classes récentes et 39 principaux classes anciennes) ayant des relations avec les établissements d'origine des élèves.

| En règle générale, le suivi des élèves que vous permettent ces relations avec les établissements de réaffectation vous semble-t-il : | | | |
|---|------------------------|---------------------------|----------------------------|
| | % total classes | % classes récentes | % classes anciennes |
| Très satisfaisant | 10,3 | 9,1 | 12,5 |
| Assez satisfaisant..... | 52,9 | 51,5 | 53,1 |
| Peu satisfaisant..... | 27,9 | 33,3 | 21,9 |
| Non satisfaisant..... | 2,9 | 0 | 6,3 |
| NR | 5,9 | 6,1 | 6,3 |
| TOTAL..... | 100 | 100 | 100 |

base : 68 principaux (33 principaux classes récentes et 32 principaux classes anciennes) ayant des relations avec les établissements de réaffectation des élèves.

Lorsqu'il y a des relations avec les établissements d'origine, le suivi des élèves que leur permettent ces relations est considéré comme très ou assez satisfaisant par 59 % des principaux, comme peu ou non satisfaisant par 31 % d'entre eux.

Quant aux relations avec les établissements de réaffectation lorsqu'elles existent, elles donnent satisfaction à 63 % des principaux

B. Le suivi des élèves par les membres de l'équipe

Il existe des relations entre les membres de l'équipe et les enseignants des classes d'origine selon les trois quarts des équipes éducatives interrogées, avec ceux des établissements de réaffectation selon la moitié des équipes.

1) Les relations avec le collège d'origine

a) L'existence de relations

| Existe-t-il des relations entre les membres de l'équipe et : | % total classes | | | | % classes récentes | % classes anciennes |
|--|-----------------|------|------|-------|--------------------|---------------------|
| | Oui | Non | NR | total | | |
| Les enseignants des classes d'origine des élèves | 72,8 | 22,8 | 4,3 | 100 | 68,1 | 80,5 |
| Les équipes des établissements de réaffectation des élèves (EN ou non) | 54,3 | 27,2 | 18,5 | 100 | 38,9 | 68,3 |

base : 92 équipes, 47 équipes récentes, 41 équipes anciennes

Il existe des relations entre les membres de l'équipe et les enseignants des classes d'origine selon 73 % des équipes éducatives interrogées, un peu plus souvent lorsque la classe relais est ancienne.

b) Les modalités de ces relations

Il a été demandé aux équipes, sous forme de question ouverte, de décrire les modalités de ces relations et sur quoi elles portent. 68 équipes ont répondu.

Avant intégration dans la classe relais (25 réponses)

A l'origine de ces relations, il y a souvent une rencontre entre les équipes :

- « Une rencontre diagnostique, lors de laquelle un ou plusieurs membres de l'équipe du collège d'origine sont présents pour l'étude du cas ou pour discuter des modalités de passage dans la classe relais » (17 réponses) ;
- « Ces rencontres portent sur l'histoire personnelle et scolaire de l'élève, la nature des relations qu'il entretient avec son entourage » ;
- « Demandes d'informations sur le passé du jeune, sur les raisons qui font qu'il en est là dans son parcours » ;
- « La signature du principal et/ou du professeur principal lors de la commission d'admission » (4 réponses) ;
- « Une visite sur place d'un professeur ou/et d'un membre de direction du collège d'origine » ;
- « La présentation de la pédagogie du collège lors d'assemblées générales dans le collège de la classe relais » ;

Mais ces relations peuvent ne prendre la forme que d'une transmission de dossier :

- « Le dossier d'admission » ;
- « Nous demandons aux professeurs de la classe d'origine de remplir un questionnaire sur les compétences transversales de l'élève » .

Pendant le séjour dans la classe relais (44 réponses)

Pendant le séjour en classe relais, les relations peuvent se poursuivre. Le plus souvent, l'équipe de la classe relais s'informe auprès de la classe d'origine du programme qu'elle a suivi, éventuellement des devoirs réalisés, et/ou de l'organisation du travail scolaire. (29 réponses), ex :

- « Un professeur de la classe d'origine sert de référent à l'élève. Il représente l'ensemble des enseignants de cette classe et sert de lien entre ses collègues et les adultes de la classe relais.. Il communique les devoirs faits par la classe et la progression dans les différentes matières. » ;
- « Mise en place d'un programme individualisé en fonction des besoins de l'élève et de son projet. », « Le CPE et/ou le PP sont chargés de ramasser les cours auprès des enseignants. Le tuteur fait le lien au retour dans le collège » ;
- « Une personne de la classe relais participe au conseil de classe de la classe d'origine » ;
- « Visite de l'enseignant dans la classe d'origine » ;
- « Rencontre des deux équipes » .

Mais aussi la classe d'origine peut être mise au courant de l'évolution du séjour en classe relais (9 réponses) :

- Bilans réguliers (une fois par mois, une fois par semaine, une fois tous les quinze jours) envoyés aux collègues d'origine sur l'évolution des jeunes, leur comportement, leurs acquis scolaires ;
- « Une synthèse par semaine entre les éducateurs de l'équipe et le professeur principal du jeune » ;
- « Un vacataire rend des comptes quotidiennement au principal du collège d'origine et/ou au référent pédagogique. Le jeune est présent à l'entretien » ;
- « Visites des tuteurs dans la classe relais » ;
- « Peu de temps après l'admission en classe relais, il y a une évaluation du comportement et du niveau scolaire de l'élève, et des attentes de l'équipe » ;
- « Le professeur principal de la classe d'origine est présent lors de la signature de la convention de stage » ;
- « Suite à une réintégration partielle dans la classe relais, des rendez-vous sont organisés pour faire le bilan de l'élève et de son séjour en classe relais ».

Enfin il peut aussi y avoir d'autres formes de relations que la simple prise d'information (6 réponses) :

- « Les professeurs principaux des classes d'origine interviennent souvent eux-mêmes dans la classe relais et ont des entretiens avec leurs élèves. » ;
- « L'enseignante intervient elle-même quand c'est nécessaire » ;
- « Réflexion commune sur l'orientation des jeunes, leur projet personnel » ;
- « Soutien moral et encouragements ».

A la fin de la classe relais (7 réponses) :

- « Transmission d'un rapport aux professeurs de la classe d'origine (bilan comportemental et scolaire de l'élève pendant son séjour dans la classe relais » (4 réponses) ;
- « Echange avec l'enseignant tuteur afin d'apprécier l'évolution de l'élève » (1 réponse) ;
- Echanges sur l'orientation professionnelle du jeune, sur son projet personnel (2 réponses).

c) Le bilan de ces relations

| En règle générale, le suivi des élèves que vous permettent ces relations avec les établissements d'origine vous semble-t-il : | | | |
|--|------------------------|---------------------------|----------------------------|
| | % total classes | % classes récentes | % classes anciennes |
| Très satisfaisant | 6,0 | 6,3 | 6,1 |
| Assez satisfaisant..... | 50,7 | 43,8 | 57,6 |
| Peu satisfaisant..... | 31,3 | 28,1 | 33,3 |
| Non satisfaisant..... | 3,0 | 3,1 | 3,0 |
| NR | 9,0 | 18,8 | 0 |
| TOTAL..... | 100 | 100 | 100 |

base : 67 équipes (32 équipes classes récentes et 33 équipes classes anciennes) ayant des relations avec les établissements d'origine des élèves

Lorsque les équipes sont en relation avec les enseignants des classes d'origine, le suivi des élèves que permettent ces relations est jugé très ou assez satisfaisant par 57 %, et peu ou non satisfaisant par un tiers d'entre elles.

Cette réponse positive est assez étonnante car lors des question ouvertes, quand on demande aux équipes leurs motifs d'insatisfaction, il se dégage un très net mécontentement à l'encontre du peu de suivi des collègues d'origine.

Si on ramène les équipes satisfaites non plus au total de celles qui ont des relations avec les collègues d'origine, mais à l'ensemble des équipes (ce qui revient à faire l'hypothèse que les équipes qui n'ont pas de relation avec les collègues d'origine n'en sont pas satisfaites), on trouve que 41 % des équipes sont satisfaites des relations avec les collègues d'origine, et 49 % ne le sont pas, qu'elles n'aient pas de relation avec eux (27 %) ou qu'elles en aient mais s'en déclarent insatisfaites (22 %).

2) Les relations avec le collège de réaffectation

a) L'existence de ces relations

Hormis les cas où le collège de réaffectation est aussi le collège d'origine, les relations avec les enseignants des établissements de réaffectation sont moins fréquentes : elles existent dans seulement 54 % des cas, plus souvent pour les classes relais anciennes (68 %) que pour les récentes (39 %).

45 % des équipes déclarent avoir des relations avec à la fois les enseignants des classes d'origine, et les équipes de réaffectation des élèves.

b) Les modalités de ces relations

Il a été demandé aux équipes, sous forme de question ouverte, de décrire les modalités de ces relations et sur quoi elles portent. 53 équipes ont répondu.

En préalable à la réintégration (15 réponses)

Ces relations consistent en :

- Des entretiens, une participation à une éventuelle réorientation, la présence du professeur principal aux conseils de classe (6 réponses) ;
- « Une réunion qui porte sur le suivi scolaire et le comportement de l'élève, ou sur les activités d'apprentissage » (4 réponses) ;
- Une rencontre, une visite des établissements, ou un stage, préalables à la réintégration (3 réponses) ;
- « Une rencontre avec le tuteur, l'élève et sa famille dans l'établissement d'accueil (éventuellement pour établir un contrat avant admission dans le collège concerné) » (2 réponses) ;
- « Une réunion préparatoire au retour de l'élève dans son établissement d'origine, réunion à laquelle sont présents la psychologue, un membre de l'équipe de la classe relais et l'équipe enseignante de la classe d'origine ».

Au moment de la réintégration (12 réponses)

- « A chaque retour à l'essai de l'élève afin de réajuster les attentes de l'équipe et les possibilités de l'élève. » (8 réponses) ;
- « Au moment de la réinsertion (sic), rencontre avec l'équipe pour faire le point sur le projet individuel de l'élève » ;
- « Des rencontres sont organisées avec l'équipe éducative du collège pour envisager la rescolarisation de l'élève en aménageant le temps si besoin est entre collège et classe relais. » ;
- « Nous rencontrons les équipes pour expliquer le cursus de notre stagiaire. Rencontre sur RDV pour le suivi de l'élève. » ;
- « Le jour de la réintégration, pour mettre en place une démarche commune tant sur le plan scolaire que sur le suivi de l'élève à court et à long terme ».

Après la réintégration (24 réponses)

Les équipes de la classe relais et de la classe de réaffectation se réunissent parfois pour une réunion de bilan, certaines le font aussi régulièrement (ex : tous les 3 mois) lors de réunions de suivi, ou de temps en temps, lorsque le besoin s'en fait sentir (11 réponses) :

- « Réunions de suivi » ;
- « Réunion de bilan de réintégration » ;
- « Rencontres avec les enseignants » ;
- « Relations constantes avec les équipes pédagogiques » ;
- « Réunions mensuelles, entretiens avec les chefs d'établissement, les CPE, les directeurs adjoints » ;
- « Plusieurs réunions - bilans sont organisées à l'IA avec tous les établissements et les partenaires, au cours desquelles s'effectuent des échanges de pratiques et d'idées répondant à des besoins importants » ;
- « Ce suivi s'inscrit dans le contrat qui lie l'élève à la classe relais » ;

D'autres modalités de relations que les réunions existent aussi (13 réponses)

- Contacts téléphoniques: (6 réponses)
- « Si la classe reçoit une mesure de suivi, un soutien est apporté à l'élève pour l'encourager, veiller à la régularité de la fréquentation, plus une aide éventuelle aux devoirs » ;
- « Contacts téléphoniques avec le tuteur une fois par trimestre, et propositions d'aide dans certaines disciplines » ;
- « Suivi de l'élève sur site » ;
- « Echanges ponctuels directs » ;
- « Ces relations se limitent à avoir des nouvelles du jeune après son passage dans la classe relais. » ;
- « Lors du suivi des dossiers CCSD et du signalement auprès du procureur. » ;
- « Le collège hors les murs sollicite les structures pour être destinataire des évaluations trimestrielles des anciens. ».

c) Le bilan de ces relations

| En règle générale, le suivi des élèves que vous permettent ces relations vous semble-t-il : | (établissement d'origine) % | (établissement de réaffectation) % |
|--|--|---|
| Très satisfaisant | 6 | 6 |
| Assez satisfaisant..... | 50,7 | 62 |
| Peu satisfaisant..... | 31,3 | 24 |
| Non satisfaisant..... | 3 | 0 |
| NR | 9 | 8 |
| TOTAL..... | 100 | 100 |

base : 67 équipes ayant déclaré qu'il existait des relations entre elles et les membres de l'équipe des classes d'origine ;
50 équipes ayant déclaré qu'il existait des relations entre elles et les membres de l'équipe des classes de réaffectation des élèves

Si le suivi lui-même est plus faible avec les collèges de réaffectation qu'avec les collèges d'origine (54 % contre 73 %), la satisfaction de ce suivi semble pourtant plus fréquente : le suivi des élèves est jugé assez ou très satisfaisant par 68 % des équipes étant en rapport avec les établissements de réaffectation, peu satisfaisant par 24 %, et aucune équipe étant en rapport avec les établissements de réaffectation ne s'en déclare non satisfaite.

Mais si on procède en ramenant, là encore, le nombre d'équipes satisfaites au nombre total d'équipes (étant en rapport ou pas avec les collèges de réaffectation), on ne trouve plus que 37 % des équipes qui sont satisfaites par les relations avec les établissements de réaffectation, et 58 % qui ne le sont pas, qu'elles n'aient pas de relation avec eux (45 %) ou qu'elles en aient mais ne s'en trouvent pas satisfaites (13 %). Une satisfaction qui apparaît dès lors beaucoup plus relative.

| En règle générale, le suivi des élèves que vous permettent ces relations avec les établissements de réaffectation vous semble-t-il : | | | |
|---|------------------------|---------------------------|----------------------------|
| | % total classes | % classes récentes | % classes anciennes |
| Très satisfaisant | 6,0 | 5,6 | 7,1 |
| Assez satisfaisant..... | 62,0 | 55,6 | 64,3 |
| Peu satisfaisant..... | 24,0 | 16,7 | 28,6 |
| Non satisfaisant..... | 0 | 0 | 0 |
| NR | 8,0 | 22,2 | 0 |
| TOTAL..... | 100 | 100 | 100 |

base : 50 équipes (18 équipes de classes récentes et 28 équipes de classes anciennes) ayant des relations avec les établissements de réaffectation

Les principaux sont plus nombreux que leurs équipes à être en relation avec l'établissement d'origine des élèves (88 %) et leur établissement de réaffectation (73 %). En revanche, ils sont moins nombreux à donner une réponse lorsqu'on leur demande si ces relations leur donnent satisfaction ou non (20 % à 26 % de Non-Réponse chez les principaux contre 8 % à 9 % chez les équipes), ce qui laisserait à penser que ces relations, plus fréquentes, sont néanmoins plus distendues que celles qu'entretiennent les équipes.

IV. Les résultats des élèves

A. Des bilans individualisés des élèves

Un bilan individualisé est généralement effectué à l'entrée de chaque élève, un autre à la sortie. Ces bilans portent surtout sur le comportement et les performances scolaires

« Dès l'accueil de l'élève dans la classe relais, il convient de procéder à un bilan individualisé, réalisé sur l'initiative de l'équipe d'encadrement en charge des classes relais. Les équipes pédagogiques et éducatives du collège d'origine, de même que les personnels du CIO auquel le collège est rattaché sont associés à la réalisation de ce bilan. » (circulaire du 12 juin 1998)

| Un bilan ou positionnement est-il effectué à la sortie de chaque élève : | A l'entrée | A la sortie | Entrée et sortie |
|--|------------|-------------|------------------|
| Sur le plan du comportement..... | 84,8 | 82,6 | 72,8 |
| Sur le plan des performances scolaires..... | 82,6 | 69,6 | 63 |
| Sur le plan du degré de maîtrise des compétences .. | 51,1 | 52,2 | 37 |
| Autre..... | 28,3 | 18,5 | 10 |

base : 92 équipes

1) Les bilans à l'entrée

a) Les types de bilans

Les bilans les plus souvent effectués à l'entrée sont le bilan du comportement (effectué par 85 % des équipes) et celui des performances scolaires (83 % des équipes).

Un bilan sur le plan du degré de maîtrise des compétences est réalisé une fois sur deux.

26 équipes ont signalé qu'un bilan supplémentaire était fait à l'entrée :

- Une enquête sociale (mesure administrative ou judiciaire, ordonnance de placement provisoire..), renseignement sur la vie de famille de l'élève (11 réponses) ;
- Une analyse de la situation psychologique, un bilan éducatif et médical de l'élève ; (12 réponses)
- Un bilan sur le projet individuel, professionnel, ou personnel de l'élève, ou sur la définition des objectifs à atteindre ; (5 réponses)
- Une présentation de l'élève par un représentant du collège d'origine, lors de la réunion de la commission d'admission ;
- Une observation en atelier ;
- Une évaluation du respect des règles de vie du collège.

b) Les outils utilisés

Il a été demandé aux équipes sous forme de question ouverte quels outils elles utilisent pour faire ces bilans. 86 équipes ont répondu à cette question.

- **Le bilan du comportement**

Il se fait généralement de 3 façons :

La classe relais en fait la demande à la classe d'origine (22 réponses) :

- Cela peut se faire sous forme orale :

Des entretiens, discussions avec les membres du collèges d'origine (COP, CPE, professeur principal, principal...) ou d'autres (avec les parents, les partenaires éducatifs et sociaux, les CMP, les éducateurs ...) ; enquête auprès de l'assistante sociale ; ou encore réunion de synthèse avec les partenaires ;

- La classe relais peut également demander un rapport écrit :

Description du comportement des élèves dans le dossier d'admission ; rapports demandés aux services de suivi ; rapport de discipline ; nombre d'exclusions et d'avertissements fourni par la classe d'origine ; dossier social ;

La classe relais crée elle-même ses propres outils (16 réponses) .

Ce bilan à l'entrée peut se faire lors de l'entretien d'accueil, mais peut aussi se renouveler régulièrement tous les mois, toutes les semaines, voire à chaque cours. Il peut être fait par l'équipe, par l'élève lui-même, ou conjointement :

- « Une grille comportementale et de compétences scolaires inspirée des documents d'orientation destinés aux 4^{ème} AS » ; (3 réponses)
- « Des fiches de connaissance de l'élève (conçues par l'équipe), fiches d'observation personnalisée, documents propres à la classe » ; (3 réponses)
- « Lors de l'entretien d'accueil » ; (2 réponses)
- « Une grille d'évaluation du comportement à la fin de chaque cours » ;
- « Une grille travaillée à partir des indicateurs utilisés en pédagogie institutionnelle » ;
- « Des fiches d'auto-évaluation, que l'élève remplit avec un adulte de la classe » ;
- « Des fiches de suivi quotidien » ;
- « Des fiches remplies par l'élève ('ce que j'aime / ce que je n'aime pas') » ;
- « Contrat éducatif personnalisé avec constat des comportements et évolution durant l'année » ;
- « Des fiches d'aide à la socialisation » ;
- « Le projet du jeune qu'il écrit » ;
- « Des conseils hebdomadaires » .

La classe relais peut aussi ne pas avoir d'outils particulier (6 réponses) :

- « Observation de l'élève » ;
- « Entretiens individuels avec l'élève » .

• **Le bilan scolaire**

Il se fait généralement de 5 façons :

La classe relais en fait la demande à la classe d'origine (14 réponses) :

- « Le bulletin scolaire fourni par la classe d'origine » ;
- « Le dossier scolaire fourni par l'établissement d'origine » ;
- « Une enquête auprès des enseignants de la classe d'origine » ;
- « Un bilan effectué par le collège d'origine » ;
- « Une grille d'évaluation qualitative et quantitative à destination de chacun des enseignants du collège d'origine par rapport aux compétences scolaires et à l'attitude » ;
- « Une grille de compétences transversales distribuée à tous les professeurs de la classe d'origine » .

La classe relais crée elle-même ses propres outils (31 réponses) .

- « Petits tests lors de la 1^{ère} séance dans toutes les disciplines à l'aide d'outils utilisés par les enseignants dans leur pratique habituelle » ; (20 réponses)
- « Utilisation de grilles d'évaluation mises en place par l'équipe pédagogique » ;
- « Grille de compétences transversales » ;
- « Tableau de compétences » ;
- « Grille d'évaluation diagnostique remplie en présence de l'élève (analyse des travaux, comportement, discussion...) » ;
- « Contrats de travail renouvelés entre deux vacances (2 par trimestre) » ;
- « Outils maison à partir de l'évaluation 6^{ème} » ;
- « Tests maison niveau CAP » ;
- « Positionnement individuel dans chaque matière (papier – crayon) » .
- « Outils d'évaluation internes » ;
- « Fiches individuelles » ;
- « Fiches d'évaluation scolaire trimestrielle » .

La classe relais utilise des outils conçus par l'éducation nationale (33 réponses) .

- « Tests de collège (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) et tests GRETA » ; (4 réponses)
- « Evaluation nationale de 6^{ème} (français ou/et math) » ; (12 réponses)
- « Epreuve CFG », « Fiches CFG » ; (4 réponses)
- « Tests CIO fin de SEGPA » ;
- « Tests LA NORIO effectués par le directeur CIO » ;
- « Les tests d'évaluation COP » ;
- « Fiches DPD (6^{ème} ⇒ 3^{ème}) » ; (3 réponses)
- « Grille d'évaluation (CBEN) formation continue (niveau 5 et 5 bis) » ;
- « Référentiels CIO niveau CPA/insertion, et CAP » ; (4 réponses)
- « Grille d'évaluation en math et en français niveau CIPPA (CE2/5^{ème}) » ;
- « Grille d'évaluation 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} » ;
- « Supports scolaires ».

La classe relais utilise des outils hors éducation nationale (17 réponses) .

- « Les tests d'évaluation 6^{ème} ARTHUR (lecture) » ;
- « Les tests CHEVALIER, Nathan » ;
- « Les tests CM2 et 6^{ème} CHEVALIER, GARAND (lecture et mathématiques) Nathan » ;
- « 'Mieux connaître pour mieux scolariser' (mathématiques) Monique CHARPENTIER, ONISEP Alsace » ;
- « Les tests d'évaluation PJJ » ;
- « Les tests WISC (intelligence) , les tests PEP (méthode Feuerstein) : médiation cognitive » ;
- « Les documents 'CCSD' ».

La classe relais utilise des logiciels (7 réponses) .

- « LCPE (français) » ;
- « MAC 6 (math) »
- « ELMO (lecture) (AFL) » ;
- « MACEM » ;
- « EVAL2 (logiciel d'évaluation à l'orientation) ».

2) Les bilans de sortie

1) Les types de bilans

A la sortie des élèves, un bilan du comportement est effectué aussi souvent qu'à l'entrée (par 83 % des équipes), mais celui sur les performances scolaires est effectué un peu moins souvent (70 %), ce qui montre que ces dernières sont un objectif de moindre importance pour les équipes.

17 équipes ont signalé lors d'une question ouverte qu'un bilan supplémentaire était fait à la sortie. Sont effectués :

- « Des passages du CFG » ; (2 réponses)
- « Des positionnements sur les référentiels de CAP » ; (3 réponses)
- « Des bilans sur l'orientation, le projet professionnel ou personnel de l'élève » ; (4 réponses)
- « Des synthèses sur la fréquentation scolaire, l'absentéisme de l'élève, son comportement » ; (5 réponses)
- Des suggestions (« que l'élève suive un orthophoniste », « un psychologue », « nécessité ou non d'un suivi social voire judiciaire » ...) ; (3 réponses)
- « Un bilan de stage (compétences professionnelles complétées par le pro) ».

2) Les outils utilisés

Il a été demandé aux équipes sous forme de question ouverte quels outils elles utilisent pour faire ces bilans de sortie. 73 équipes ont répondu à cette question.

13 équipes ont répondu qu'il s'agissait des mêmes qu'à l'entrée. Pour les 60 autres :

• Le bilan du comportement

- Une évaluation par l'élève (13 réponses)

Une auto - évaluation quotidienne, hebdomadaire ou occasionnelle, sur le plan du comportement :

- « Une grille est remplie toutes les fins de semaines avec le jeune. Reprise et bilan de cette grille. »
- « Fiches journalières de suivi » ;
- « Grille d'évaluation du comportement , évalué avec l'élève ».

Une observation par l'équipe (15 réponses)

- « Fiche d'observation » ; « Grille d'observation » ;
- « Fiche d'évaluation » ; « Grille d'évaluation (travail, matériel, élève) » ;
- « Grille d'évaluation de l'espace intermédiaire » ;
- « Bilans effectués à partir du contrat de départ et qui se réactualise au cours de la période, travail en continu (évaluations successives et observation) » ;
- « Grilles de comportement individuel commentées par l'équipe » ;
- « Prise en compte du nombre d'absences et du nombre d'incidents où est impliqué l'élève ».

Pas d'outils formalisés, dialogue (2 réponses)

Bilan présenté par les autres intervenants (CIO, assistante sociale, éducatrice...) (2 réponses)

• Le bilan scolaire

L'utilisation de tests conçus par l'équipe ; (27 réponses)

- « Dès qu'un projet, qu'il soit de rescolarisation ou autre émerge chez le jeune, nous vérifions avec lui s'il sera viable (scolairement, socialement...). Les outils sont donc les références scolaires demandées pour ce projet. » ;
- « Evaluation matière par matière (résultats écrits obtenus) » ;
- « Suivi individualisé par classeur » ;
- « Grille de compétence en Français mise en place par l'équipe pédagogique » ;
- « Observation du cahier de l'élève, et, en particulier des contrats d'objectif personnalisés remplis par l'élève chaque semaine. + analyses faites au cours de notre réunion de synthèse hebdomadaire » ;
- « Contrats de travail fabriqués par l'institution » ;
- « Tableau de positionnement de l'élève par rapport à son niveau scolaire ».

L'utilisation de tests existant (8 réponses) :

- « Référentiels (tests EN) » ;
- « Logiciels SMAO (maths) LIREBEL, ELFI, ELSA (français) » ; (3 réponses)
- « Livret de compétence CAP niveau 1. Les compétences non acquises à l'entrée sont réévaluées à la sortie » ;
- « Documents CNDP Alsace (projet professionnel de l'élève) » ;
- « Grille de compétence en math utilisée par les collèges (cycle central : 5^{ème}, 4^{ème}) » ;
- « Bilan sur le degré de maîtrise des compétences réalisé par la COP (NV7) ».

B. Des séjours jugés positivement

L'évolution des élèves lors de leur séjour dans la classe relais est jugée satisfaisante en ce qui concerne leur comportement par la plupart des équipes éducatives, et leurs acquis scolaires par la moitié des équipes ; mais ces dernières sont beaucoup plus septiques quant aux suites de la réaffectation.

1) L'absentéisme

| Quel est le taux d'absentéisme au jour de l'enquête (% d'élèves) ? | % de classes |
|--|--------------|
| Pas d'absent..... | 14,0 |
| de 1 à 5 % d'élèves absents | 14,0 |
| de 6 à 10 % d'élèves absents | 10,8 |
| de 11 à 20 % d'élèves absents | 18,4 |
| de 21 à 50 % d'élèves absents | 9,6 |
| plus de 50 % d'élèves absents..... | 2,2 |
| NR | 31,2 |
| TOTAL..... | 100 |
| Taux moyen = 13 % d'élèves absents | |

base : 93 principaux

L'absentéisme chronique (ou la déscolarisation) sont un des deux principaux motifs d'inscription en classe relais. Sur ce plan, l'évolution des élèves pendant leur séjour en classe relais est jugée très ou assez positive par 79 % des équipes éducatives interrogées.

En effet, le taux d'absentéisme en classe relais est relativement faible. Le jour de l'enquête, que les classes soient récentes ou anciennes, en moyenne de 13 % des élèves des classes relais sont absents, ce qui fait un élève par classe de huit (les classes relais accueillant en moyenne simultanément huit élèves).

14 % des principaux déclarent n'avoir aucun absent, et 28 % des principaux un taux d'absentéisme de 10 à 50 %, ce qui fait de 2 à 4 élèves par classe de huit.

2) Le comportement des élèves

| Lors de leur séjour dans la classe relais, jugez-vous l'évolution des élèves sur les points suivants : | Très ou assez satisfaisant | Peu ou non satisfaisant | NR | TOTAL |
|--|----------------------------|-------------------------|------|-------|
| Les problèmes de violence, d'indiscipline ... | 84,8 | 8,7 | 6,5 | 100 |
| Les problèmes d'absentéisme | 79,4 | 12,0 | 8,7 | 100 |
| La confiance en soi des élèves | 79,3 | 10,9 | 9,8 | 100 |
| Les problèmes de retrait, de repli sur soi.... | 77,1 | 8,7 | 14,1 | 100 |
| Les acquis scolaires | 48,9 | 40,2 | 10,9 | 100 |
| L'image de l'école auprès des élèves | 46,7 | 41,3 | 12 | 100 |
| Autre | 21,7 | - | 78,3 | 100 |

base : 92 équipes

Pour l'indiscipline ou la violence, autre motif d'inscription en classe relais, la satisfaction des équipes est semblable : 85 % d'entre elles déclarent que sur ce plan, les élèves ont évolué de façon très ou assez satisfaisante lors de leur séjour.

De plus, même si ce ne sont pas directement des motifs d'inscription en classe relais, la majorité des équipes considère que le séjour des élèves a amélioré de façon très ou assez satisfaisante leur confiance en soi (79 % des équipes), et a réduit leurs problèmes de retrait ou de repli sur soi (77 % des équipes).

Lorsqu'on demande aux équipes s'il y a d'autres plans (que ceux cités dans la question) sur lesquels elles considèrent qu'il y a eu évolution des élèves, 20 équipes répondent que oui et citent des améliorations de :

- La relation des élèves avec les adultes ; (5 réponses)
- La capacité des élèves à communiquer, dans le respect de l'autre ; (2 réponses)
- L'image de l'école auprès des parents, de la communication dans la famille ; (5 réponses)
- L'image de l'école ; (2 réponses)
- La concentration des élèves ; (1 réponses)
- Leur projet d'orientation. (1 réponses)

3) Des améliorations pas toujours durables

| Après leur réaffectation dans un autre établissement, la situation des élèves a été jugée sur les points suivants : | Très ou assez satisfaisant | Peu ou non satisfaisant | NR | TOTAL |
|--|----------------------------|-------------------------|----|-------|
| Les problèmes de violence, d'indiscipline... | 54 | 14 | 32 | 100 |
| Les problèmes d'absentéisme | 56 | 12 | 32 | 100 |
| La confiance en soi des élèves | 48 | 10 | 42 | 100 |
| Les problèmes de retrait, de repli sur soi.... | 54 | 10 | 36 | 100 |
| Les acquis scolaires | 28 | 36 | 36 | 100 |
| L'image de l'école auprès des élèves | 36 | 26 | 38 | 100 |
| Autre | 4 | 0 | 96 | 100 |

base : 50 équipes qui ont des relations avec les établissements de réaffectation des élèves

Mais, si lors de leur séjour en classe relais les élèves semblent améliorer leur comportement ou leur confiance en soi, cette amélioration n'est pas toujours durable : après la réaffectation des élèves dans un autre établissement, seules 56 % des équipes qui ont des relations avec les établissements de réaffectation des élèves, déclarent que l'absentéisme des élèves s'est réduit, 54 % de ces équipes font le même constat pour la violence ou l'indiscipline, 54 % pour les problèmes de retrait ou de repli sur soi, et 48 % pour la confiance en soi des élèves.

4) Les acquis scolaires

Quant aux acquis scolaires ou à l'image de l'école auprès des élèves, les équipes sont partagées pour voir dans le séjour en classe relais une occasion d'amélioration des élèves : 49 % des équipes déclarent que l'évolution des acquis scolaires des élèves lors de leur séjour a été très ou assez satisfaisante (40 % des équipes trouvant cette évolution peu ou pas satisfaisante), et 47 % des équipes se déclarent très ou assez satisfaites de l'évolution de l'image de l'école auprès des élèves (contre 41 % des équipes qui sont de l'avis opposé).

Parmi les équipes ayant des relations avec les établissements d'origine, 28 % déclarent que une fois les élèves réaffectés, la situation des élèves a été jugée satisfaisante du point de vue des acquis scolaires. Mais elles sont plus nombreuses, 36 %, à déclarer que sur ce plan, la situation des élèves a été jugée peu ou non satisfaisante.

| % de classes (anciennes et récentes) pour lesquelles la situation des élèves lors de leur séjour ou à leur réaffectation a été jugée satisfaisante (très ou assez) | Lors du séjour | | A leur réaffectation | |
|--|-------------------|------------------|----------------------|------------------|
| | %classes récentes | %classes anciens | %classes récentes | %classes anciens |
| Les problèmes de violence, d'indiscipline | 76,6 | 85 | 50 | 60,7 |
| Les problèmes d'absentéisme | 74,5 | 71,5 | 44,5 | 67,8 |
| La confiance en soi des élèves | 72,4 | 80,5 | 22,2 | 64,3 |
| Les problèmes de retrait, de repli sur soi. | 70,2 | 80,5 | 38,9 | 67,8 |
| Les acquis scolaires | 40,4 | 49 | 22,2 | 32,1 |
| L'image de l'école auprès des élèves | 70,2 | 51,2 | 22,2 | 46,4 |
| Autre | 17 | 9,8 | 0 | 7,2 |

41 équipes récentes, 47 équipes anciennes, 18 équipes récentes qui ont des relations avec les établissements de réaffectation, 28 équipes anciennes qui ont des relations avec les établissements de réaffectation

C. Les sorties de la classe relais

En 1998-1999, 2 élèves sur 22 sont sortis avant terme de la classe relais.

A la sortie de la classe relais, pas de solution pour 13 % des élèves, 39 % retournent en collège, et 21 % sont admis en formation professionnelle.

1) Les sorties avant terme

Pour les décisions de sortie du dispositif, selon les deux tiers des principaux interrogés, il existe une commission, qui est alors presque toujours la même que celle qui s'occupe des entrées.

| Pour les décisions de sortie du dispositif, existe-t-il une commission ? | % |
|--|------------|
| Oui, la même que celle qui s'occupe des entrées | 62,4 |
| Oui, une autre que celle qui s'occupe des entrées | 4,3 |
| Non | 30,1 |
| NR | 3,2 |
| TOTAL | 100 |

base : 93 principaux

Cette année 1998-1999, deux élèves en moyenne par classe (22 élèves), ce qui fait approximativement 10 % des élèves accueillis, n'ont pas terminé le séjour prévu en classe relais. Parmi ces élèves, 43 % sont partis d'eux-mêmes et ne se sont pas représentés, 33 % ont dû être exclus définitivement et 24 % ont dû abandonner leur scolarité pour une autre raison (détention, placement, maladie, etc.).

| Cette année 1998-1999, combien d'élèves n'ont pas terminé le séjour prévu en classe relais ? | | | |
|--|---|--|---|
| | Sont partis d'eux-mêmes et ne se sont pas représentés (P99) : | Ont dû être exclus définitivement (P101) | Ont dû abandonner leur scolarité : (détention, placement...) (P103) : |
| Aucun | 45,2 | 50,5 | 61,3 |
| Un élève | 18,3 | 23,7 | 19,4 |
| Deux élèves | 10,8 | 4,3 | 7,5 |
| Trois élèves | 9,7 | 4,3 | 1,1 |
| Quatre élèves | 2,2 | 1,1 | 0 |
| Cinq élèves | 0 | 1,1 | 1,1 |
| Six élèves | 0 | 1,1 | 0 |
| NR | 14 | 14 | 9,7 |
| TOTAL | 100 | 100 | 100 |
| Nombre moyen | 0,9 élève (43 %) | 0,7 élève (33 %) | 0,5 élève (24 %) |

base : 93 principaux

| Nombre total d'élèves n'ayant pas terminé le séjour prévu en classe relais en 1998 - 1999 : | % |
|---|------------|
| Aucun | 22,6 |
| Un élève | 17,2 |
| Deux élèves..... | 23,7 |
| Trois élèves..... | 10,8 |
| Quatre élèves..... | 5,4 |
| Cinq élèves..... | 6,5 |
| Six élèves..... | 1,1 |
| Sept élèves..... | 2,2 |
| Huit élèves..... | 0 |
| Neuf élèves | 1,1 |
| NR | 9,7 |
| TOTAL..... | 100 |
| Nombre moyen = 2 | |

base : 93 principaux

| Pourcentage d'élèves n'ayant pas terminé le séjour prévu en classe relais en 1998 - 1999 : | % |
|--|------------|
| 0 %..... | 21,5 |
| 1 % - 10 % | 15,1 |
| 11 % - 20% | 25,8 |
| 21 % - 30% | 14 |
| 31 % - 49% | 6 |
| 50 %..... | 1,1 |
| 75 %..... | 1,1 |
| 100 %..... | 1,1 |
| NR..... | 14 |
| TOTAL..... | 100 |
| Pourcentage moyen = 10 % | |

base : 93 principaux

Note de lecture : 21,5 % des classes ont eu 0 % d'élèves n'ayant pas terminé le séjour prévu

23 % des classe relais n'ont pas eu d'élève ayant terminé plus tôt que prévu le séjour en leur sein.
41 % des classes ont eu 1 ou 2 élèves dans ce cas.
15 % des classes ont eu 3 à 7 élèves dans ce cas, et une classe a même eu 9 élèves ayant terminé leur séjour plus tôt que prévu.

2) L'orientation des élèves à la sortie de la classe relais

| Ventilation des élèves qui ont effectué un séjour dans les classes relais selon la structure dans laquelle ils ont été admis en sortant | Valeur absolue | % |
|---|----------------|------------|
| Dans une classe normale de collège | 251 | 39,1 |
| Dans une formation professionnelle..... | 132 | 20,6 |
| N'ont pas trouvé de solution actuellement..... | 80 | 12,5 |
| Dans un établissement spécialisé..... | 40 | 6,2 |
| Dans un dispositif d'insertion | 23 | 3,6 |
| Dans une SEGPA..... | 17 | 2,6 |
| Pas d'information..... | 31 | 4,8 |
| Autre | 67 | 10,4 |
| TOTAL | 641 | 100 |

base : 30 IA

Selon les inspecteurs d'académie, 39 % des élèves qui ont effectué un séjour dans les classes relais ont été admis ou doivent être admis en sortant dans une classe normale de collège, et 21 % en formation professionnelle. L'admission en établissement spécialisé, dans un dispositif d'insertion, ou dans une SEGPA est beaucoup plus rare (respectivement 6 %; 4 %; et 3 %).
Pour 13 % des élèves, on n'avait pas trouvé de solution au moment de l'enquête (en Mai).

**3^{ème} partie : l'esquisse d'une première
évaluation**

I. Esquisse de typologie des classes relais

L'objectif est d'aider à la constitution d'une typologie des classes relais grâce à une analyse des correspondances multiples (ACM), méthode d'étude des liaisons entre plusieurs variables qualitatives.

Les 12 variables plus particulièrement étudiées à la demande de la DESCO, comme a priori les plus pertinentes, étaient au départ les suivantes (les modalités sont entre parenthèses) :

- **Date d'ouverture** de la classe relais (récente : 1998 et 1999, ou ancienne : avant 1998).
- **Situation des locaux** principalement utilisés par la classe relais (dans ou hors de l'établissement d'origine).
- **Etablissement d'inscription** des élèves pendant la fréquentation de la classe relais (établissement d'origine ou ailleurs).
- **Durée** moyenne de fréquentation de la classe relais (courte = moins de 5 mois ; longue = 5 mois et plus).
- **Activités en commun** des élèves de la classe relais avec des élèves de leur **classe d'origine** (activités ou pas d'activités).
- **Activités en commun** des élèves de la classe relais avec des élèves **d'autres classes** que leur classe d'origine (activités ou pas d'activités).
- **Nombre moyen d'élèves** accueillis simultanément (1 à 8 ou 9 à 20).
- Proportion d'élèves sous **mesure administrative ou judiciaire** (inférieure ou égale aux deux tiers ou supérieure aux deux tiers).
- **Age** le plus fréquent des élèves (12-14 ans et 15-16 ans).
- Existence de mesures d'**accompagnement des personnels** de l'équipe par un intervenant extérieur (accompagnement ou pas d'accompagnement).
- Part des activités centrées sur les **disciplines** enseignées en collège (inférieure à 50 % ou supérieure ou égale à 50 %).
- **Stage** en entreprise ou découverte du monde du travail pour les élèves (stage ou pas de stage).

La date d'ouverture de la classe relais (récente : 1998 et 1999, ou ancienne : avant 1998), contrairement à ce que l'on observe dans le rapport avec d'autres variables, n'est pas corrélée avec les variables choisies : ses modalités ne sont pas liées particulièrement à celles des autres variables, et une typologie ne peut être élaborée en fonction du caractère plus ou moins récent de la date d'ouverture. Il en est de même de la situation des locaux principalement utilisés par la classe relais (dans ou hors de l'établissement de rattachement). Ces deux variables, pour plus de lisibilité, ont donc été retirées de l'analyse. Par ailleurs, le poids des non réponses rend difficile toute typologie tranchée.

La principale ligne de partage est constituée par l'opposition entre les classes relais dont la durée de fréquentation est longue (plus de 5 mois), le nombre moyen d'élèves accueillis simultanément important (de 9 à 20) et leur âge plus élevé que la moyenne (15-16 ans), et les classes relais n'ayant pas répondu à ces trois questions ni à celle sur la proportion d'élèves sous mesure administrative ou judiciaire, et celles dont les élèves ont des activités en commun avec les élèves d'autres classes que leur classe d'origine.

| Axe 1 | 1 ^{er} pôle | 2 nd pôle |
|--|----------------------|----------------------|
| Durée de fréquentation de la classe relais | > moyenne | NR |
| Nombre moyen d'élèves accueillis simultanément | > moyenne | NR |
| Age | > moyenne | NR |
| Proportion d'élèves sous mesure adm. ou judiciaire | - | NR |
| Activités en commun avec les élèves d'autres classes que leur classe d'origine | - | Oui |

N.B. : le 1^{er} et le 2nd pôle ne sont pas ordonnés ; on aurait pu les inverser

Un deuxième axe oppose les classes relais dans lesquelles les élèves sont inscrits ailleurs que dans leur établissement d'origine, où les élèves sont nombreux (9 à 20), la durée de fréquentation longue et où des stages en entreprise sont organisés, aux classes relais où les élèves sont inscrits dans leur établissement d'origine, peu nombreux (1 à 8), où la durée de fréquentation est courte, et où on n'organise pas de stage en entreprise. Dans les classes relais de ce second pôle, l'âge moyen des élèves est plus bas que la moyenne (12-14 ans), les élèves ont des activités communes avec des élèves de leur classe d'origine et ont fait moins souvent l'objet de mesures administratives ou judiciaires que la moyenne.

| Axe 2 | 1 ^{er} pôle | 2 nd pôle |
|--|----------------------|----------------------|
| Etablissement d'inscription | Ailleurs | Etab. d'origine |
| Nombre moyen d'élèves accueillis simultanément | > moyenne | < moyenne |
| Durée de fréquentation de la classe relais | > moyenne | < moyenne |
| Stages en entreprise | Oui | Non |
| Age | - | < moyenne |
| Proportion d'élèves sous mesure adm. ou judiciaire | - | < moyenne |
| Activités en commun avec les élèves de leur classe d'origine | - | Oui |

N.B. : le 1^{er} et le 2nd pôle ne sont pas ordonnés ; on aurait pu les inverser

On peut également opposer les classes relais où la part des activités centrées sur les disciplines enseignées en collège est inférieure à 50 %, où n'existent pas de mesures d'accompagnement des personnels de l'équipe par un intervenant extérieur ni de stages en entreprise pour les élèves, et où les élèves ont fait fréquemment l'objet de mesures administratives ou judiciaires, aux classes relais où existent des mesures d'accompagnement pour les personnels, où les élèves sont assez nombreux, ont des activités en commun avec des élèves d'autres classes, y compris leur classe d'origine, ont fait moins souvent l'objet de mesures administratives ou judiciaires que la moyenne, et ont des activités centrées sur les disciplines enseignées en collège supérieures ou égales à 50 %.

| Axe 3 | 1 ^{er} pôle | 2 nd pôle |
|--|----------------------|----------------------|
| Part des activités centrées sur les disciplines | < moyenne | > moyenne |
| Mesures d'accompagnement des personnels | Non | Oui |
| Stages en entreprise | Non | - |
| Proportion d'élèves sous mesure adm. ou judiciaire | > moyenne | < moyenne |
| Nombre moyen d'élèves accueillis simultanément | - | > moyenne |
| Activités en commun avec les élèves de leur classe d'origine | - | Oui |
| Activités en commun avec les élèves d'autres classes que leur classe d'origine | - | Oui |

N.B. : le 1^{er} et le 2nd pôle ne sont pas ordonnés ; on aurait pu les inverser

II. Les suggestions des équipes

A. Les modalités d'évaluation du dispositif

1) L'existence d'évaluations

Des modalités d'évaluation interne du fonctionnement de la classe relais existent dans 73 % des cas, beaucoup moins souvent, dans 30 % des cas, par un observateur extérieur. Lorsqu'il y a eu évaluation externe, c'est dans presque la totalité des cas (sauf deux) qu'il y a aussi évaluation interne.

Les classes anciennes évaluent leur fonctionnement plus souvent que les classes récentes : elles sont 78 % à pratiquer l'évaluation interne (contre 69 %), et 39 % à pratiquer l'évaluation externe (contre 25 %).

| Existe-t-il des modalités d'évaluation du fonctionnement de la classe relais ? | Oui | Non | NR | Total |
|--|------|------|------|-------|
| Des modalités d'évaluation interne | 73,1 | 16,1 | 10,8 | 100 |
| Par un observateur extérieur..... | 30,1 | 61,3 | 8,6 | 100 |

base : 93 principaux

| Existe-t-il des modalités d'évaluation du fonctionnement de la classe relais ? | total classes % | classes récentes % | classes anciennes % |
|--|-----------------|--------------------|---------------------|
| Des modalités d'évaluation interne | 73,1 | 68,8 | 78 |
| Par un observateur extérieur..... | 30,1 | 25 | 39 |
| Les deux types de modalités..... | 27,9 | 22,9 | 36,6 |

base : 93 principaux ; 48 principaux de classes récentes, 41 principaux de classes anciennes

2) Les critères d'évaluation interne

Lorsqu'il existe des évaluations internes du fonctionnement des classes relais, il a été demandé sous forme de question ouverte sur quels critères elles se faisaient. 26 équipes ont répondu. Certains critères sont traditionnels (résultats scolaires, absentéisme...), mais d'autres sont plus spécifiques (solutions trouvées à la sortie du dispositif, critères administratifs...) :

Les résultats (8 réponses) ou l'implication (5 réponses) scolaires

- « Résultats au CFG (certificat de formation générale) » ;
- « Efficacité ; compétences scolaires » ;
- « Résultats scolaires » ;
- « Reprise des apprentissages » ;
- « Acquisition de méthodes de travail » ;
- « Relations avec l'institution scolaire » ;
- « Investissement » ;
- « Rapport au savoir et à l'école ».

Le comportement (13 réponses)

- « Comportement des jeunes » ;
- « Vie dans la famille » ;
- « Difficultés des jeunes » ;
- « Sanctions disciplinaires » ;
- « Climat, satisfaction des élèves et du personnel » ;
- « Qualité de la relation des familles avec la structure ».

L'absentéisme (8 réponses)

- « Régularité de la fréquentation » ;
- « absentéisme ».

Les solutions trouvées à la sortie du dispositif (13 réponses)

- « Orientation professionnelle en fin d'année » ;
- « Positionnement à la sortie » ;
- « Solutions de sortie » ;
- « Affectations » ;
- « Inscription de l'élève dans un parcours, construction d'un projet » ;
- « % de réaffectation ; devenirs scolaires » ;
- « Rescolarisation positive ».

Des critères administratifs (8 réponses)

- « Temps de passage en entreprise » ;
- « Temps passé dans la structure » ;
- « Nombre de jeunes accueillis » ;
- « Administratifs (PJJ-EN), suivi de l'équipe (supervision) » ;
- « Atteinte des objectifs du projet » ;
- « Contrats d'objectifs remplis ».

Les chefs d'établissement, à cette question, ont également répondu en décrivant les outils qu'ils avaient utilisés pour faire ces évaluations, et le type de réunion qui étaient mis en place pour les réaliser :

Les outils

- « Questionnaire bilan pour les membres de l'équipe et pour les collègues d'accueil » ;
- « Diagnostic à l'arrivée, puis détermination des objectifs, puis une première évaluation après 4 semaines, et une autre en fin de session (7 à 8 semaines par session). » ;
- « Grille complexe d'évaluation (nombre de passages devant le CD ou la commission vie scolaire, nombre d'incidents, nature des incidents...) » ;
- « Grille de compétences réalisée par l'équipe éducative » ;
- « journal de bord, réunions de régulation quotidiennes de l'équipe, feuille de route pour chaque élève avec évaluation de l'attitude et du travail par le jeune et son tuteur. Fichier élève avec renseignements réguliers sur son devenir ».

Les types de réunion

- « Réunion de synthèse hebdomadaire avec les deux chefs d'établissement + réunion trimestrielle du groupe de pilotage sous la présidence de Mme l'Inspecteur d'Académie » ;
- « Concertation hebdomadaire » ;
- « Auto-suivi permanent » ;
- « Présence de représentants de l'IA et de la DDPJJ à chaque réunion de quinzaine. » ;
- « Concertation avec l'équipe enseignante de l'élève à son retour en classe (comportement et réussite) ».

3) Les critères d'évaluation externe

Lorsqu'il existe des évaluations par un observateur extérieur, il a été demandé sous forme de question ouverte sur quels critères elles se faisaient. 9 équipes ont répondu :

- « Devenir psychologique, comportemental, professionnel et familial de l'élève » ;
- « Durée de la resocialisation des élèves quand ils retournent dans leur établissement d'origine » ;
- « Taux d'absentéisme ; élèves réaffectés ou réinsérés ; taux de violences scolaires » ;
- « Efficacité de la remédiation ; mise en place d'un projet d'orientation » ;
- « Changement comportemental, projet personnel de l'élève ; anticipation des possibilités à la sortie du dispositif » ;
- « Evaluation par le CNEFEI sur des critères pédagogiques » ;
- « Taux de récidives » ;
- « Suivi de cohortes d'élèves ayant fréquenté la classe » ;
- « Suivi de l'équipe par l'association de recherches socio analytiques de l'université de Paris VIII : analyse de pratiques, rapport à la loi, recherche d'efficacité ».

B. Les suggestions de modifications à envisager

1) Les éléments qui ont été le plus bénéfique aux élèves

Il a été demandé aux équipes sous forme de question ouverte de citer 3 éléments qui leur semblent avoir été le plus bénéfique pour les élèves.

a) Les éléments d'ordre éducatif

De très loin, les éléments qui semblent aux équipes avoir été les plus bénéfiques pour les élèves sont d'ordre éducatif. (114 réponses).

Il s'agit pour les élèves de :

Pouvoir parler et être entendus par d'autres (39 réponses)

Quelle que soit la façon dont les équipes le formulent, ce qui semble le plus important pour les élèves, ce qui leur manque peut-être le plus dans leur classe d'origine, c'est le fait de pouvoir parler et être entendus, par le groupe ou par certains adultes :

- « Groupes de parole » ;
- « Temps de verbalisation » ;
- « Remise en lien » ;
- « Dialogue permanent » ;
- « Expression des difficultés » ;
- « Lieu d'écoute et intérêt permanent porté à chacun » ;
- « Lieu de détente, d'accueil d'écoute pour les jeunes déboussolés » ;
- « Entretiens individuels à la demande de l'élève, qui permettent de prendre en compte sa réalité et sa globalité » ;
- « Il s'agit donc dans une période de crise pour le jeune, de lui offrir un lieu, plutôt que de l'exclure. Un lieu où le jeune, sa famille et les autres intervenants pourront faire le point et refaire émerger un projet. (...) L'intérêt de ce type de lieu est aussi de faire progresser les pratiques et le regard sur ces jeunes dans les collèges. ».

Avoir d'autres relations avec les adultes; (16 réponses) ;

- « Prise de repas avec les adultes, relations duelles » ;
- « Relations privilégiées avec l'adulte » ;
- « Réinstallation d'un rapport éducatif pour des élèves abandonnés par l'institution ».

Créer des liens avec le monde du travail (12 réponses)

- « Stage en entreprise » (6 réponses) ;
- « Découverte du monde du travail » (1 réponses) ;
- « Orientation professionnelle », « élaboration d'un projet professionnel », « Construction d'un projet d'orientation (sens de l'école) » (5 réponses).

Bénéficier d'un suivi individualisé (10 réponses)

- « Le suivi individualisé des élèves a été très bénéfique notamment pour contenir les débordements habituels » ;
- « Une prise en charge très personnalisée » ;
- « Une prise en charge globale (professeurs / éducateurs / assistantes sociales...) ».

Pratiquer des activités nouvelles (8 réponses)

- « Séjour ski, sortie sur Bure sur Yvette (VTT, tir à l'arc...), qui a permis une bonne intégration des élèves et de l'équipe » ;
- « Les ateliers de créativité (musique, théâtre, échecs,...) épanouissement et mise en confiance » ;
- « Les activités extérieures, centrées sur leur intérêt, leurs envies de découvertes » ;
- « Favoriser l'expression du jeune (grand conseil, atelier d'écriture ...) ».

Avoir eu la possibilité de sortir du cadre scolaire traditionnel (6 réponses)

- « La rupture avec le collège » ;
- « Avoir eu la possibilité de quitter le collège d'origine en cas de conflit avec les enseignants » ;
- « Lieu nettement différencié de l'école (appartements) » ;
- « Rupture avec une situation conflictuelle au collège ».

Bénéficiaire d'un cadre strict (6 réponses)

- « Cadre strict » ;
- « Cohérence de l'équipe, tenir nos engagements, nos exigences » ;
- « Apaisement par un cadre contraignant et contenant » ;
- « Mise en place et suivi des cadres » ;
- « Evaluation régulière du comportement des élèves ».

Etre inscrit dans un projet (5 réponses)

- « Un projet clair et solide » ;
- « Projet technique : restauration du bateau de Brassens : c'est une activité que les jeunes se sont bien accaparée » ;
- « Donner un sens à l'école à travers un projet cohérent ».

Avoir la possibilité de poursuivre leur scolarité (3 réponses)

- « Possibilité de poursuivre leur scolarité malgré leur inadaptation complète au système scolaire normal (les élèves, tous gitans, restent l'année scolaire dans le dispositif, d'où ils sortent le jour de leur 16 ans) » ;
- « Mise en place d'activités pédagogiques d'apprentissage régulières. » ;
- « Prise de conscience du rôle primordial de l'école ».

Etre appréhendé dans sa globalité (3 réponses)

- « Ce qui permet ici d'aider le jeune, c'est sa prise en charge dans la globalité et la complexité de l'individu (d'où l'importance du regard croisé éducateurs / enseignants / psy) » ;
- « Compréhension du lien entre le comportement, la famille, l'école, l'image de soi, l'avenir » ;
- « Pouvoir faire le point (scolaire, familial et social) sur soi-même ».

Etre valorisé (2 réponses).

Bénéficiaire d'un environnement ouvert sur la nature (2 réponses).

Se voir confier des responsabilités (2 réponses).

Avoir la possibilité d'un contact avec un psychologue et d'un suivi extérieur (1 réponse).

b) Les éléments d'ordre pédagogique

Beaucoup moins souvent (39 réponses), les équipes ont cité un élément d'ordre pédagogique.

Individualisation de l'enseignement (24 réponses)

- « Travail individualisé, en petits effectifs voire avec un seul élève » ;
- « Individualisation au niveau scolaire, qui permet de modifier les stratégies d'apprentissage et de redonner confiance à l'élève ».

Adaptation des rythmes scolaires et des programmes (7 réponses)

- « Adaptation des rythmes scolaires et des programmes à leurs besoins, à leur niveau et/ou à leurs motivations » ;
- « La souplesse dans les apprentissages » ;
- « Apprentissage des bases scolaires, prise en considération de leur réel niveau scolaire ».

Pédagogie du projet (3 réponses)

Diversité des méthodes pour remobiliser les savoirs (3 réponses)

Présence d'une aide éducatrice en classe (1 réponse)

Préparation au certificat de formation générale (1 réponse)

c) Le travail d'équipe et le partenariat

Enfin, ont été cités 19 éléments reflétant le type de travail de l'équipe et / ou la collaboration avec des partenaires extérieurs à la classe.

Un travail avec les familles (6 réponses)

- « Travail en duo avec les familles » ;
- « Soucis de faire des parents des partenaires privilégiés » ;
- « L'implication des parents qui leur permet de mieux comprendre et percevoir le système éducatif » ;
- « Médiation parents / élèves / professeurs ».

Un travail en partenariat (4 réponses)

- « Travail multi - partenariat entre les services de l'EN, les services sociaux, et la ville » ;
- « Travail avec DISS, PJJ » ;
- « Les relations privilégiées entre le responsable de bassin et les deux intervenants ont considérablement aidé au bon fonctionnement du dispositif. En un an, ce dernier a prouvé qu'il pouvait aider les élèves en difficulté ».

Un travail d'équipe (6 réponses)

- « Travail d'équipe » ;
- « Dans les activités scolaires, travail en duo professeur / éducatrice »,
- « Cohérence et continuité du travail éducatif » ; « Stabilité de l'équipe éducative ».
- « La présence de l'éducatrice PJJ et de la psychologue a été très importante, notamment dans la médiation avec les parents et les élèves, et dans le travail sur la citoyenneté. » ;
- « Ce dispositif a beaucoup évolué au fil des années. Deux éléments semblent y avoir contribué de façon très positive :
 - * La possibilité de se réunir pour une concertation hebdomadaire
 - * La délégation de pouvoirs de l'Inspection Académique à la commission de ré affectation qui s'occupe depuis deux ans du remplacement des élèves dans le district. Ce remplacement est fait sur la base de l'étude individuelle de chaque cas et permet d'éviter un temps d'attente plus ou moins long et préjudiciable pour l'élève. »

Une réflexion de l'équipe (3 réponses)

- « Travail d'analyse et de supervision de l'équipe éducative » ;
- « Attention portée à la gestion du groupe (ex : équilibre dans le recrutement F/G, âges, diversité des handicaps...) » ;
- « Installation d'un espace intermédiaire hors des murs du collège ».

Deux point forts dans ce constat :

- Ce qui a de loin le plus bénéficié aux élèves est d'ordre relationnel (pouvoir parler et être entendus par d'autres, avoir d'autres relations avec les adultes, bénéficier d'un suivi individualisé, avoir eu la possibilité de sortir du cadre traditionnel, être appréhendé dans sa globalité...). Est également assez souvent cité comme ayant le plus bénéficié aux élèves, un cadre, permettant de les contenir (créer des liens avec le monde du travail, bénéficier d'un cadre strict, être inscrit dans un projet, avoir la possibilité de poursuivre leur scolarité, être entouré par une équipe soudée...).
- D'elles-mêmes, les équipes ont évoqué relativement peu de types de pratiques pédagogiques, corroborant l'idée que dans une classe relais, l'objectif principal n'est pas scolaire.

2) Les éléments qui ont le plus manqué aux élèves

Il a été demandé aux équipes sous forme de question ouverte de citer 3 éléments qui leur semblent avoir le plus manqué aux élèves ou au bon fonctionnement de la classe relais.

Il a été demandé aux principaux quelles difficultés ils ont rencontrées cette année. A ces deux questions différentes, équipes et principaux ont répondu d'une seule voix.

a) Une insuffisance de personnels (55 équipes / 49 principaux)

Manque d'enseignants (11 équipes / 23 principaux)

- « Manque d'enseignants » ;
- « Garantir l'affectation des enseignants. Ex : après la création du poste en 97, la présence de l'enseignant a été de trois mois sur deux années scolaires » ;
- « Renforcement et élargissement de l'équipe (phénomène d'usure des bonnes volontés) » ;
- « Pas de professeur d'EPS » ;
- « Insuffisance d'enseignement des langues et de technologie » ;
- « Pas d'intervention, quand le besoin s'en est fait sentir, de professeurs de collège sur des apprentissages spécifiques comme le français ou l'HG... » ;
- « Manque d'instituteurs spécialisés pour la remise à niveau » ;
- « Heures de cours insuffisantes (pas assez de professeurs) » ;
- « Renforcer l'équipe » (3 réponses)
- « L'équipe pédagogique est primordiale. Tout changement dans sa composition est gravement perturbateur. » ;
- « Bien fondé de l'emploi des professeurs ayant d'autres classes ailleurs ».

Manque de psychologues (12 équipes / 6 principaux)

- « Manque de suivi psychologique pour les élèves » ;
- « Manque de psychologue pour pratiquer des jeux de rôle, manque de lien avec un centre de soins » ;
- « Manque de professionnels spécialisés hors EN (éducateurs spécialisés, psy...) » ;
- « Il est nécessaire de permettre à la psychologue et à l'éducateur PJJ d'intervenir auprès des jeunes de façon régulière (2 fois par semaine) et avec une enveloppe horaire plus importante. Leurs quelques interventions ont permis aux jeunes d'en tirer les plus grands bénéfices. » ;
- « Faire prendre les élèves en charge par des services de santé mentale » ;
- « Elargir l'action du psychologue » ;
- « Utilité de la présence officielle d'un psychologue » ;
- « Psychologue et orthophoniste, présence et implication de la DISS, AEMO... ».

Manque d'éducateurs spécialisés : (6 équipes / 8 principaux)

- « Soutien ponctuel d'un éducateur PJJ » ; « Poste d'éducateur PJJ » ;
- « Un éducateur » ;
- « Des aides éducateurs ».

Manque d'intervenants supplémentaires (12 équipes / 12 principaux)

- « Manque d'intervenants socio – culturels et sportifs » ;
- « Manque de renforcement de l'équipe éducative par des emplois - jeunes » ;
- « Un coordonnateur CIPPA » ;
- « Des aides pour le projet professionnel de l'élève » ;
- « Manque de possibilité de l'embauche de vacataires » ;
- « Consomme et mobilise beaucoup d'énergie. Charge de travail supplémentaire pour l'établissement (surtout le secrétariat) sans moyens supplémentaires » ;
- « Le poste de coordonnateur doit être rémunéré sur des moyens spécifiques et non pas sur l'enveloppe du département » ;
- « Présence d'un COP pour faire un travail sur le projet de l'élève » (4 réponses) ;
- « Plus de personnel d'encadrement » - « Plus d'intervenants extérieurs » ;
- « Clarification de la position administrative des intervenants » ;
- « Moyens humains très limités : actuellement, c'est le coordinateur qui enseigne toutes les matières, à défaut de professeurs, le travail de coordination, comme la préparation des dossiers des élèves avant d'entrer dans le dispositif, ou à la sortie du dispositif, est fait de façon

- superficielle. Le coordinateur n'est plus crédible dans la façon de présenter le dispositif relais aux principaux des collèges concernés. » ;
- « Problèmes de remplacement de membres de l'équipe momentanément malades » ;
 - « Nécessité d'une personne impliquée à plein temps ».

Des équipes trop sollicitées (11 équipes)

Le manque de temps est une conséquence du manque de personnels :

- « Equipe trop sollicitée » ; « Manque de disponibilité » ;
- « Trop grande sollicitation de l'enseignant. Seul, il est incapable de répondre à toutes les attentes » ;
- « Pas de temps de concertation » ;
- « Manque de temps en cas d'affectations tardives » ;
- « Manque de temps pour le suivi des élèves à leur retour dans l'établissement d'origine » ;
- « Manque de temps du coordinateur pour suivre les équipes et les élèves » ;
- « Grande carence dans les activités sportives et artistiques due à l'emploi du temps trop chargé des enseignants » ;
- « Pas de possibilité de concertation. » ;
- « Il faudrait des heures de concertation prévues, inscrites dans l'emploi du temps des enseignants ».

Problèmes de statut des personnels (3 équipes)

- « Pas d'aides officielles, pas d'heures supplémentaires , pas de poste officiel... » ;
- « Les enseignants souhaitent la valorisation de ce qu'ils font (primes, bonifications...) ».
- « Les heures doivent être statutaires ».

b) Des problèmes matériels (41 équipes / 31 principaux)

Des locaux inadaptes (20 équipes / 12 principaux)

Les locaux sont mal conçus pour l'usage d'une classe relais :

- « Locaux trop exigus, mal adaptés à la structure » ;
- « Manque de locaux correctement équipés » ;
- « Locaux inadaptes (un grand préfabriqué de 200 m2 sans cloison, un SAS dans un appartement) » ,
- « Pas de lieu extérieur pour se détendre » ;
- « Manque de place pour organiser des activités manuelles » ;
- « Dans une classe relais implantée en appartement, la mixité est difficile à envisager ».
- « Des locaux trop éloignés du collège (locaux trop excentrés du collège ne représentant aucune symbolique institutionnelle. Tout en étant hors les murs, le cadre doit être solide et symboliser l'institution scolaire) » ;
- « Difficultés liées essentiellement à l'environnement (appartement dans une tour d'étudiants au milieu d'un quartier urbain) »
- « Il faut une localisation hors les murs du collège » : (5 équipes / 7 principaux)

Manque de moyens pour faire faire des activités aux élèves (12 équipes /3 principaux)

- « Pas de possibilité pour les élèves de s'exprimer manuellement, activités péri-scolaires pas ou peu organisées » ;
- « Pas assez d'activités sportives » ;
- « Manque d'équipement informatique » ;
- « Pas de possibilité de présenter un travail collectif réalisé pendant la session (ex : présentation théâtrale) » ;
- « Pas de possibilité de leur faire faire des activités artistiques » ;
- « Matériels insuffisants. Certaines activités n'ont pas pu être mises en place »
- « Manque de prise en charge des transports des élèves » ;
- « Equipement (ex : un véhicule, aucun matériels informatique depuis 13 mois d'existence) et subvention » ;
- « Avec si peu de moyens, nous ne pouvons pas prétendre à un travail de scolarisation et de socialisation satisfaisant ».
- « Lui octroyer un budget de fonctionnement qui permettent de mettre en œuvre des démarches plus ambitieuses ».

Des problèmes budgétaires (9 équipes / 16 principaux)

- « Arrivée tardive de subventions , de moyens éducatifs et pédagogiques » ;
- « Lourdeurs administratives » ;
- « Soucis par rapport à l'incertitude du budget de fonctionnement constitué et soumis à l'octroi d'une subvention "contrat – ville". » ;
- « Pas de moyens de l'APJJ » ;
- « Incertitudes quant au financement » ;
- « Difficultés inhérentes à la mise en place des budgets » ;
- « Aucune subvention n'a été attribuée » ;
- « Difficultés financières » ;
- « Cette classe au service des établissements de bassin demande une prise en considération par l'éducation nationale et les collectivités territoriales de besoins particuliers en fonctionnement. Des possibilités de paiement de vacations pouvant développer l'intervention de personnes de compétences plus diversifiées » ;
- « Faire en sorte que les montages administratifs et financiers des services du Rectorat aident au fonctionnement et permettent de payer les intervenants extérieurs » ;
- « Obtenir des moyens définitifs qui permettent le fonctionnement et la stabilité de l'équipe . L'incertitude sur le financement a compromis certains projets d'action » ;
- « Pérenniser la structure de fonctionnement, la nomination des personnels, et le mode de financement » ;
- « Financement insuffisant, manque de personnels » ;
- « Paiement des intervenants extérieurs » ;

- « Difficulté pour faire mutualiser les moyens (1/2 HSA minimum) par les collèges du bassin » ;
- « Le système de mutualisation des moyens matériels inter - établissement peut limiter les choix. ».

c) Un travail d'équipe insuffisant (39 équipes / 24 principaux)

Manque d'un réel travail d'équipe (11 équipes / 17 principaux)

Le plus souvent, c'est l'équipe elle-même qui est remise en cause (généralement par les principaux). D'autre fois, c'est son manque de stabilité du fait des statuts précaires, d'autres fois encore, c'est son manque de coordination.

- « Difficultés d'adaptation pour le groupe adulte » ;
- « Pas d'esprit de groupe » ;
- « Manque d'adhésion de l'équipe » ;
- « Difficulté de liaison avec les différents acteurs » ;
- « Résistance d'une petite minorité de l'équipe enseignants. Déficit de communication » ;
- « Relation avec les enseignants fort délicate. Se sentent « dépossédés et jugés » » ;
- « Manque d'investissement de la part de certains enseignants + COP » ;
- « Il est important que l'équipe soit soudée » ;
- « L'équipe n'a pas été assez motivée, volontaire. » ;
- « L'équipe doit savoir travailler en équipe (élaboration avec des collègues d'autres manières de prendre en charge les élèves en difficulté, et non pas une juxtaposition de personnes) » ;
- « Plaisir, et utilité du travail d'équipe » ;
- « Manque d'implication des autres enseignants » ;
- « Parfaire la communication entre les intervenants » ;
- « Accentuer la recherche pédagogique et l'innovation au sein de l'équipe enseignante » ;
- « Sensibiliser et motiver tous les personnels des deux collèges » ;
- « Trouver des professeurs volontaires et compétents » ;

- « Absence de statut, manque de stabilité de l'équipe » ;
- « Resserrement de la structure (nombre plus réduit d'intervenants) » ;
- « Stabilisation de l'enseignant ».

- « Manque de projet d'ensemble » ;
- « Manque d'une assez grande cohérence dans l'action des enseignants » ;
- « Mise en place d'un comité de pilotage » ;

Besoin de formation de l'équipe (22 équipes / 7 principaux)

- « La prise en charge, l'accompagnement et le suivi d'élèves en grande difficulté exigent une connaissance fine de l'aspect psychologique de ces élèves. La mission qui incombe aux classes ou aux dispositifs relais est ambitieuse voire périlleuse. Il est indispensable de former des personnels et d'encadrer les équipes sur le terrain (présence d'un superviseur) » ;
- « Il faut du temps et de la formation pour que les enseignants soient efficaces » ;
- « Il faudrait une formation commune EN et dispositif relais » ;
- « il faut un travail d'analyse de pratiques avec un psy » ;
- « Manque d'accompagnement de l'équipe par un psychologue pour nous permettre d'ajuster nos interventions avec certains élèves » ;
- « Une formation des personnels est fortement souhaitée par l'équipe » ;
- « manque de soutien psychologique (effectué par un spécialiste) » ;
- « Evaluation par un psychopédagogue externe à l'établissement » ;
- « Supervision par un tiers aidant à l'évaluation et à la méthodologie » ;
- « Professeurs non formés pour accueillir des élèves de SEGPA » ;
- « Aide psychologique à l'équipe éducative » ;
- « Soutien pédagogique » .

Manque d'outils à la disposition des équipes (6 équipes)

- « Aide sur les outils de positionnement ou d'évaluation » ;
- « Manque d'outils spécialisés pour ce public » ;
- « Des outils permettant de ré-enclencher les apprentissages scolaires » ;
- « Possibilité de regroupement régional ou interrégional sur les outils, les méthodes et les objectifs » .

d) Un partenariat insuffisant (65 équipes / 50 principaux)

Rappelons que lorsqu'il a été demandé aux équipes ce qui avait été le plus bénéfique aux élèves, et seules 4 équipes ont cité le travail en partenariat. Elles sont au contraire 65 à considérer que celui-ci leur a manqué.

Manque de partenariat avec les collèges d'origine (15 équipes / 12 principaux)

- « Non-implication des collèges d'origine » ;
- « Il faudrait un partenariat fort avec les collèges d'origine » ;
- « Manque d'investissement des professeurs de la classe d'origine pour le suivi des jeunes et la transmission du travail à fournir » ;
- « Elèves pas assez préparés à la structure classe relais par l'établissement d'origine. »
- « L'affectation seulement administrative des élèves nous prive de référents dans les collèges :
 - difficultés pour une rescolarisation
 - classe relais = classe parking
 - absence de réponse des autorités académiques » ;
- « Participation active de tous les responsables de collège qui envoient des jeunes. » ;
- « Convaincre d'une part de l'utilité d'un tel dispositif, d'autre part faire comprendre qu'à lui seul, le dispositif ne peut pas tout changer. Il faut toujours préciser aux équipes qui envoient les enfants qu'elles doivent avoir une action de suivi et de réflexion. » ;
- « Participation obligatoire (sous forme d'HSA ou HSE) de tous les établissements pourvoyeurs » ;
- « Fixer un établissement de rattachement » ;
- « Liaison étroite entre le collège de rattachement et les autres collèges, pour assurer le suivi des élèves » .

Manque de partenariat avec les collèges de ré-affectation (9 équipes / 20 principaux)

Le grand problème des classes relais c'est le suivi des élèves à leur sortie. Lorsqu'ils sont re-affectés en collège, le manque de partenariat entre les membres de la classe relais et l'équipe d'accueil ne permet pas à la première de leur assurer une bonne réintégration.

- « Manque d'accompagnement pour le retour et la réintégration. »
- « Relations insuffisantes avec la structure de ré-affectation (pas d'accompagnement, ni d'accueil de l'élève lorsqu'il sort de la classe relais, qui est une structure très marginalisée...) » ;
- « Meilleur suivi de l'élève réaffecté dans son collège » ;
- « Plus de coordination entre les enseignants du collège et l'enseignant du CAE » ;
- « Pour la re-scolarisation, un réseau d'établissements est indispensable, en particulier des LP » ;
- « Créer un réseau plus élargi d'établissements concernés » ;

- « Améliorer la communication avec les établissements extérieurs afin de mieux préparer la réintégration des élèves et d'assurer un meilleur suivi. » ;
- « Suivi en amont et en aval » ;
- « Il faut mettre en place un système de suivi de ces jeunes et d'accompagnement pour le retour au collège d'origine » ;
- « Préparer la sortie des élèves » ;
- « Confusion des collègues sur les objectifs de la classe – relais » ;
- « L'insatisfaction demeure, surtout concernant la réintégration des élèves dans les collèges. Il serait souhaitable que l'on donne les moyens à l'équipe éducative de poursuivre de façon plus intense le suivi des élèves l'année suivante. La solution passe par des intervenants extérieurs permettant la libération de plages horaires utilisables à cet effet. » ;

Manque de reconnaissance du dispositif par les membres de la communauté scolaire (les classes « dépotoir ») (23 équipes)

- « A l'évidence, la classe relais répond à la demande des établissements scolaires qui ne peuvent plus gérer (momentanément) ces jeunes. Souvent les enseignants refusent de reprendre ces élèves. » ;
- « Engorgement des collègues qui envoient les élèves en classe relais et ne veulent plus les récupérer » ;
- « L'équipe ayant exclu le jeune ne souhaite plus sa réintégration »,
- « Tant que les classes relais seront considérées par les enseignants comme des classes 'd'orientation – exclusion', et non comme des classes de remédiation, qu'attendre de ces structures ? Quand les statuts des enseignants de ces classes seront-ils étudiés et précisés ? » ;
- « Les élèves ne doivent pas faire l'objet d'une simple relégation, ce temps ne doit pas être un temps de répit pour les professeurs mais une période de restructuration et de remobilisation des élèves pour préparer leur avenir » ;
- « Ce qui a le plus manqué c'est la reconnaissance par la communauté éducative ».
- « Pas de partenariat avec l'EN. » ;
- « Absence d'un soutien institutionnel au projet de rescolarisation : lenteurs administratives » ;
- « Il faudrait un suivi et un pilotage extérieur au dispositif. » ;
- « Manque de reconnaissance institutionnelle, manque de reconnaissance de certains collèges (classes relais = poubelles ou conseils de disciplines déguisés) ».

Un partenariat insuffisant avec les autres institutions (18 équipes / 18 principaux)

La justice, la PJJ, est l'institution dont l'aide fait le plus souvent défaut aux classes relais. Celles-ci aimeraient également avoir le soutien des travailleurs sociaux (éducation spécialisée, assistantes sociales, centres de santé...), des familles, et des autres partenaires (l'éducation nationale, les collectivités territoriales, les familles...).

Justice :

- « Le partenariat EN / PJJ permet aux membres de chaque institution de mieux se connaître pour travailler ensemble sur des élèves qui requièrent une extrême cohérence dans le discours et les actes des adultes qui les encadrent. »
- « Il nous a manqué un contact suivi avec les éducateurs et l'entourage judiciaire » ;
- « Pas de réponse concrète et rapide de la justice par rapport à nos constats (ex : placement, suivi, orientation...) » ;
- « Partenariat plus actif avec la PJJ » ;

(Un principal signale tout de même : « Le fonctionnement en partenariat est exemplaire entre l'EN et la PJJ »).

Travailleurs sociaux :

- « Il aurait fallu un partenariat avec les praticiens de l'éducation spécialisée. » ;
- « Il faudrait travailler en réseau avec les établissements scolaires, et surtout avec les travailleurs sociaux » ;
- « Relations insuffisantes avec les assistantes sociales » ;
- « Plus de coordination avec les personnels sociaux et de santé » ;
- « Partenariat avec le centre médico pédagogique » ;
- « Il devrait exister, à la sortie des classes relais, un suivi éducatif voire thérapeutique pour les jeunes ».

Familles :

- « Des familles qui ne jouent pas le jeu. » ; « Pas d'adhésion des familles » ;
- « La politique du projet ou contrat difficile à mettre en œuvre sans le soutien de la famille » ;

EN et divers :

- « Départ de l'enseignant en janvier, non remplacé. Défaillance grave du partenaire EN sur ce plan. » ;
- « Amplifier les relations avec les COP » ;
- « Réunions régulières avec le comité de pilotage » ;
- « La classe relais s'enrichit d'un travail en partenariat et permet un croisement des regards sur les élèves » ;
- « Manque de soutien, partenariat, interlocuteur, réseau de partenaire autour de la classe relais » ;
- « Il faut la volonté des différents partenaires (institutionnels et autres) à envisager de nouvelles relations (juridiques, pédagogiques, financières). »
- « Nécessite plus de mobilisation solidaire des communes et du district pour accepter les ré-affectations » ;
- « Il a manqué un projet pluridisciplinaire cautionné par chacune des parties (MECS, collège, familles) » ;
- « Trouver des partenaires extérieurs »

La conclusion est donnée par une équipe :

« Si le mode de fonctionnement semble clair sur le papier, il semble que ce ne soit pas le cas pour tous les partenaires du dispositif : la nécessité d'une collaboration, d'un véritable partenariat avec les gens de la santé d'une part, et avec ceux de la justice d'autre part, se cherche...Elle est vitale. »

e) Les modifications à apporter au sein de la classe (44 équipes / 21 principaux)

Un recrutement des jeunes différent (17 équipes / 4 principaux)

- « Il faut que les élèves soient volontaires, car c'est trop de difficultés avec des élèves peu motivés » ; - « Tant que les classes relais seront obligées d'accueillir des élèves dont le profil ne correspond pas, il sera difficile d'y faire un travail efficace. » ;
- « Il apparaît nécessaire d'affirmer nos critères d'admission par une analyse plus poussée du dossier médical (notamment cas psy) » ;
- « Une sélection plus pointue des élèves à l'admission » ;
- « Pour pouvoir réconcilier parcours individualisés et dynamique de groupe, nous devons être très vigilants dans le recrutement des jeunes, à savoir que la classe relais ne remplace pas les conseils de discipline, et qu'un minimum d'adhésion de la part des jeunes est indispensable. L'accueil chez nous ne doit en aucun cas être vécu comme une sanction. » ;
- « La classe fonctionne depuis 15 ans et le profil des élèves a changé : davantage de troubles associés, et des jeunes de plus en plus déstructurés (situations extrêmes) » ;
- « Limiter le nombre d'élèves au comportement très difficile pour permettre au groupe d'adhérer et à chacun de reprendre confiance en lui et en l'adulte, ce qui est primordial à sa réintégration en classe. » ;
- « Il est nécessaire de prendre les élèves plus jeunes, avant qu'ils n'aient un comportement très difficile ».

De plus 14 principaux déclarent avoir rencontré cette année des difficultés à cause d'un recrutement des élèves inadéquat.

- « Recrutement d'élèves qui se sont avérés être à la limite du psychiatrique. » ;
- « Manque d'homogénéité du groupe » ;
- « Public trop homogène, en très grande rupture, pas de mixité comportementale » ;
- « Certains élèves n'étaient pas motivés pour progresser et n'ont pas réussi à évoluer dans leur comportement (violence, délinquance) » ;
- « Tentatives des élèves de rester dans le « "cocon" » » ;
- « Demandes pour des enfants de plus en plus jeunes ; gros problèmes de discipline » ;
- « Un grand nombre d'élèves vivaient des situations familiales souvent très douloureuses. » ;
- « Origine dispersée des élèves ».

Une procédure d'admission / affectation à revoir (4 principaux)

- « Mise en place d'une commission d'affectation et de ré-affectation » ;
- « Moins de « poids » accordé à la famille dans la décision d'affectation dans la classe relais » ;
- « S'en tenir à la procédure d'admission par la commission académique » ;
- « Re-préciser les critères d'admission » ;
- « Simplifier la procédure d'admission ».

Nécessité d'une structure intermédiaire (11 équipes)

Les équipes préconisent soit une structure en amont de la classe relais (pour souder le groupe, ou pour vérifier la motivation des élèves), soit en aval (pour préparer la réintégration de l'élève).

En amont :

- « possibilité de période d'essai pour les élèves » ;
- « Il faudrait aux élèves une sorte de stage probatoire pour qu'ils adoptent une attitude d'adhésion à la classe relais. » ;
- « L'idéal serait de pouvoir accueillir les jeunes en difficulté dans un premier temps en internat dans un secteur rural, le temps de souder le groupe et d'acquérir les bases indispensables à la socialisation. Le retour en secteur suburbain pourrait s'envisager selon un échéancier adapté au cas par cas avec une re-scolarisation progressive permettant une insertion sociale et professionnelle. » ;

En aval :

- « Il faudrait créer un espace de transition entre cette structure relais hors collège, et le collège où est réintégré le jeune. » ;
- « Il faudrait créer un espace - relais avec le monde du travail » ;
- « Il faudrait préparer les élèves à l'intégration de la classe relais (pour avoir leur adhésion) » .
- « Il nous semble souhaitable de proposer un retour progressif, sous forme d'alternance, qui permettrait une meilleure liaison avec l'établissement d'origine, et une préparation plus concrète du projet individuel » .
- « Le dispositif relais tel qu'il est conçu ici a besoin d'une structure intermédiaire rattachée directement à un collège et mise en place par des enseignants qui souhaitent appliquer la circulaire de juin 1998. Un groupe de trois collègues travaille dans ce sens et nous espérons progresser dans notre aide aux jeunes en difficulté. C'est un outil nécessaire qui doit aider à la lutte contre l'exclusion scolaire. » ;
- « Il faudrait une réadaptation progressive en pratiquant l'alternance avec l'établissement de réaffectation » .

Des durées de séjour plus longues (10 équipes / 3 principaux)

- « Sessions trop courtes » ;
- « Le temps de reconstruction de ces jeunes en grande difficulté (scolaire, sociale ou / et psychologique) ne nous a pas semblé envisageable à moins de 9 mois » ;
- « il faut travailler sur la durée » ;
- « Il ne faut pas se leurrer sur l'efficacité d'une classe relais œuvrant sur 8 semaines par session : en si peu de temps, on ne peut pas reprendre des années de lacunes accumulées, mais faciliter, par contre une réinsertion 'comportementale' dans le milieu scolaire, en redonnant à l'enfant l'envie de reprendre son 'métier d'élève' et de réintégrer un établissement. » ;
- « Problème de la durée fixée pour cette année à 5 semaines, suffisante pour certains, mais trop courte pour d'autres. Il faudrait envisager la possibilité d'un deuxième séjour en classe relais, pas nécessairement dans la continuité. » .

En général ce sont les équipes qui offrent des sessions de durée moyenne (de 2 à 6 mois) voire longue, qui font le constat d'une durée de séjour trop courte. Peut être la raison en est-elle qu'elles ont des objectifs différents, plus ambitieux, que les équipes offrant des sessions plus courtes (de un jour à un mois).

Nécessité d'un cadre plus strict (7 équipes)

- « Il faudrait construire un cadre en collaboration avec les jeunes, mettre au point l'organisation de la classe relais avant son ouverture » ;
- « Des moyens modernes et appropriés doivent pouvoir être obtenus. Ex : La prise en charge par les élèves eux-mêmes de certaines de leurs activités (cuisine). » ;
- « Manque de moyens de pression. » .
- « Il faudrait des règles bien précises et acceptées de tous. » .
- « Il faudrait une structure extérieure au collège pour sortir l'élève du contexte collège » ;
- « Il nous faudrait être « hors les murs » car le collège d'accueil a déjà un recrutement difficile » ;
- « Il faudrait confirmer la classe relais comme un dispositif relais : c'est à dire une multiplicité de type d'actions et de stratégies. » .

f) La classe relais satisfaisante, mais après ? (28 équipes)

Le collège d'origine ne veut plus reprendre les élèves (18 équipes)

- « Les établissements d'origine n'étaient pas prêts à accepter de nouveau les élèves, pourtant remotivés, en leur sein. » ;
- « Le passage réussi par la classe relais est conditionné par la reconnaissance de l'établissement d'origine qui doit préparer réellement le retour du jeune. Accepter de changer de regard sur le jeune qui a posé des problèmes avant. Donner une chance à cet après. » ;
- « (...) L'accueil des élèves est satisfaisant (pas de violence, pas de dégradation, respect des autres : la structure autorise à ces enfants de nouer des liens positifs avec les autres, c'est là que réside notre plus grande satisfaction). Reste qu'à l'issue de cette prise en charge, le retour vers l'établissement d'origine est souvent difficile » ;
- « Grosses difficultés à trouver la solution adaptée à chaque élève pour la sortie du dispositif » ;
- « Non seulement le public est transgresseur des normes de scolarisation, mais l'institution ne vise pas une re-scolarisation efficace. La classe relais est davantage une structure de sortie de l'institution. Nous avons minoré cet aspect en créant un dispositif d'entrée qui avait été à l'origine validé par l'institution. »
- « Difficultés de réinsérer ces élèves dans des structures éducation nationale. Elèves déjà trop en difficulté (scolaires disciplinaires, sociales...) » ;
- « Difficultés de retour dans les établissements » ;
- « La meilleure image de soi des élèves ne résiste pas longtemps quand le jeune retourne dans sa classe (réputation). »

Il n'existe pas toujours d'autres solutions (14 équipes)

- « Difficulté de trouver des solutions adaptées pour la sortie des élèves du dispositif » ;
- « Manque de réflexion sur l'orientation des jeunes (Il faudrait les envoyer ailleurs que dans l'établissement d'origine). » ;
- « La disparition des CPA, 4^{ème} Techno, et des 3^{ème} d'insertion nous prive de solutions pour les 15-16 ans qui sont obligés de retourner au collège. » ;
- « Il serait intéressant de travailler sur la question des établissements d'accueil possibles comme des internats éducatifs avec formation professionnelle » ;
- « Manque de structures adaptées pour la réintégration des élèves dans un cursus scolaire » ;
- « Absence de structures spécialisées dans le suivi (ex : AEMO-DISS) » ;
- « Nous avons le sentiment d'avoir fait un travail efficace pour les jeunes qui sont dans l'année de leurs 16 ans en les aidant dans leur réinsertion professionnelle (apprentissage). Mais nous avons plus de difficultés avec les élèves plus jeunes pour lesquels les solutions de re-scolarisation sont inexistantes. »
- « Difficulté de trouver des lieux de stage, manque de possibilité d'ouverture sur le monde du travail due, entre autre, au statut de l'élève en classe relais » (5 réponses) ;
- « La structure devrait amener les jeunes à s'ouvrir sur le monde extérieur ».

Divers (11 principaux)

- « Affiner le contrat à passer avec les élèves, les familles et les référents judiciaires » ;
- « Officialiser l'existence de la classe relais (poste d'instituteur spécialisé, budget spécifique...) » ;
- « Meilleure utilisation du plateau technique du lieu d'accueil » ;
- « Souplesse des horaires et des intervenants pour un meilleur accueil. » ;
- « Changement d'établissement plus fréquents à la sortie du CHLM » ;
- « Renforcer les objectifs scolaires sans reléguer les objectifs éducatifs » ;
- « Plus grande reconnaissance de l'institution » ;
- « Dispositif utile à la resocialisation et à la structuration de certains élèves, mais une réflexion doit être menée dans le cadre de la mutualisation des compétences sur l'élaboration d'un référentiel commun et de pratiques pédagogiques adaptées. »
- « Le projet même de la classe relais mérite d'être repensé (encadrement, partenariat, lieu, contenus, horaires) ».

III. Les opinions sur le dispositif mis en place

A. L'opinion générale des équipes

L'opinion qui semble la plus appropriée au bon fonctionnement d'une classe relais pour 64 % des équipes éducatives est que l'organisation pédagogique doit à la fois prévoir des parcours individualisés en s'appuyant sur la dynamique du groupe d'élèves et être aussi proche que possible d'un « préceptorat » individuel, sans privilégier aucune de ces deux approches.

| Laquelle de ces trois opinions vous semble-t-elle la plus appropriée au bon fonctionnement d'une classe relais : | % classes | % récentes | % anciennes |
|--|------------------|-------------------|--------------------|
| L'organisation pédagogique doit être aussi proche que possible d'un « préceptorat » individuel..... | 6,5 | 8,5 | 2,4 |
| L'organisation pédagogique doit prévoir des parcours individualisés en s'appuyant sur la dynamique du groupe d'élèves..... | 18,5 | 19,1 | 19,5 |
| L'organisation pédagogique doit combiner ces deux approches | 64,1 | 59,6 | 63,4 |
| NR..... | 10,9 | 12,8 | 14,6 |
| TOTAL | 100 | 100 | 100 |

base : 92 équipes, 47 équipes récentes, 41 équipes anciennes

5 équipes ont signalé en marge du questionnaire qu'elles n'ont pas pu s'appuyer sur la dynamique du groupe car il n'y avait pas de groupe. Elles n'ont donc pu travailler qu'en relation individuelle :

- « L'organisation pédagogique a été cette année très proche d'un préceptorat individuel. Nous regrettons de n'avoir pu nous appuyer sur la dynamique du groupe des élèves car d'une part les profils des élèves étaient trop différents (différences de niveaux scolaires notamment), d'autre part de gros problèmes de comportement chez certains ont rendu un travail de groupe impossible ».

- « Pas de groupe classe suffisamment établi, stabilité, homogénéité du groupe » ;
- « Effectifs trop restreints ne permettant pas de constituer un groupe » ;
- « Le groupe manque de stabilité car les nouveaux arrivés remettent en cause sa structure ».

| Globalement, jugez-vous le fonctionnement de cette classe relais : | % classes | % récentes | % anciennes |
|---|------------------|-------------------|--------------------|
| Très satisfaisant | 6,5 | 0 | 12,2 |
| Assez satisfaisant..... | 72,8 | 66 | 75,6 |
| Peu satisfaisant | 9,8 | 12,8 | 4,9 |
| Non satisfaisant..... | 1,1 | 2,1 | 0 |
| NR | 9,8 | 19,1 | 7,3 |
| TOTAL..... | 100 | 100 | 100 |

base : 92 équipes, 47 équipes récentes, 41 équipes anciennes

Globalement, les équipes éducatives jugent le fonctionnement de leur classe relais assez satisfaisant dans 73 % des cas, peu satisfaisant dans 10 % des cas (et non satisfaisant dans 1 % des cas). Lorsque l'équipe est ancienne, elle juge le fonctionnement de la classe relais plus souvent satisfaisant voire très satisfaisant (88 %) que lorsqu'elle est récente (66 %) ce qui corrobore l'hypothèse déjà formulée selon laquelle avec le temps, il y a « rodage », amélioration du fonctionnement de la classe relais.

La classe relais est maintenue pour 1999-2000 selon 86 % des principaux (12 % de non-réponses).

B. L'opinion des équipes et des principaux lors des questions ouvertes

Il a également été demandé aux équipes et aux principaux, sous forme de question ouverte d'exprimer leur opinion globale sur le dispositif et son fonctionnement.

Deux fois sur trois, les opinions des équipes et celles des principaux sont globalement positives, mais un certain découragement se fait d'autres fois sentir.

1) Des opinions généralement positives

Les équipes vont exprimer leurs opinions positives en décrivant les bienfaits de la classe relais sur les élèves. Les principaux répondent plus souvent en termes de structure.

a) Des équipes satisfaites

Il n'est pas d'adjectif laudatif qui n'ait pas été utilisé pour décrire le dispositif (22 réponses) :

Ce dispositif est « nécessaire », « intéressant », « positif », « cohérent », « efficace », « pertinent », « indispensable », « une expérience positive malgré les difficultés », « d'une utilité évidente », « une expérience très enrichissante », « un remède à la fois à l'échec scolaire et à la violence à laquelle la communauté est confrontée. », « Satisfaction de voir des jeunes reprendre pied », « un bilan d'étape encourageant », « répond à de réels besoins », « nous sommes à même de répondre aux attentes institutionnelles pour cette classe dont l'utilité nous paraît évidente, succès reconnu par l'ensemble des partenaires ».

• Il a permis aux jeunes de :

Changer de comportement (24 réponses)

- « Moins de violence » ;
- « Respect des règles de vie » ;
- « Relation à l'autre » ;
- « Socialisation » ;
- « Meilleure insertion dans le groupe » ;
- « verbalisation de leurs difficultés » ;
- « Recréer des liens avec l'adulte » ;
- « Confronter ses points de vue ».

Prendre confiance en soi ,(re)trouver une image (re)valorisée (13 réponses)

Se re-motiver par rapport aux apprentissages scolaires (12 réponses)

- « Se maintenir dans un cursus scolaire » ;
- « Se re-motiver par rapport aux apprentissages scolaires indispensables à leur projet » ;
- « Changement de l'image de l'école » ;
- « Réconciliation avec le collège, regards moins répulsifs sur le travail scolaire ».

Etre moins absentéistes (8 réponses)

Se construire un projet en étant aidés et stimulés (8 réponses)

Modifier l'image que les autres ont d'eux (3 réponses)

- « L'expérience a modifié notre perception, notre approche des jeunes ainsi que nos pratiques professionnelles ».

Sortir de la solitude liée à leur déscolarisation, retrouver un groupe, climat familial (3 réponses)

Faire émerger des capacités, des compétences de talents, de goûts insoupçonnés (1 réponse)

- **Il a permis aux parents d'être plus impliqués dans la scolarisation de leurs enfants (8 réponses)**
 - « Remettre les parents à leur place d'acteurs de l'avenir de leurs enfants » ;
 - « Avec ce dispositif de classe relais, les relations avec les familles sont facilitées » ;
 - « L'équipe peut apporter à la famille des éléments non perçus par le collège d'origine. L'équipe elle-même aura une meilleure connaissance de la problématique du jeune (lien familial, problèmes affectifs, psychologiques...) » ;
 - « Le travail de réflexion avec les parents mis en confiance et demandeurs d'une aide par rapport à leur enfant. »
- **Il a permis à l'équipe de faire face à des situations difficiles (2 réponses)**
 - « Gestion de cas de justice très lourds » ;
 - « Repérer les situations difficiles ».

b) Des principaux satisfaits

30 principaux sur les 47 ayant répondu à la question font un bilan positif de cette expérience.

Parmi les opinions positives, 6 principaux évoquent le caractère indispensable d'une telle structure, (notamment au regard des difficultés de plus en plus grandes des élèves et des établissements), mais sans préciser si la structure leur donne satisfaction ou non. 24 principaux spécifient que cette structure répond concrètement aux attentes.

Une structure indispensable au regard des difficultés rencontrées (6 réponses)

- « Dispositif indispensable au vu des difficultés rencontrées dans le département » ;
- « Structure indispensable qui répond à la fois aux besoins du système éducatif et à la demande de la société. »
- « Même si les résultats restent fragiles, la classe relais est nécessaire dans notre établissement (précocité des problèmes, dès la 6^{ème}) »
- « dispositif très nécessaire »
- « Dispositif très intéressant nécessitant une équipe solide et formée. »
- « S'avère de plus en plus indispensable »

Une structure qui répond aux attentes (24 réponses)

- « Structure TRES INTERESSANTE qui permet d'atteindre un double objectif : la prise en charge individuelle de jeunes en grande difficulté sous mandat judiciaire, et le fonctionnement de l'établissement d'origine dans une plus grande sérénité. » ;
- « Elle nous est indispensable et répond utilement à la prise en charge des élèves en grande difficulté. Elle nous permet d'éviter les exclusions ou le recours systématique à une classe relais hors établissement »
- « Classe d'une grande utilité à condition de bien cibler ses objectifs et de réaliser le suivi des élèves »
- « Excellent observatoire des situations (celles de la classe relais, et celles relevant d'autres structures) ; assez bonne re-médiation pour les élèves en difficulté ; dispositif départemental nécessaire » ;
- « Bilan d'étape très encourageant ; nécessité de poursuivre cette expérience ».
- « Une réelle chance de reconstruire pour les élèves ; une nécessité pour les établissements ; un espace de réflexion, de création et de recherche pour l'équipe et pour l'EN. »
- « Excellente réponse aux difficultés rencontrées par les jeunes ; dispositif très apprécié par les autres : élèves, parents, partenaires. » :
- « Situé dans le cadre de la convention EN, justice, Intérieur, ce support est parfaitement adapté aux besoins des élèves violents. »
- « La classe relais permet de rétablir la confiance entre l'enfant et l'adulte. »
- « Il faudrait étendre les classes relais de ce type pour obtenir un maillage du département qui réponde aux besoins. Il s'y fait un travail pédagogique de re médiation très important. »
- « Résultats très encourageants. Cependant, elle manque encore de moyens pour fonctionner mieux. »
- « Garder cette formule » ;
- « Evolution positive par rapport aux années précédentes. Structuration de l'équipe dont les éléments sont complémentaires » ;

2) Mais parfois aussi un sentiment d'impuissance

a) De la part des équipes (15 réponses)

Ce sentiment d'impuissance, exprimé par 15 équipes, provient surtout du fait que ces structures, qui seraient bien adaptées à des élèves « normalement difficiles », ne le sont plus face à un public vraiment très lourd :

- « Pour un certain nombre d'élèves agités et enclins à transgresser régulièrement les règles, il est difficile de prendre du recul. Un sentiment d'impuissance a surgit plusieurs fois au cours de cette année scolaire » ;
- « Inquiétude quant à l'évolution du public proposé : de plus en plus d'élèves rejetés du système scolaire et qui ne peuvent plus être scolarisés à l'interne dans les institutions spécialisées où ils sont placés (fermeture de ces classes et suppressions de postes d'instituteurs spécialisés) » ;
- « Comment concilier accueil souple (pour ne pas rebuter dès le départ), et apprentissage progressif des contraintes pour les préparer aux exigences qu'ils rencontreront dans la suite de leur scolarité ? » ;
- « La disparité des élèves (tant sur le plan des comportements que sur le plan scolaire) nous impose des stratégies variées, ce qui n'est pas toujours possible » ;
- « Comptes tenus du profil des jeunes, l'objectif de re scolarisation n'est que partiellement atteint. L'essentiel du travail relève de la resocialisation. » ;
- « Le niveau scolaire des élèves n'a pas été amélioré ».

b) De la part des principaux (17 réponses)

De la part des principaux, on trouve des causes d'échec plus variées.

4 principaux reprennent l'idée soulevée par les équipes, selon laquelle la structure classe relais serait adaptée à un certain public, mais que c'est un public différent qu'elle accueille de fait. 4 principaux déclarent que cette structure pourrait fonctionner, mais avec une équipe motivée, formée et/ou performante, 4 autres que c'est le manque de subventions qui met en péril les résultats de l'entreprise. Enfin, 5 principaux font part du peu de résultats obtenus.

Une prise en charge inefficace pour le public accueilli (4 réponses)

- « Dispositif nécessaire mais pas suffisant, certains élèves relevant de soins psychiatriques, ne pouvant y trouver leur place. » ;
- « Dispositif qui apporte des satisfactions. Mais certains élèves ne relèvent pas de la classe relais mais de structures judiciaires » ;
- « Prise en charge inefficace pour des élèves dont le degré de destruction est trop important (élève dangereux pour eux ou pour leur entourage) » ;
- « (...). Son rôle (*de la classe relais*) n'est nullement préventif et elle n'apporte pas de réelle réponse aux problèmes que posent ces jeunes déscolarisés, démotivés et marginalisés ».

Une remise en cause de l'équipe (4 réponses)

- « Pour fonctionner, il faut pouvoir trouver des intervenants très motivés, et remettre en cause les habitudes de chacun (intervenants, collègues d'accueil...) » ;
- « Structure très exigeante sur le plan des personnels et du matériel. Elle nécessite donc un minimum d'équipement et une équipe de volontaires motivée et formée correctement. L'improvisation ne peut donner des résultats satisfaisants. » ;
- « L'évolution des jeunes est indéniable. Il me semble cependant que l'équipe doit gagner en efficacité, la lenteur étant liée à la recherche d'un consensus et une difficulté à clarifier l'application de la règle et des sanctions. ».

Le manque de subventions affecte les résultats de l'entreprise (4 réponses)

- « Expérience très enrichissante mais qui nécessite que les moyens en postes et en subventions soient à la hauteur des objectifs. »
- « Il est souhaitable que les chefs d'établissement qui se lancent dans ces opérations et qui les favorisent soient aidés et accompagnés sur les plans juridique et budgétaires (statuts déstructurés, budget de fonctionnement, responsabilité des chefs d'établissement d'accueil...) afin qu'ils puissent gérer au mieux ces structures. » ;
- « C'est un dispositif nécessaire. Dommage que nous ne bénéficions pas de l'aide d'éducateurs spécialisés, ni de moyens de l'APJJ »
- « Un meilleur soutien de l'institution favoriserait la réussite de la classe relais. ».

De faibles résultats (5 réponses)

- « Beaucoup d'argent, beaucoup d'énergie pour peu d'élèves et peu de résultats » ;
- « Structure assez peu mobilisatrice qui ne semble pas atteindre l'objectif de re-scolarisation des élèves, mais qui fonctionne plutôt comme une voie de relégation » ;
- « Classe indispensable mais qui n'a pas apporté les améliorations espérées dans la vie de l'établissement » ;
- « C'est un dispositif qui se révèle efficace pour les élèves accueillis mais qui révèle que les échecs scolaires sont engendrés par le système lui-même : en exigeant de tous les élèves un niveau que quelques-uns ne peuvent pas obtenir, on génère l'échec scolaire et la révolte ».
- « Multiplier les classes relais ne fera que banaliser l'impact de ce dispositif et créer des 'ghettos scolaires', incitant les professeurs en difficulté passagère avec certains élèves à les envoyer dans ces classes pour des motifs ridicules. Chaque professeur a un travail de communication à effectuer auprès de ces élèves un peu 'hors normes' et les classes relais doivent rester un lieu d'écoute et de re-médiation privilégié, à n'utiliser qu'en dernier recours. »
- « L'éducation nationale a le devoir de s'occuper de tous les enfants. Cependant, certains schémas classiques de fonctionnement ne sont plus opérationnels ni efficaces devant les difficultés sociales, scolaires et comportementales de certains élèves. Sans renoncer aux missions fondamentales de l'école, et dans le droit fil de 'collège pour tous' et de la réflexion sur le 'collège de l'an 2000', le dispositif type 'classe relais' peut être un début de réponse adaptée. Mais il convient que le dispositif soit vécu, perçu et mis en place comme une boucle de régulation du système scolaire destiné à prendre en compte un parcours individuel inscrit dans une perspective d'intégration et d'insertion sociale et professionnelle. Un travail de conceptualisation ancré sur les pratiques de terrain est indispensable à la pérennité de ce type de dispositif. » ;
- « Il faut éviter de penser que la classe relais est la panacée et qu'elle règlera tous les problèmes. Cette attitude a tendance à nous mettre la pression ».

Conclusion

En somme, malgré les réserves faites précédemment, l'opinion des équipes et des principaux sur les classes relais est le plus souvent positive compte tenu du fait que la structure n'est pas conçue pour accueillir des cas trop « lourds », et du constat que les objectifs de resocialisation sont mieux atteints que ceux de rescolarisation

Les réponses ont souvent révélé que les équipes en étaient conscientes : seules 12 équipes ont déclaré que la classe relais avait permis aux élèves de se re-motiver par rapport aux apprentissages scolaires, tous les autres bienfaits de la classe relais sont de l'ordre de la socialisation (changement de comportement, confiance en soi...). A l'aune de cet objectif, le bilan des classes relais est satisfaisant.

Un problème demeure : ces résultats, pourtant tout à fait sensibles selon les équipes, s'estompent un peu lors de la réintégration des élèves au collège, ou dans un cursus ordinaire de formation.

C'est alors que les difficultés des élèves réapparaissent, réduisant, semble-t-il, les effets positifs du séjour.

C'est sur cette question de la réintégration et de ses modalités que les équipes et les principaux souhaitent que l'on continue à réfléchir.

En mai 1999 a été réalisée une enquête sur les classes relais, au cours de laquelle tous les acteurs (inspecteurs d'académie, chefs d'établissement et équipes éducatives) ayant en charge chacune des 98 classes relais répertoriées à l'époque, ont été interrogés.

Les IA et les principaux ont décrit l'organisation des classes relais, leur pilotage, les conditions d'admission et le profil des élèves admis et refusés.

Les équipes ont évoqué les modalités de prise en charge des élèves de façon très différente selon les cas. La durée des séjours varie de 1 jour à l'ensemble de l'année scolaire, le plus souvent de 2 à 6 mois. L'emploi du temps, très variable lui aussi, selon les élèves et les classes, est consacré pour 51 % aux activités centrées sur les disciplines (un nombre de disciplines restreint par rapport à ce que les élèves pratiquent en collège), pour 36 % aux activités centrées sur le travail éducatif (le plus souvent entretiens individuels avec l'élève ou sa famille, travaux sur la loi, les règlements et la justice, ou groupes de parole), et pour 14 % à d'autres activités.

Les équipes sont le plus souvent satisfaites de l'évolution des élèves lors de leur séjour sur les plans du comportement et de la présence en classe, elles le sont moins sur le plan scolaire. Un problème demeure : ces résultats positifs se situent en amont de ce qui est demandé aux élèves lors de leur réintégration au collège, c'est à dire non seulement d'avoir modifié leur comportement, mais aussi d'être aptes à suivre le cursus scolaire proposé. C'est alors que les difficultés des élèves réapparaissent, réduisant, semble-t-il, les effets positifs du séjour en classe relais.

Dès lors les équipes pédagogiques et les principaux préconisent de réfléchir dans certains à une solution différente de la réintégration en collège, orientation actuellement la plus fréquente.
